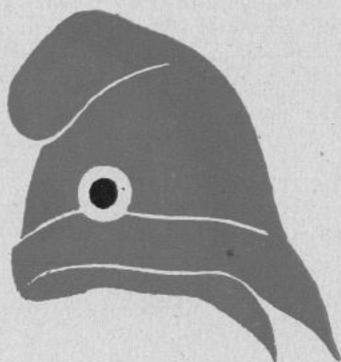


folklore



1789

Cent cinquantième de la Révolution française
numéro spécial

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement: France 20 fr. par an - Etranger 30 fr.
Prix spécial du numéro : France 6 francs - Etranger 8 francs
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

Folklore (2^e année - n^o 7 et 8)
Juillet - Août 1939

“Folklore”

Revue mensuelle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée audois
des Arts et Traditions populaires

Tome 2

Année 1939

Folklore (2^{me} année - n^{os} 7 et 8)
Juillet - Août 1939

SOMMAIRE

R. NELLI

Avant-propos

L. DE CARDENAL

Le Paysan et la Révolution

L. ALIBERT

Les débuts de la Révolution à Bram

DESCADEILLAS

La Grande Peur

L. ALIBERT

Jammeto

F. CROS-MAYREVIEILLE

*Fêtes et Chants de la Révolution Française
dans les Pays d'Aude*

L. DE CARDENAL

*Les noms révolutionnaires des communes
de l'Aude et de l'Hérault*

H. BLAQUIÈRE

*L'Influence de la tradition
dans la formation du département de l'Aude*

P. SIRE

La Révolution française et les prénoms

ILLUSTRATIONS

Fig. 1 - Paysans audois en 1789

Fig. 2 - Plan de la salle de la Société populaire de Quillan

Fig. 3 - Costumes de paysans audois (vers 1800)

Fig. 4 - Arrêté du représentant Chaudron-Roussau interdisant au peuple de fermer les boutiques aux jours ci-devant fériés

Fig. 5 - Arrêté de la Municipalité de Carcassonne instituant la fête de la victoire

Fig. 6 - Entrée de l'Empereur et de l'Impératrice à Toulouse
(image populaire)

AVANT-PROPOS

A l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la révolution française, il nous a semblé opportun de présenter au public, en une série de documents et d'articles, tout ce que nous avons pu recueillir de typique sur le Folklore Révolutionnaire dans l'Aude. Cette tâche, d'autant plus lourde que nous étions les premiers à l'assumer, consistait à montrer selon quels mythes la révolution s'était réfléchi dans la conscience populaire, de quels apports nouveaux elle avait enrichi la somme des traditions orales, comment enfin elle se survivait dans le Folklore actuel. Il s'agissait, en un mot, non point de faire l'histoire des événements qui se sont déroulés dans notre pays à partir de 1789, mais de retrouver une sorte de légende révolutionnaire qui a hanté et qui hante encore l'inconscient collectif.

Or, si notre Groupe d'Etudes a vu clairement, et dès le début, dans quel sens il fallait diriger les recherches, il n'est pas sûr que les résultats aient répondu à ses efforts. Et nous serions tentés d'aller au devant des critiques que l'on ne manquera pas de nous faire, puisque aussi bien nous nous les sommes adressées à nous-mêmes. On nous reprochera, peut-être, d'avoir emprunté aux historiens, au point de confondre **fait folklorique et fait historique**. Que répondre à cela, sinon que les limites entre le folklore historique et l'histoire proprement dite sont si fragiles, comme nous l'avons constaté très souvent, qu'il n'est guère étonnant que, parfois, nous les ayons franchies sans nous en douter. Et pourquoi, d'ailleurs, ne pas considérer cet essai comme plus spécialement consacré à l'étude des faits historiques qui ont alimenté l'interprétation populaire, ou, si l'on préfère : comme un exposé des conditions vraies qui ont rendue possible la substitution du Mythe au Fait.

Sous cet angle, nous croyons être parvenus à faire régner à peu près dans ce bulletin, l'atmosphère qui convenait. S'il n'est pas, à vrai dire, complet — car c'est là le deuxième reproche que nous méritons (mais comment être complet en pareil domaine ?) nous pensons que les textes publiés ici expriment bien l'essentiel de ce que s'imaginait le peuple audois en 1789, et qu'ils marquent assez nettement les grandes lignes d'un Folklore total de cette époque. Certes, nous avons, faute de documentation, laissé dans l'ombre des questions importantes, mais nous nous sommes fait une règle de ne rien publier qui n'émane d'une source authentique, d'une tradition vérifiée. Il existe pourtant dans l'Aude, se rapportant à la période révolutionnaire, une abondante matière folklorique, à en juger par les témoignages trop vagues pour être publiés, qui nous sont déjà parvenus. Nous avons l'espoir de les compléter et de les grouper dans un deuxième recueil plus particulièrement consacré au **fait folklorique** et qui sera la suite nécessaire que ce premier essai appelle impérieusement. En un certain sens, en effet, ce présent fascicule doit apparaître comme le cadre suggéré à nos collaborateurs. Tel qu'il est, et en raison de ses lacunes, ce numéro sem-

blera un peu décousu. Cependant, le lecteur attentif y distinguera un plan assez net. Les deux premiers articles — traitant l'un du paysan en général, l'autre d'un type particulier de paysan (Le régisseur de Bram, qui pense avec le passé) — sont bloc avec un troisième consacré à la Grande Peur. Ce qui fait l'unité de ces trois textes, c'est qu'ils peignent la résistance traditionnelle que les paysans opposent à l'innovation, à la révolution, même quand cette innovation, cette révolution, ils l'accueillent avec leur raison et la désirent dans leur conscience claire. Résistance parfois angoissée qui ne diminuera qu'au fur et à mesure que les conquêtes paysannes se développeront, s'affermiront dans la sécurité. La Grande Peur est, à certains égards, une réaction de ce genre devant la révolution qui commence et elle prend volontiers la forme irrationnelle du miracle : les cloches sonnent d'elles-mêmes. Dieu punit-il le paysan de s'être trop tôt senti libre ?

Une deuxième partie du numéro est consacrée à la littérature populaire et aux fêtes. Nous sommes ici au cœur même du Folklore. La comédie de « Jammelo » est peut-être d'origine savante, c'est-à-dire l'œuvre d'un poète de qualité et qui savait son métier, mais du fait de son intrigue paysanne, de son allure naïvement satirique, elle est vite tombée dans le domaine traditionnel, et c'est par tradition orale qu'elle nous est parvenue. Par sa versification et son style qui se sont déformés en passant de mémoire en mémoire, elle présente maintenant tous les caractères de cette sorte de Poésie collective que le Folklore s'attache à connaître. Quant aux fêtes, rien n'était plus intéressant que de montrer comment la conscience traditionnelle y répugne, quand elles lui sont imposées, comment elle s'y adapte quand elles correspondent à peu près à ses mythes profonds, comment, le plus souvent, elle revient aux vieux usages, encore que la loi les interdise.

La troisième partie enfin, la plus courte, groupe trois articles qui ont ceci de commun qu'ils étudient ce qui survit de la Révolution sur le plan géographique et onomastique. On y verra comment a été accueillie par l'opinion populaire la division de la France en départements, et puisque c'est de notre région qu'il s'agit, la formation du département de l'Aude. Peut-être sera-t-on amené à penser que l'unité du département, à la considérer seulement, dans les aspirations de l'âme collective, n'est point si artificielle qu'on l'a parfois prétendu.

Les idées nouvelles se répandent moins vite que les modes. Dans l'enthousiasme qui accompagne la révolution, on s'est hâté de changer le nom de quelques communes. Ces appellations — parfois étranges — ne tiendront pas longtemps. Plus tenace semble avoir été la coutume de donner aux enfants comme prénoms, des noms de généraux illustres, de grands tribuns, ou même d'entités philosophiques... Elle s'est maintenue jusqu'à nous.

Une image populaire termine naïvement notre numéro spécial. Représente-t-elle la fin d'une époque, ou au contraire, malgré les apparences, son logique développement ?

Le Paysan... des estampes le représentent portant sur ses épaules la bourgeoisie, le clergé, la noblesse... que gagnera-t-il à la révolution ? Cet évènement marquera-t-il d'une empreinte durable son âme faite de Traditions ?

Le Paysan et la Révolution

A proprement parler, si l'on peut dire que le peuple a été le bras de la Révolution, ce n'est pas lui qui l'a dirigée, mais bien le tiers-état. Ce dernier ensemble, éloigné des faveurs et tenu à l'écart des emplois, avait rongé son frein au cours des siècles écoulés, car son histoire est ancienne, dans des alternatives de mécontentement, de demi-succès et même de révoltes. A la fin du règne de Louis XVI, après des années de compression — la loi de Mariotte n'est pas seulement une loi physique et s'applique aussi bien aux sociétés —, il fallait peu de chose pour provoquer l'explosion à retardement qu'a été le mouvement de 1789, un simple échauffement des idées.

Ces idées qui fermentaient ainsi depuis longtemps, quelques esprits directeurs les avaient acquises, rassemblées et remâchées, mais l'ordre de base de la hiérarchie sociale de l'ancien régime ne constituait pas un bloc homogène et défini. Il comprenait les bourgeois, les artisans, les paysans et toute la gamme des miséreux et des prolétaires.

Après les premiers succès, l'idée directrice d'un changement reconnu nécessaire de la forme gouvernementale du pays était entrée en conflit, au moment de la répartition des bénéfices acquis, avec les intérêts particuliers toujours si grandement variés. « Notre Révolution purement politique, n'a ses racines que dans l'égoïsme et l'amour-propre de chacun, de la combinaison desquels s'est composé l'intérêt général ». Si Camille Desmoulins, en écrivant ces lignes, avait ajouté *et sociale*, il aurait donné un aperçu plus complet de l'amplitude réelle et de la complexité d'une action qui d'abord convergente, n'allait pas tarder à diverger.

Chacune des catégories, ou si l'on veut, des classes ou subdivisions de classes du tiers-état, devrait par conséquent avoir son histoire spéciale. Si, donc, il y eut une révolution bourgeoise devenue en fin de compte maîtresse des commandes de direction de l'Etat, il y eut aussi une révolution paysanne présentant des caractères bien spécifiques.

A la fin de l'ancien régime, la situation du paysan de France n'était peut-être pas telle que les peintures bien connues qu'en ont laissé La Bruyère et le marquis de Mirabeau puissent être considérées comme absolument véridiques, au moins dans la

généralité. Il n'en est pas moins vrai que l'organisation de la société de l'époque laissait peser sur lui des charges dont le poids meurtrissait cruellement ses épaules. Impôts et taxes de toute nature, féodales, royales, provinciales, portaient en définitive à peu près sur lui seul par suite d'un régime fiscal dont on a pu dire qu'il n'était autre chose qu'un « défi à la justice et au bon sens : à la justice parce qu'on payait d'autant moins qu'on était plus riche, et au bon sens puisque le gouvernement désirant que l'agriculture fut prospère, écrasait le paysan et lui rendait l'épargne impossible. Sans épargne, point de capital d'exploitation, et, par suite, point d'améliorations culturelles » (1)

L'origine de cette sujétion à laquelle était soumis le paysan était lointaine. Survivance de la structure romaine, elle s'était aggravée avec le régime féodal, en sorte que les gens de la terre, à la suite des évolutions successives de la société moyenâgeuse se trouvaient les seuls exposés aux morsures de cette « hydre à trois têtes » diront les révolutionnaires du XVIII^e siècle, qu'était la triple féodalité des seigneurs, des ecclésiastiques et des bourgeois. Nul ne s'était levé pour l'instruire et lui venir en aide; tous au contraire l'avaient accablé sans merci; assis au dernier échelon de l'échelle sociale, le *villain* était resté l'objet du mépris universel. Longtemps, les jongleurs, les ménestrels et les trouvères, loin de voir en lui un frère de misère, s'étaient plu à railler ses défauts : glotonnerie, avarice, paillardise, etc., le considérant comme un être aussi voisin de la bête que de l'homme.

Il vint un jour où, lassé de tant de rigueur, devenu pour un moment conscient de l'abjection dans laquelle le tenaient les autres ordres sociaux, il manifesta son mécontentement devenu de la haine, par une révolution plus dure que ne le sera celle de 1789, car il n'avait aucune idée directrice raisonnée et il n'obéissait qu'à l'impulsion de ses instincts et de sa force brutale déchainée. Il n'était cependant pas le plus fort et fut sauvagement écrasé. Vaincus, désarmés, les Jacques reprirent bientôt leur chaîne avec cette résignation atavique qui, depuis des siècles, leur tenait lieu de formule de résistance contre les fléaux de la nature, les bouleversements politiques et l'ingratitude des autres classes.

Puis, les événements avaient marché, les idées avaient évolué; et ainsi peut légitimement se poser la question : Quels avantages le paysan a-t-il tiré de la Révolution ? Remarquons d'ailleurs que jusqu'à ces dernières années, les historiens se sont peu souciés de la condition antérieure du paysan et de son perfectionnement possible. Bien plus, ô honte ! pour un pays essentiellement agricole comme la France, les plus savantes études sur ce point, nous les devons à des étrangers. Cependant, depuis Jaurès, qui, le premier semble-t-il, appela l'attention sur le rôle économique du mouvement révolutionnaire, les études remar-

(1) G. Lefebvre. *La Grande Peur*, Paris, 1932, 39.

quables de Marc Bloch, Henri Sée, Georges Lefebvre ont ouvert sur la question des horizons nouveaux. M. G. Lefebvre notamment, avec ses *Paysans du Nord*, a dressé un témoignage monumental de l'intérêt que présentent les questions agraires. La réplique de cette puissante étude, les Paysans du Midi, s'imposerait, non pour opposer une région à une autre, mais pour compléter par la comparaison des usages, des pratiques de la vie, des modes de culture, des mœurs, une vue d'ensemble du travail produit dans ce qui est devenu l'unité française effectuée par la Révolution et pour donner un attrait psychologique à des recherches qui, tout instructives qu'elles puissent être, peuvent néanmoins sembler arides et abstraites.

Lorsqu'apparurent les premières lueurs d'une aube de libération, le paysan voulut, comme il était juste, dire aussi son mot. Il commença violemment dans une période que Taine a sans doute improprement qualifiée d'anarchie spontanée. Puis à mesure que se régularisaient les institutions, il prit l'habitude de présenter ses revendications professionnelles d'une manière plus raisonnée et moins brutale. Mais ceux qui avaient lancé le mouvement, s'ils avaient compris dès le premier instant que la masse rurale pouvait être pour eux d'une grande aide, n'allèrent pas plus loin quand ils eurent reconnu en cet auxiliaire un rival possible. Leur égoïsme et leur manque de désintéressement devaient freiner l'effort général et le réduire à un redressement de torts particulariste. Finalement, le paysan restait toujours l'éternelle dupe.

Ses desiderata portaient sur les articles suivants :

- Liberté du commerce et de la culture,
- Diminution des charges de l'agriculture.
- Partage des communaux,
- Vente des biens nationaux.

A l'application, le règlement de ce bilan paraît illusoire. La liberté du commerce, elle était déjà bien compromise quand les exigences de la défense nationale avaient amené la main-mise de l'Etat sur le recensement des produits du sol et la taxation des denrées de première nécessité. Cette intervention devait se manifester par deux mesures anti-libérales, la loi du maximum et la création de l'armée révolutionnaire. La première limitait sans autre considération le bénéfice du producteur; par la seconde, ce dernier était forcé de conduire sa marchandise au marché sous la menace d'un détachement de soldats spéciaux parcourant les campagnes, escortant une guillotine ambulante.

La diminution des charges de l'agriculture se ramenait à une substitution d'étiquette. On avait dit au citoyen : l'esclave seul paie des *impôts*, l'homme libre *contribue* aux charges de l'Etat. Les dîmes, la taille, la capitation, etc., dépouillées de leur nom devenu odieux, et fondues en une seule taxe, devenaient la *contribution foncière et mobilière*. La différence numérique entre les deux systèmes est encore à l'étude, mais semble prévaloir pour le mieux, une équivalence.

Et ce qui prouve que les intéressés ne se font pas d'illusion,

c'est bien la persévérance du nom ancien; tout récemment; un paysan de l'Aude rencontré sur la route, me disait « qu'il allait payer ses failles ».

Le partage des communaux soulevait le grand débat technique de la suppression ou du maintien de la *vaine pâture*. Sur ce sujet, tous les avis ne concordaient pas et le degré de contentement des intéressés se modelait à l'importance de leur famille, la somme de leurs autres biens, etc.; ce n'était peut-être pas un progrès.

Quant aux biens nationaux, leur vente en réalité ne fut réellement profitable qu'aux bourgeois capables d'en acheter des parcelles notables ou même des domaines entiers; le petit propriétaire et le paysan journalier n'en tirèrent que fort peu d'avantages.

Si, après l'impôt en argent, nous passons à l'impôt du sang, la Révolution a-t-elle fait autre chose pour le paysan que de l'envoyer sur les champs de bataille de Valmy, de Jemmapes et de Fleurus et, par conséquence, sur ceux d'Austerlitz ou de Wagram ? Le tirage de la milice avait-il jamais décimé les populations rurales comme devait le faire la conscription ? Il est vrai de dire que le nouveau régime leur avait permis l'entrée dans les cadres de l'armée.

Ajoutons que peu de chose fut réalisée pour l'instruction générale et professionnelle de l'homme des champs, l'assistance publique, l'hygiène des campagnes, la suppression des taudis, etc. Il nous sera alors facile de reconnaître qu'après la suppression des privilèges, les fléaux de la balance des faveurs étaient loin d'être en équilibre parfait; l'un des plateaux penchait toujours et ce n'était pas celui du paysan.

Voilà pour la situation purement matérielle. Aux points de vue intellectuel et moral, la *Déclaration des droits de l'homme* ne faisait en principe aucune différence entre le citoyen des villes et celui des campagnes. Rien de plus juste, toutefois c'est sans doute de ce côté que le sens psychologique des réformateurs peut être plus facilement trouvé en défaut, à moins que ce ne soit leur calcul qui ait prévalu. Ces réformateurs bien intentionnés dont beaucoup furent de véritables et sincères philanthropes auraient voulu, c'est certain, faire sortir le paysan de l'ornière dans laquelle il avait croupi depuis des siècles et lui rendre dans la société une place à laquelle lui donnaient droit ses qualités natives, l'esprit d'économie, la tenacité, la solidité, le bon sens. Ils ne pouvaient le faire qu'en modifiant d'une manière sensible sa nature intime; une pareille transformation ne pouvait avoir lieu du jour au lendemain et par voie de décret.

Purent-ils la réaliser ? Et d'autre part dans quelle mesure serait-il bon de la réaliser ? En nous posant ces questions, nous rejoignons plus particulièrement les études folkloriques en ce qui touche leurs éléments principaux, le langage, le costume, les diverses traditions et les fêtes,

Ne cherchons pas à discerner si du nivellement du langage peut découler autre chose qu'une plus grande facilité dans les relations de tout genre entre individus. Ceci est le côté pragmatique de la question et constitue le plus solide argument des partisans du rejet de tout autre langage que le national.

Le caractère d'une utopie irréalisable que présenterait la langue universelle rêvée avant même la Révolution par Leibnitz a été suffisamment démontré depuis par l'insuccès des langues synthétiques telles que l'ido, le volapuck et l'espéranto. L'utilité apparaît incontestable d'un parler national régi par des principes fixes et discipliné par un ensemble de règles immuables. Il est facile d'en rendre l'enseignement obligatoire et d'en imposer l'usage dans les pratiques officielles, mais pas d'exclusivité ! en lui seul, concentre toute la laideur que certains reprochent au patois.

Pourquoi donc chaque région, dans son intimité, ne conserverait-elle pas une manière personnelle, et bien à elle, d'exprimer ses pensées ou ses émotions, résultant plutôt d'une conséquence ethnographique que de l'entêtement de ses habitants ? Au reste, ce dernier peut se combattre, l'autre ne peut s'éluder.

Il ne semble pas irrationnel d'admettre que dans le cadre de l'unité d'une nation, chaque petite patrie puisse avoir sa façon foncière de s'exprimer au même titre que les grands états dans le concert mondial. Et nous ne pourrions que regretter l'effacement de ces beaux idiomes gascon provençal et languedocien pour ne parler que de ceux qui nous sont connus. Leur persistance n'est-elle pas d'ailleurs une sorte de témoignage de piété filiale rendu par la langue française définie, aux idiomes fondateurs qui furent ses pères. Ils se trompent ceux qui persistent à vouloir fondre toutes les couleurs locales dans une seule teinte neutre.

Sous la Révolution, l'abbé Grégoire en fit l'expérience: Mieux avisé sur d'autres sujets, il avait la phobie du patois. Il avait fait faire une enquête approfondie auprès des autorités administratives de tous les départements et crut pouvoir porter le dernier coup aux multiples dialectes qui paraissaient le gêner. Nous ne devons pas oublier au reste que par une sorte de contradiction qui s'explique difficilement c'est le même Grégoire qui fit supprimer les académies. Il ne réussit pas dans son entreprise de détruire les idiomes populaires et justement les Jacobins de Carcassonne ne le prirent pas au sérieux. Ils lui dédièrent une petite comédie satirique (1) dans la langue du crû, sous le titre de *Jammeto*. Cet insuccès fut d'ailleurs fort

(1) Elle a été publiée par G. Jourdanne dans la *Revue des Langues Romanes*, Montpellier, 1891.

heureux car il nous a permis de connaître les beaux et véritables poèmes de Jasmin, de Mir, de Mistral et de quelques autres.

Il est vrai de dire que les révolutionnaires étaient hantés par le spectre du *fédéralisme*. Celui-ci nous apparaît aujourd'hui surtout comme une phase de l'éternelle lutte des classes; l'anti-fédéralisme qui a conduit tant de citoyens et des meilleurs à l'échafaud, n'était donc pas, dans le fond, une réaction contre l'esprit régionaliste légué par la monarchie. Ce dernier, la Révolution n'a pu le détruire parce que ses racines sont trop profondes et trop vieilles. L'idée régionaliste, par le seul fait de sa variété, de son manque de fixité lui-même, conserve un caractère insaisissable de mobilité, reflet de la nature changeante de chaque contrée et des apparences si variées de l'âme de ses habitants et c'est ce qui la sauve.

Réunissez un breton, un provençal et un parisien, placez-les sous le commandement d'un bourguignon, ces hommes différents sauront si bien uniformiser leurs sentiments qu'ils reculeront ensemble les limites des sacrifices possibles, pour défendre une même idée. Cette unité morale est l'œuvre de la Révolution, ce n'est pas discutable, toutefois ces mêmes hommes ne supporteront pas qu'il soit porté atteinte à l'ensemble des traditions qui les attachent si fortement à leur sol natal.

« On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers » a dit Danton, mais le paysan de France emporte dans son cœur, partout où l'intérêt de la grande patrie lui fait diriger ses pas, le souvenir du coin de terre qui l'a vu naître. Et c'est par son langage local qui, avec le drapeau tricolore de la Révolution a fait le tour du monde, qu'il peut communier dans les mêmes sentiments avec ses « pays » dispersés comme lui, aussi bien dans les moments d'abandon que dans les instants critiques. Pour aussi loin que le conduisent les circonstances il n'est pas toujours un déraciné.

« *Toumbas dessus ! Escrasas lous ! Reculès pas drolès !* » hurlaient les cadets de Rostand au siège d'Arras et une tradition de Lot-et-Garonne nous donne un exemple de la familiarité de bon aloi que peut engendrer le souvenir commun des contingences locales. Au siège d'une ville quelconque, Henri IV s'étant trop approché d'une mine non repérée par son entourage, un soldat ignorant du protocole des cours voulant prévenir le roi du danger qu'il courait lui cria simplement : « *Moulinié de Barbasto, la gato bai gatouna !* » (1) Cet avertissement n'est-il pas, en produisant le même effet, plus pittoresque qu'un simple « Gare à la bombe ! »

On a cité le fait suivant comme un exemple typique de la vitalité de la langue paysanne. Un caporal de la Grande armée en patrouille dans un village bavarois était fort gêné par son ignorance de l'allemand. Quelle ne fut pas la surprise de notre vauclusien en entendant une femme dire à sa voisine : « *Mar-*

(1) « Meunier de Barbaste, la chatte va faire ses petits ». Henri IV avait dans son domaine le moulin de Barbaste (Lot-et-Garonne).

garida douno mé un paou de toun recalieri » (Marguerite, donne-moi un peu de ta braise » (2). Il se trouvait dans un village de huguenots exilés de France deux cents ans auparavant lors de la révocation de l'Edit de Nantes, et il parvint ainsi à se faire entendre des habitants aussi bien qu'à Valréas ou à Courthézon. Le paysan n'oublie jamais sa langue mairalo, pourquoi ne pas vouloir lui en reconnaître l'usage ?



Après la manière de parler, la façon de se vêtir est ce qui contribue le plus à faire ressortir la physionomie propre de chaque contrée. Ne cherchons pas à savoir si les costumes picard ou languedocien, champenois ou périgourdin sont plus pratiques, plus commodes ou plus élégants les uns que les autres, ils étaient tous ceux des *anciens*. La servitude que nous nous imposons à nous-mêmes et que nous appelons la mode, existait, sans doute, mais pas sous la forme excessive qui sévit de nos jours et, dans chaque terroir, il y avait pour ainsi dire un uniforme local; le paysan échappait à son asservissement.

La Révolution a peu innové sur ce point; pour les hommes, le pantalon remplaça la culotte, la carmagnole la gonelle ou le sarrau; les femmes se contentèrent d'ajouter à leurs atours une cocarde ou quelques rubans tricolores tout au moins dans les campagnes, car en ville l'esprit novateur devait aller, en passant par la mise à la Constitution, et le négligé à la patriote, jusqu'à l'incohérence vestimentaire des *Incroyables* et des *Merveilleux*; il est vrai que ces derniers étaient contre-révolutionnaires.

Mais le paysan qui avait su éviter ces excès ne put échapper, quand les temps furent redevenus plus calmes, à une autre influence dont les effets n'ont fait que s'aggraver progressivement jusqu'à nos jours. A cela il y a une cause que ne pouvaient prévoir les révolutionnaires : le développement poussé jusqu'à la surproduction de toutes choses, aussi bien des vêtements et des colifichets que de l'industrie mécanique.

Le rustique, comme tous les simples, est attiré par le clinquant et le voyant. Son éducation artistique a toujours été négligée, mais par qui la faire donner, alors que les églises où il aurait pu et dû puiser les premiers rudiments, sont si scandaleusement devenues, à la suite de l'épanouissement du style religieux du XVII^e siècle, les nécropoles de l'art ? De leur côté, les directeurs du mouvement révolutionnaire s'en sont désintéressé et l'ont laissé sans défense; eux qui invoquaient à chaque instant les droits de la nature, n'ont pas su ou voulu, peut-être même n'y ont-ils pas songé, fortifier en lui le sens du naturel.

Sa propension native l'a donc incliné fatalement vers le tape-à-l'œil qui lui était présenté et l'a détaché du simple et du solide. Le fabricant, de son côté, n'ayant qu'un souci léger du beau et d'autre part tenu de par ses fonctions à faire passer

(2) Intermédiaire des chercheurs et curieux, 1939, 293.

les considérations de profit avant celles d'esthétique, n'a plus apprécié la masse rurale que d'après la valeur de son coefficient commercial. Et c'est ainsi que la garde-robe de nos ruraux, pour aussi modeste qu'elle soit, n'est que trop souvent le déballage échappant à toute critique artistique, des laissés pour compte des grands magasins.

Pour excuser le manque réel d'harmonie qui en est résulté, on entend souvent dire : Tous les goûts sont dans la nature. Certes ! mais il n'est pas de lieu commun plus funeste que celui-là. Le formuler c'est nier la beauté véritable, immuable et parfaitement définie. La liberté accordée par la Révolution à tout ce qui constitue la conduite de la vie, s'applique aussi bien aux moyens de se garantir et du froid et du chaud, mais il y a là aussi une manière et un art. Ce dernier reste avant tout une adaptation soumise aux règles d'une certaine compréhension et d'une certaine rectitude de jugement; il peut même, comme c'était le cas autrefois, constituer une synthèse de formes traditionnelles critiquable à toutes les époques d'ailleurs; il suffit de faire un tour dans les villages les jours de fête pour se rendre compte que de nos jours elle n'est pas réalisée.

Un des étonnements d'Arthur Young le célèbre agronome anglais qui voyageait en Languedoc au début de la Révolution, était de voir des femmes marcher sur les routes ou effectuer les travaux des champs sans bas et sans chaussures. Que penserait-il, s'il les voyait aujourd'hui dans les mêmes contrées, vaquer aux mêmes occupations, sans bas également, mais pas pour les mêmes raisons, ou en bas de soie ? Verrait-il là un indice de véritable progrès ?

C'est ainsi qu'aujourd'hui les anciens costumes ont à peu près disparu et il faut aller à Quimper, Auray ou Quiberon pour voir encore en un nombre qui diminue tous les jours, parmi les jeunes, quelques costumes retardataires et la somptueuse et infinie variété des coiffes paysannes et des tabliers à ramages. Les hommes ne portent plus que le chapeau et encore pas tous. Au surplus, convient-il de détourner ses regards les jours de pardon, de ces vendeuses de contrebande, originaires des Batiгноles ou de Montrouge qui, pour la facilité de leur commerce, revêtent le costume ancestral du pays mais le mutilent par une coupe de cheveux exclusivement moderne et se recouvrent le visage d'un badigeon n'ayant rien du hâle des embruns ou de l'aigre bise de la grande lande.

✠

Ce qui est vrai pour le costume, l'est aussi pour le mobilier. Le style révolutionnaire sur ce point n'a pas marqué; il a très peu pénétré chez le paysan si ce n'est sous forme de gobelets, assiettes, etc.; les spécimens de l'ameublement de cette époque sont rares et c'est heureux, ne cachent pas les amateurs. Nous ne connaissons guère qu'une pièce meublée dans le style 1789-1793, au château de Loubressac, dans le Lot.

Cette rareté est, sans doute, pour une grande part la consé-

quence de la suppression des garanties de capacité présentées par les jurandes et les maîtrises; ce que l'on appelait dans les corporations anciennes le chef-d'œuvre qui consacrait la personnalité de l'ouvrier a disparu. Toutefois, dans la période post-révolutionnaire, sous l'Empire, après une régression inévitable, devait se produire une sorte de renaissance qu'il est possible, dans une certaine mesure, de considérer comme l'aboutissement épuré d'une adaptation des idées révolutionnaires appliquées à l'art. Mais ce n'est pas chez le véritable paysan qu'on en rencontre les effets. Chez ce dernier, le changement des habitudes a produit un effet déplorable. Une robe se fane et se remplace, ce qui n'a rien de désagréable pour la détentrice. Un meuble doit avoir une existence plus longue. Mais, hélas !, au fur et à mesure de la disparition de ces objets familiers par l'usage ou la rafle des antiquaires avisés, ils sont regrettablement remplacés par des buffets, tables, lits ou ustensiles d'un style douteux, fabriqués en grande série et, pas toujours, en France.



Vêtement, ameublement, sont les représentations matérielles d'une synthèse de traditions, d'usages et d'adaptations. On conçoit qu'en périodes troublées, sauf dans le cas où il s'agit d'anéantir des symboles périmés, comme le « brûlement » des bannières ou oriflammes de la monarchie ou d'en consacrer de nouveaux comme le port du bonnet rouge, d'autres préoccupations plus directement graves aient eu le dessus. Mais ces traditions qui escortent le processus de l'esprit humain et dont le nombre s'accroît à mesure que ce dernier se développe, ne peuvent pas périr; cette cendre du passé ne se refroidit jamais; elle ne devait donc pas être dispersée au souffle du vent révolutionnaire, tout au plus subit-elle des transformations de nature.

D'essence spirituelle, leur amalgame produit la mentalité générale d'une époque qui est en quelque sorte l'habillement de l'esprit en un temps donné.

De cette infinité d'usages et de coutumes dont les uns sont gênants pour les voisins et d'autres inoffensifs, il en est de puérils; d'autres ont un caractère plus réfléchi; il en est auxquels il est impossible d'attribuer une origine, et certains sont au contraire très définis; nous pouvons en connaître d'humanitaires et de purement cruels et barbares. Prenons un exemple entre mille : à Azille, dans l'Aude, on enterrait vivants, on se demande pourquoi, les chevaux atteints de farcin. La Révolution ne pouvait prétendre faire une discrimination judicieuse et surtout complète de cette immensité de pratiques. Elle n'avait d'ailleurs pas de temps à perdre à un pareil triage. Elle put cependant, en quelques cas, humaniser des modes de répression, de vengeance ou de simple sauvagerie applicables à l'homme ou à ses compagnons de travail, les animaux domestiques; la preuve en est la campagne menée dès la Constituante contre l'usage du duel, l'interdiction du « combat du taureau »

(1), les efforts de Lakanal dans le sens de la conciliation entre plaideurs, etc. A cela on objectera les scènes regrettables que l'on ne peut passer sous silence et qui accompagnent tout mouvement révolutionnaire, politique ou social; mais l'homme du XVIII^{me} siècle, comme les autres, avait du sang de l'homme des cavernes; au reste les guerres de Vendée et les excès de la Terreur blanche fournissent assez d'exemples de barbarie commis par les ennemis de la Révolution.

Pour ce qui est des pratiques courantes de la vie de tous les jours, il convient de ne pas confondre les coutumes traditionnelles et les manifestations purement superstitieuses. Les premières finissent par constituer le *substratum* des relations entre individus et jusqu'à un certain point leur ancienneté peut les faire paraître immuables; les secondes sont de simples aveux de faiblesse se rattachant dans le passé le plus lointain à un besoin de secours extra-naturel pour conjurer le malheur ou simplement consolider son bonheur, même dans les circonstances les plus infimes de la vie, inné chez l'homme, mais déformé par son impuissance elle-même; elles sont dans leur essence beaucoup plus difficiles à définir. Cette dernière tendance, si elle n'est pas immuable est persistante, et il suffit de pénétrer dans les salles de jeu ou de parcourir les champs de course pour se rendre compte dans cet ordre d'idées purement matériel au reste, que rien n'est changé depuis le consul Appius Pulcher, qui faisait jeter à la mer les poulets sacrés parce qu'ils n'avaient pas rendu un oracle conforme à ses vues. Cet exemple, par sa suite, nous montre d'autre part l'influence collective qui peut avoir des pratiques pareilles.

Toute croyance mise à part, celui qui attache à sa voiture une image protectrice de Saint-Christophe obéit à une impulsion qui est en elle-même un acte de foi positif venant d'un subconscient religieux dont le point de départ est aussi vieux que le monde. Jaurès lui-même n'a-t-il point parlé de cette éternelle chanson qui berce l'humanité depuis toujours ? Celui qui place un fer à cheval sur son capot pour se garantir des accidents, ne peut prétendre à autre chose que faire acte d'amusement ou accomplir un rite purement superstitieux, dont il lui serait difficile de définir le mobile initial.

Lord Byron, le grand poète, était tout désemparé si d'aventure il se chaussait en commençant par le pied gauche; il n'aurait pas su dire pourquoi. Il en est de même de ceux qui affirment que se marier au mois de mai c'est assurer son malheur conjugal, qui ont peur d'une salière renversée ou qui se gardent de se mettre en route un vendredi, etc.

Cette angoisse inconsciente et perpétuelle qui torture l'âme humaine en présence de ce qu'elle ne comprend pas, la pousse à des pratiques irrationnelles sous l'apparence de se donner un raison.

(1) Cet usage consistait à faire déchirer par des chiens féroces, un taureau, un âne, un ours ou même un dogue. Voir à ce sujet un article de Penchét dans le *Moniteur* du 12 mars 1790. Cet usage fut aboli la même année.

Seuls les esprits religieux sont parvenus à limiter une inquiétude humaine de tous les instants en précisant son origine et la rapportant à des principes définis; ils peuvent en cela trouver un apaisement.

Quoiqu'il en soit, les aspirations générales d'ordre matériel ou spirituel restent les mêmes et la nécessité d'y satisfaire constitue la tradition. Pour les dirigeants révolutionnaires, leur lutte contre les anciens usages avait vite perdu de son objectivité; elle ne procédait pas d'un souci de moralisation générale ni même d'une tentative d'éducation rationnelle; il faut surtout la considérer comme une péripétie de la guerre religieuse suscitée par les différentes causes que l'on connaît et qui ne procèdent pas toutes d'une volonté systématique de détruire la religion. Et c'est ainsi, par exemple, que s'ils cherchaient à supprimer les feux de la Saint-Jean comme une pratique ayant un caractère religieux, ils en allumaient à l'occasion des victoires des armées, de la prise de Toulon, par exemple.

Parmi ces usages anciens, il en était de plus vulnérables les uns que les autres; d'autre part, les circonstances dirigeaient l'attaque de ceux qui auraient voulu les détruire ou les remplacer par de nouveaux, plus conformes à leur attitude morale du moment. Ils ne purent y réussir et, en somme, la Révolution ne put que substituer un symbolisme à un autre.

Ici le champ reste largement ouvert à ceux qui pourront être tentés de rechercher ces changements, depuis les symboles fondamentaux, les faisceaux, le bonnet rouge, la cocarde, etc. jusqu'aux cartes à jouer. Aux Rois avaient été substitués les *Sages*, aux Valets les *Braves*, et aux Dames les *Vertus*; en sorte que, faisait remarquer un jacobin judicieux, ceux qui tiendront les cartes seront les *Vices*.

Aussi bien la guerre déclarée aux anciens symboles ne portait-elle pas uniquement sur des détails, elle cherchait à atteindre également les actes fondamentaux de la vie, baptêmes, mariages et sépultures. Sur ces divers points notre documentation pour l'époque, est assez restreinte et serait-il bon d'en poursuivre le complément. Il n'est pas douteux qu'on retrouverait au fond des campagnes certaines fantaisies notables. Nous en rapporterons deux assez typiques; un brave homme avait appelé son fils Julien pensant ainsi lui donner comme patron *Saint-Julien l'apostat*; un autre avait deux fils prénommés l'un *Marius* et l'autre *Sylla*; les idées politiques et religieuses de l'un et de l'autre n'étaient sans doute pas très fixées. Après les individus, les communes et les rues dans celles-ci, on le sait, avaient pris des noms plus « analogues aux circonstances » comme on disait à cette époque; il serait trop long de nous étendre sur ce sujet. Ces diverses fantaisies n'avaient peut-être pas beaucoup pénétré dans le fond des campagnes relativement aux prénoms masculins ou féminins; des recherches dans les registres de l'état civil pourraient encore procurer de curieuses surprises. Le ministre Lebrun avait donné lui-même l'exemple en affligeant sa fille des prénoms : *Civilisation, Jemmapes, République*; il y avait là, convenons-en, de quoi faire reculer un

galant et on se demande quel pouvait être pour les malheureuses victimes de pareilles appellations le diminutif adopté dans les effusions conjugales.

La réduction presque complète des cérémonies du mariage ne pouvait avoir complètement émoussé la pointe de gauleserie perpétuée par les anciens; des enquêtes dans ce sens sont encore à faire. Mais arrivons aux sépultures.

« La mort est un sommeil éternel » (1) avaient fait graver à la porte des cimetières les plus hardis parmi les irréguliers révolutionnaires; alors les cloches ayant été transformées en canons, l'unique spécimen accordé à chaque commune, sous prétexte que son glas pouvait effrayer les vivants, ne sonnait plus que pour indiquer au lieu de l'heure de la messe, celle du rassemblement de la société populaire. Toutes les manifestations nouvelles variaient avec les localités et leur mise en train n'allait pas sans quelques contradictions. Les patriotes d'Auch n'avaient pas réfléchi que l'égalité devant la mort étant vraiment la seule à laquelle l'homme puisse se soumettre sans discussion, il était illogique de différencier deux cimetières, l'un pour les patriotes, l'autre pour les « mauvais citoyens ». Les malheureuses victimes de la fureur du temps étaient simplement enfouies; les « martyrs de la liberté », ainsi qu'on les appelait : Le Peletier, Marat, Chalier, Beauvais, au contraire étaient exaltés d'une manière équivalant à une sorte de canonisation. Ces exceptions mises à part, les sépultures sous la Révolution étaient réduites à leur plus simple expression. Au plus fort de la période anti-religieuse, marchant derrière un drap funèbre tricolore, un officier municipal porteur d'une pique et coiffé d'un bonnet rouge remplaçait à lui seul le clergé; ses fonctions étaient d'ailleurs réduites à un acte de présence. Cette simplicité égalitaire, sans doute un peu rude, n'était pas exempte d'une certaine compréhension de la majesté de la mort : les populations ne s'en sont pas contentées et sa contre-partie se trouve dans les monuments posthumes d'aujourd'hui.

Les nécropoles de notre contrée sont généralement laides et n'invitent pas au repos. Sans doute ont-elles cela de commun avec bien d'autres pays; mais ici le bien-être des vivants paraît avoir développé dans des proportions fâcheuses les témoignages sculpturaux (passe encore le granit du Sidobre ou du Canigou mais le ciment armé !) d'une piété filiale résolument dorée. Dans certains départements pauvres, la Creuse par exemple, on voit encore dans de très petits villages des cimetières impressionnants par la rustique simplicité de leur tenue et l'utilisation inconsciente peut-être des ressources artistiques offertes par la nature. De petits murs bas faits de pierres croulantes moussues ou de simples haies de houx, forment la limite des champs du repos et de ceux de l'activité persistante; çà et là un grand arbre, hêtre ou noyer, dont l'ombrage couvrit plusieurs générations abrite largement les pierres tombales toutes modestes; les plantes des champs croissent et fleurissent libre-

(1) Voir à ce sujet l'arrêté de Fouché dans le *Moniteur*, XVIII, 136.

ment sur les humbles *tumulus* à qui n'a pas été infligée l'horrible profusion de l'assurance artificielle et criarde de regrets ne paraissant pas pouvoir se limiter dans le temps.

Chez nous, il eut été possible d'utiliser davantage les caractéristiques naturelles de notre climat. Chênes-verts, oliviers, cyprès, arbres héraldiques du Languedoc plutôt que le saule même de Musset, sont harmoniquement funèbres; leur ensemble se détachant sur la monotone grisaille du sol des garrigues constituerait facilement un décor de champs élyséens conforme à la gravité du sommeil éternel, inlassablement bercé par le murmure des vents qui les ont tous douloureusement tordus. Et chaque année quand revient la saison du renouveau des regrets, la splendeur des coteaux et des plaines irisés de toute la gamme des verts, des jaunes et des pourpres des vignes ne suffirait-elle pas à jeter dans le soleil couchant, à l'heure où les trépassés redevenaient seuls, une note colorée suffisante pour dissiper un instant les ténèbres de la mort ?

Quant aux rites funéraires, ils ont été assez peu étudiés en eux-mêmes; ils doivent être cependant nombreux et variés; leur nature peut intéresser un chercheur, car s'il y a un folklore de la vie il en est un également de la mort.

Toutes les circonstances de la vie ne sont heureusement pas funèbres et la Révolution se vit obligée pour combler le vide moral et métaphysique laissé dans l'âme du peuple par une tentative systématique de déchristianisation dont les excès sont imputables à un nombre relativement restreint de promoteurs, de renouveler le cycle des parades et des cérémonies. Elle institua dans ce but un nombre considérable de fêtes qui devaient se célébrer le jour de *décadi*, le dimanche ancien, pour en arriver après la tentative inopérante de déchristianisation du culte de la Raison, à la grande fête de l'Être suprême établie à l'instigation de Robespierre.

Ces fêtes peuvent se classer en :

Fêtes commémoratives, anniversaires des grandes dates (14 juillet - 10 août - 31 mai et, plus tard, 9 thermidor et 21 janvier, fête « anniversaire de la punition du dernier roi des Français »)

Fêtes destinées à célébrer un événement heureux de la Révolution (prise de Toulon, batailles de Fleurus et de Jemmapes, il ne paraît pas avoir été question de Valmy), ou déplorable (assassinat des plénipotentiaires de Radstadt, mort de Hoche, de Joubert et surtout les apothéoses de Marat et de Le Peletier).

Fêtes purement symboliques et philosophiques de la nature, du genre humain, de la liberté du monde, de l'amour de la patrie, du stoïcisme, de la tendresse maternelle, du malheur, de l'industrie, des aïeux, de la postérité, etc. sans compter les plantations nombreuses d'arbres de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, voire même du maximum.

Certaines étaient de nature à intéresser davantage les ruraux, celle du « mariage des villes et des campagnes » (Cherbourg), celle de l'ouverture des travaux des champs, celle de leur clôture, du retour de la verdure, du retour des fruits, des moissons, des vendanges et des saisons. Dans l'ordonnement de

ces réjouissances, ils pouvaient être amenés à jouer un rôle actif, dans les autres ils n'étaient le plus souvent que les auditeurs passifs, quelquefois contraints, de discours longs et ennuyeux, présentés par des orateurs le plus souvent filandreux et peu convaincus, brûlant facilement un jour ce qu'ils avaient adoré la veille, selon leur intérêt du moment ou le souci de leur sécurité. On a souvent tourné en ridicule ces cérémonies de la Révolution; elles consistaient surtout en cortèges, farandoles autour de l'arbre de la liberté, distribution de pain et de denrées aux pauvres, hymnes, etc. En outre, il n'est pas absolument vrai que les déesses-raison, victoire ou liberté, aient été choisies de propos délibéré parmi les plus basses filles publiques; quelques exemples de ce fait ne permettent pas de généraliser; le plus souvent, surtout dans les campagnes, c'étaient des femmes ou des filles d'officiers municipaux ou de membres du club; d'après certaines traditions, il s'en serait même trouvé d'origine plus aristocratique.

Affirmer que malgré le bon vouloir des exécutants, les détails de ces réjouissances fussent parfaits, serait peut-être excessif; une reconstitution de la fête de l'agriculture par exemple, avec un défilé de jeunes campagnards à cheval sur des charrues, et de jeunes paysannes portant dans leurs bras des légumes divers nous apparaîtrait sans doute un peu carnavalesque, mais il faut tenir compte de l'ambiance et de la mentalité de l'époque. Quand on se lance dans la voie du symbolisme, on ne sait trop où l'on peut s'arrêter. Quelle que soit l'origine du trouble mystique qui agite les foules, une égale sincérité étant admise chez toutes, l'expression de ce trouble est non seulement affaire de sentiment, mais encore de capacité et d'éducation artistiques. A quelque cortège que se rendent les jeunes filles parées de blanc, la valeur esthétique de ces cortèges ne vaut que par la manière dont leur marche est ordonnée. La façon la plus simple est aussi la meilleure et c'est sans doute dans de petites bourgades où le naturel n'était pas encore submergé sous le flot des prétentieuses imaginations, qu'il faudrait chercher les exemples les plus notables de ce que pouvait être quoi qu'on en dise, une fête révolutionnaire dans sa pittoresque simplicité.

Les rites des religions et cérémonies religieuses de la Révolution en offrant aux yeux du paysan une pompe dont il ne pouvait pas toujours saisir l'allégorie compliquée ou en le forçant à écouter pendant des heures des discours philosophiques ennuyeux, ne pouvaient atteindre son âme; Ils ne lui ont pas suffi, aussi malgré tous les moyens de contrainte, les menaces et les sanctions, a-t-il été impossible de lui faire adopter le culte révolutionnaire. Pour lui, le dimanche était resté le véritable jour de repos et le décadi ne comptait pas. Sa résistance pouvait résulter d'un sincère attachement aux anciennes croyances chez les convaincus; les tièdes ne voyaient pas la nécessité de remplacer des manifestations culturelles par d'autres, dans lesquelles ils n'avaient pas plus de foi; mais il y avait aussi dans son obstination quelque chose de ce sentiment qui lui fait aujourd'hui résister, sans violence mais avec une ténacité qu'il a

été jusqu'à présent impossible de vaincre, à l'usage de « l'heure nouvelle ».

Longtemps s'est conservé dans un autre ordre d'idées, le souvenir de la manifestation collective, d'inquiétude irraisonnée de la *Grande peur*, mais son émotion n'étant qu'un réflexe et non une tradition, a conservé un caractère purement historique; aujourd'hui, personne dans les campagnes ne pense plus guère à ce mouvement de psychose générale, cependant si curieux et sur lequel on a diversement épilogué.

Il ne serait pas impossible cependant de retrouver quelques traces dispersées et vagues de traditions pouvant se rattacher à la mentalité paysanne de l'époque. Le colonel Cros-Mayrevieille nous a communiqué une curieuse réminiscence. Dans le Lauraguais, paraît-il, on peut entendre encore de vieux paysans lancer cette exclamation : « *Estré suprémé !* » Oraison jaculatoire ou juron, elle est indubitablement un souvenir perpétué de la fête établie par Robespierre.



Si maintenant nous voulons conclure, nous reconnaitrons volontiers non seulement l'intérêt mais encore l'importance et la nécessité des recherches se rapportant à ce qu'on pourrait appeler l'étude du roulis de la conscience humaine. Cette enquête c'est le plus près possible de la terre qu'il convient de la poursuivre, de cette terre qui ne boit le sang de ses enfants que pour en nourrir les générations à venir. Ce n'est pas dans les classes arrivées qu'il faut suivre le destin de l'humanité, c'est dans ses éléments de base, les paysans. L'étude en question est délicate et compliquée, car, d'une multitude de menus faits pouvant même paraître insignifiants, il faut savoir tirer les plus graves conséquences, surtout peut-être, aujourd'hui où l'âme simple de l'homme des champs risque fort de sombrer dans les complications d'un *modernisme* qui est tout aux antipodes du folk-lore.

Il ne suffit donc pas pour réussir, de se rassembler à des jours déterminés dans des costumes du passé, faits par des couturières modernes soucieuses surtout de faire valoir une taille ou une jambe, de boire dans des verres tarabiscotés un vin qui, lui seul, dans la tourmente universelle, a conservé ses qualités fondamentales, d'exhaler dans des lignes d'inégale longueur en un souffle athmatique des sentiments trop souvent dépourvus de simplicité ou de pureté. De ces manifestations cependant nous devons être reconnaissants aux animateurs et aux exécutants parce qu'elles empêchent l'effacement complet des traces d'un autre âge, mais leur bonne volonté doit être doublée d'un sentiment plus sérieux.

Il faut être de son temps, certainement ! mais pour faire de cette locution autre chose qu'un lieu commun sans valeur, il ne faut pas faire fi du passé. La table ne se rase jamais complètement car il y aura toujours des principes et des sentiments de toutes les époques et il est impossible de lutter contre la persistance des choses révolues, car, dans les temps écoulés, se

retrouvent toutes les expériences, les aspirations et les déceptions, tous les efforts désespérés des pauvres humanités perpétuellement ballotées, meurtries et désemparées. Les plus hardis novateurs ne sont jamais que des plagiaires.

Mais pour tirer des exemples utiles du passé il faut le connaître jusque dans ses recoins les plus obscurs. Chacun peut, en apportant sa pierre, bloc ou grain de sable, aider à édifier le temple de la conscience humaine, mais une pareille construction ne peut être menée à bien que d'après une méthode critique scientifique. Cela a été déjà dit ailleurs et ici-même, mais il n'est pas inutile de le répéter. Le folklore s'apparente de très près à la sociologie qui est la science des phénomènes sociaux, c'est-à-dire des rapports des hommes entre eux. L'intérêt qu'il peut présenter apparaît alors immédiatement.

Il existe à la base de toute société un ensemble d'individualités qui en composent le fonds de renouvellement et dont les efforts plus ou moins coordonnés exercent sur elle une poussée incessante de bas en haut. Cette masse que les exigences politiques de l'ancien régime avaient fait appeler le « commun » constitue un réservoir de forces vives et comme tous les réservoirs il a ses dépôts sédimentaires et ses scories. Il importe au plus haut point que son eau reste pure et il appartient aux ingénieurs sociaux d'assurer ce résultat par un filtrage judicieux, car la santé morale des nations est faite de la santé collective des individus. Les gouvernements passent; le paysan reste, mais il ne doit pas être seulement le cobaye des expériences des idéologues.

C'est un collaborateur des dirigeants de la société, auxquels ces derniers doivent laisser une place convenable et accorder sa part des bienfaits du progrès. Il y a bien longtemps que les trouvères conseillaient au roi de rechercher son alliance :

S'il est ben conseillé il n'obliera mie
Mener Jaques Bonhomme en sa grant compagnie

et après les malheurs qui s'étaient abattus sur la France sous le règne de Jean le Bon, un autre poète, Alain Chartier, probablement, ajoutait :

Prélatz, princes et bons seigneurs,
Bourgeois, marchans et advocatz
Gens de mestier grans et mineurs,
Gens d'armes et les trois Estatz
Qui vivez sur nous laboureurs,

prenez garde, car si nous vous faisons défaut,

Sur vous tumberont les maisons
Vos chasteaulx et vos tenemens
Car nous sommes vos fondemens.

Ce qui était vrai au XIV^e siècle l'est encore aujourd'hui, et si les sociétés veulent vivre, elles ne doivent pas se contenter d'apprécier dans le paysan seulement sa docilité à payer le double impôt du sang et de l'argent. C'est par le paysan que la patrie agrégée par la Révolution, touche la terre et comme Antée, puise dans ce contact une nouvelle et plus grande vigueur. Ce

n'est peut-être pas le paysan qui trace la voie du progrès, mais il la jalonne de ses os blanchis.

Pour cette masse, la Révolution a fait beaucoup sans doute, en la délivrant d'une foule de contraintes insupportables; elle eut pu, sans doute, faire davantage. Son plus grand bienfait moral a été d'effacer à jamais ce titre de « vilain » qui depuis si longtemps, malgré quelques protestations, faisait de lui une sorte de paria.

Vilain est qui fet vilonie,

disait un poète voulant exprimer qu'il était profondément injuste de laisser à l'homme de la terre le monopole de la vilainie.

D'ailleurs, si l'on veut aller au fond des choses, la source de toute noblesse est dans la paysannerie. Quel est en effet celui qui, se targuant de la plus ancienne origine, peut se vanter aussi loin que puisse remonter sa lignée, d'y retrouver autre chose qu'un paysan, un paysan gaulois ?

Les sociétés ne retireraient donc que des avantages illusoirement au prix de ce qu'elles perdraient, si elles rompaient ce contrat intime du paysan et de la terre et si elles voulaient faire de la paysannerie une classe hybride entre les ruraux et la bourgeoisie. La Révolution a permis au fils de paysan de devenir membre de l'Institut, si ses aptitudes naturelles l'y portent, mais l'écueil est de porter la masse à un degré de demi-savoir qui peut être nuisible. C'est ce qu'avait vu un des meilleurs républicains de la première heure, qui devait lui aussi être broyé dans le choc des partis, Pétion. La formation intellectuelle du paysan ne lui permet pas d'être objectif; elle l'entraîne avec une facilité extrême à être la victime des subjectifs intéressés et c'est ce qu'il faudrait éviter.

Si on l'a délivré de la tyrannie féodale, il ne faudrait pas qu'il retombât sous le joug d'une féodalité triple comme l'ancienne et aussi dure à son égard, celle des banquiers, des courtiers et des politiciens uniquement professionnels. Il ne ferait que changer de bât.

Il est juste qu'il bénéficie comme les autres des progrès scientifiques, mais il serait particulièrement à regretter que ce fut au détriment de son progrès moral. Il n'y a pas de raison pour que les villages par exemple fussent moins favorisés que les villes sous le rapport de certaines commodités, telles que l'eau et l'électricité. Le temps est révolu des *oribus*, cette mèche d'étoupes roulée dans la résine et fixée dans une fourche de bois qui faisait une lumière crépitante comme une danse de farfadets et dont se sont éclairés longtemps les atres périgourds; les allumettes chimiques amplement mises à la disposition des paysans à des prix onéreux, il faut en convenir, ont avantageusement remplacé les *filibus*, ces tortillons de papier roulé préparés à l'avance dans les veillées, mais qu'il fallait approcher au préalable d'un foyer déjà allumé, et qui n'étaient pas une spécialité paysanne. « Frédéric, un *filibus*, offrait pour allumer sa pipe, George Sand à Chopin, dans ses séjours à Nohant.

Mais avec l'électricité ont pénétré dans les campagnes le ciné-

ma et la T. S. F. merveilles d'une part si on ne les sort pas de leur rôle d'enseignement, mais armes à double tranchant et profondément dangereuses si on n'en discipline sévèrement l'usage, parce qu'elles constituent des organes particulièrement efficaces et dangereux de corruption ou, si l'on trouve le mot trop gros, de déviation politique et morale.

Si donc les sociétés ne veulent pas périr, elles doivent donner à la classe paysanne tout ce qui peut contribuer à améliorer sa situation matérielle afin de lui rendre la vie moins âpre, mais elles doivent veiller à ce qu'il ne soit pas touché à son âme si elles ne veulent pas être emportées à leur tour par une rafale auprès de laquelle la Révolution de 1789 ne pourra apparaître dans l'histoire que comme un souffle printanier.

« Aux heures les plus sombres, a dit le maréchal Pétain, c'est le regard paisible et décidé du paysan français qui a soutenu ma confiance ». Fassent les divinités protectrices que rien ne vienne ternir la limpidité de ce regard; c'est une question de vie ou de mort.

L. DE CARDENAL.

Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.



Fig. 1 - Paysan audois en 1789

Plan des constructions en face de la
 de l'édifice de la maison paroissiale de Quillan
 pour en faire une salle de séances pour la Société populaire
 de Quillan

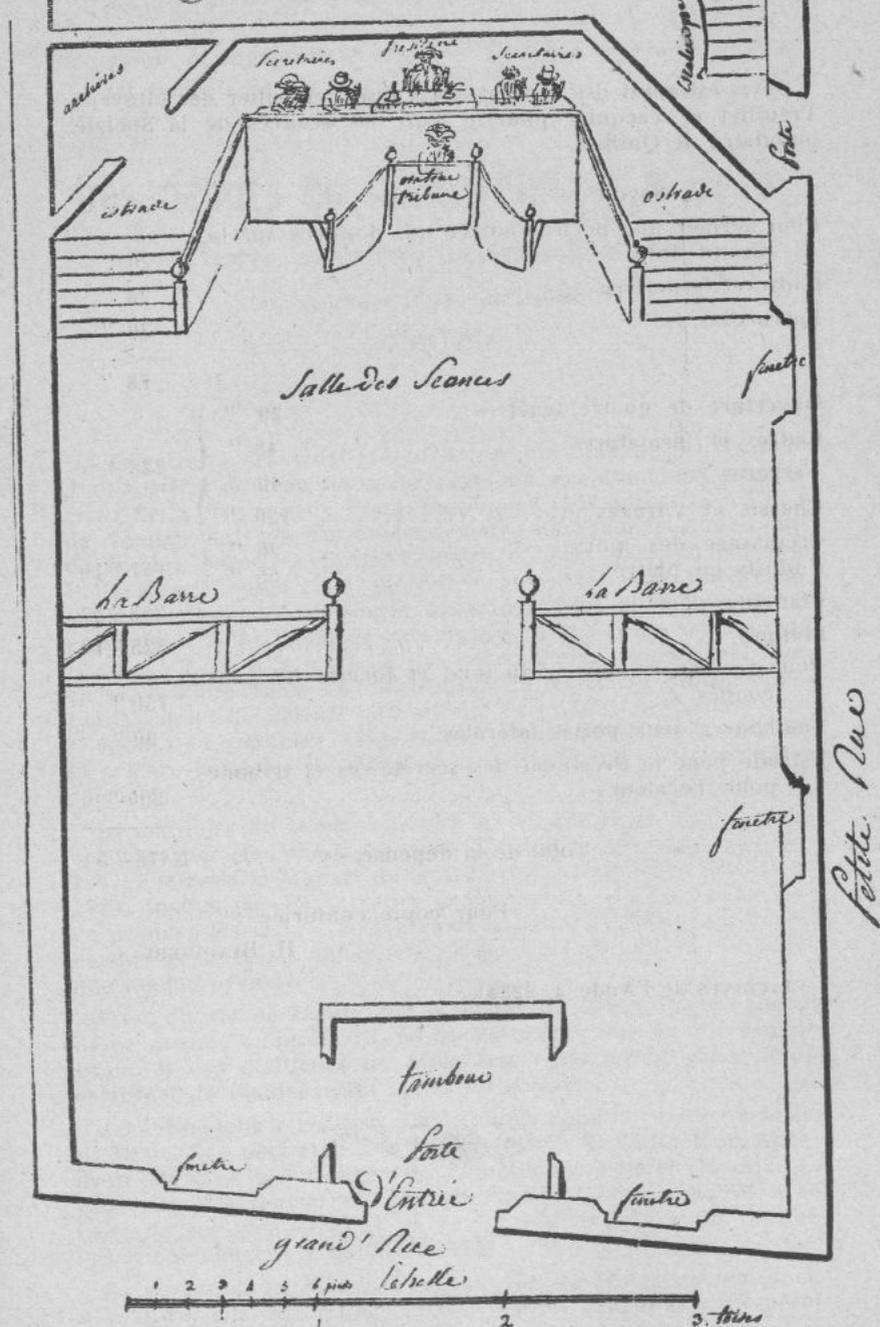


Fig. 2 - Plan de la salle de la Société populaire de Quillan

Devis estimatif des réparations à faire au sellier des citoyens
Treuillet et Vacquier pour y tenir les séances de la Société
populaire de Quillan.

Savoir :

Pour fermer une porte d'entrée qui donnera sur la Grand Rue	20 "			
Cadre et fermeture	28 "			
Ferrures	30 "			
		<hr/>		
		78 "		
Ouverture de quatre fenêtres.....	20 "	}		
Cadres et fermetures.....	48 "		228 "	
Ferrures	40 "			}
Chassis et vitrages.....	120 "			
Crépissage des murs.....	96 "	}		
Enduits en plâtre	55 "		253 " 5	
Plancher pour le sol.....		325 " 10		
Plafond				
Pour reculer la cloison du fond et former les pans coupés		150 "		
Tambour à deux portes latérales.....		90 "		
Estrade pour le Président, les secrétaires et tribune pour l'orateur		200 "		
		<hr/>		
Total de la dépense, cy.....	1.476 "	5		

Pour copie conforme :

H. BLAQUIERE.

(Archives de l'Aude, L 2284).



*Ni paysan, ni bourgeois, le régisseur de Bram défend fidèlement
les intérêts de ses maîtres...*

Les débuts de la Révolution à Bram

d'après les lettres de Jean Roudelle

à la marquise de Lordat

(1789-1791)

Les extraits des vingt-et-une lettres qui suivent proviennent d'un registre de Jean Roudelle, régisseur des domaines seigneuriaux de la baronnie de Bram. La plupart sont adressées à Marie de Nompars de Caumont-Laforce, veuve de François-Anne-Louis de Lordat, baron de Bram. Celui-ci, d'abord page du roi à la Petite-Ecurie, plus tard chevalier non-profès de l'ordre de Malte, capitaine de cavalerie dans le régiment de Beaupré et enfin lieutenant-colonel de carabiniers, était devenu seigneur de Bram, en 1779, à la mort de son neveu Paul-Jacques de Lordat, en vertu d'une clause de substitution du testament de son oncle Louis, comte de Lordat, gouverneur de la Cité de Carcassonne. Il épousa en secondes noces Mlle de Caumont-Laforce, sœur de la célèbre comtesse de Balbi, dont la vie a fait l'objet d'études spéciales.

La marquise de Lordat exerçait les fonctions de « dame pour accompagner Madame la comtesse d'Artois ». Devenue veuve en 1787, elle resta la plupart du temps à la Cour jusqu'en décembre 1789, époque où elle se retire à Montauban. En juin 1790, elle va prendre les eaux à Bagnères-de-Bigorre. Vers le mois de décembre de la même année, elle se rend à Bayonne où elle passe une longue période.

C'est durant ce séjour que le maire de Bram, l'ayant considérée comme émigrée, fit poser les scellés sur le château de Bram. Il dut d'ailleurs les faire lever peu après, grâce à un certificat de résidence du maire de Bayonne.

Jean Roudelle était issu d'une vieille famille, assez modeste de Bram. Son père était à la fois charretier et cultivateur. Après avoir été cinq ans fermier du domaine du Prunet (1) dans la Commune d'Arzens et tout près de Montréal, en association avec trois de ses compatriotes, il devint régisseur des de Lordat, vraisemblablement à partir de 1781.

Sa correspondance traite surtout de questions agricoles et, à ce titre, elle aurait un certain intérêt; cependant du point

de vue exclusivement historique, elle constitue un document curieux sur l'état des esprits pendant les débuts du mouvement révolutionnaire dans une commune rurale d'un millier d'habitants (2) comme Bram. L'une de ces lettres qui relate la « Grande Peur » justifierait à elle seule notre publication.

Nous avons réduit le texte aux passages qui nous ont paru présenter une réelle importance historique. Une reproduction intégrale risquait de grossir démesurément notre contribution tout en fatigant les lecteurs.

Le manuscrit provient de la succession de Mlle Elisabeth Roudelle, petite-fille de Jean Roudelle. Nous avons pu le sauver du feu dont il a subi les premières atteintes. Dans son état actuel, il comprend 34 feuillets; il est incomplet d'au moins cinq feuillets à la fin. La première lettre est du 18 mai 1788 et la dernière du 1er février 1791.

I. — A BRAM, CE 6 JANVIER 1789.

A Madame la Marquise de Lordat, à Paris.

.....

Les grains ont enchéri dans ce pays dans peu de temps; les bleds sont venus jusqu'à 20 l. et le millet jusqu'à 14 l. Cependant, le millet a diminué, mais nous croyons qu'il reprendra bientôt.

L'hiver est fort rude dans ce pays. Il y a trois semaines qu'il glace tous les jours. La glace au Canal a dix pouces d'épaisseur, nous sommes obligés de faire boire tous les jours les bœufs au puits avec une comorte.....

II. — A BRAM, CE 15 MARS 1789.

A Madame la Marquise de Lordat, à Paris.

.....

A présent vous n'avez à vendre que le millet qu'il faudra vendre bientôt. Il se vend 13 l. 10 s. jusqu'à 14 l. à Carcassonne. Je crois qu'il serait bon d'en faire dépiquer une petite partie et de le vendre en détail à Bram pour soulager un peu les gens qui souffrent de la faim, car nous avons convenu avec M. Laffon (3) de dépiquer le millet le plus inférieur qui est celui qu'on donnoit autrefois aux poulets et aux cochons. Et je l'ay vendu en détail 8 l. le setier; ce qui prouve que la misère est fort grande à Bram, car l'année dernière on n'en aurait pas donné vingt sous le setier.

.....

III. — A BRAM, CE 24 JUIN 1789.

A Madame la Marquise de Lordat, à Paris.

.....
La misère règne encore; le bled avoit diminué et étoit venu à 17 l. le setier et le millet à 12. Et dans huit jours, il a augmenté, le bled est venu à 24 l. et le millet à 16 l. (4).
.....

IV. — A BRAM, CE 24 JUIN 1789.

Monsieur Coquard, (5) à Paris.

.....
Sy vous saves quelque nouvelle de l'assemblée qui se tient à Versailles, ayes la bonté de nous en faire part; nous n'en savons rien.
.....

V. — A BRAM, CE 2 AOUST 1789.

Madame la Marquise, à Paris.

.....
Nous avons fini de couper votre récolte le 23 juillet dernier. Nous avons eu asses beau temps pour la couper. Nous avons comencé de dépiquer le 24; n'ayant pu avoir l'aras du Chapitre de la Cité, cette année, pour nous aider à dépiquer, j'en ay loué un autre, parce qu'il faut s'empresse d'enfermer le bled, tant par raport au mauvais temps qui peut survenir que par raport aux révolutions générales que nous avons dans ce pays. Tout le monde est étonné de voir la populace soulevée comme elle l'est. On a, à Carcassonne, un de ces jours, arrété un charrettier qui étoit du côté de Pamiers, on lui a pris deux charrettes de bled qu'il menoit. On lui a coupé les cordages sans que les consuls ny le régiment ait ozé luy donner du secours à cause de la populace nombreuse qui y étoit. Et ils sont au canal presque tous les jours pour empêcher que le bled ne passe pas. On prétend que du côté de Toulouse, il y a des brigans qui se sont ramassés qui ravagent les campagnes.
.....

..... Tout se passe bien ici s'il n'étoit ces révolutions, car, sy cela continue, nous ne serons pas surs dans nos maisons.....

VI. — A BRAM, CE 2 AOUST 1789.

Monsieur Coquard, à Paris.

.....
..... Nous avons beaucoup de révolutions dans ce pays; toute la populace se soulève et surtout à Carcassonne et à Toulouse.
.....

VII. — A BRAM, CE 16 AOUT 1789.

A Madame la Marquise de Lordat, à Paris.

.....

Après une mauvaise année que nous venons d'essuyer, on ne sait que dire de la présente, voyant toute la populace révoltée. Tout le comerce est suspendu, personne n'oze acheter seulement un setier bled de peur d'être assassiné par la populace, aucun négociant n'oze pas sortir de la maison.

Le 3 de ce mois nous avons eu dans tout ce pays une allarme générale. Il a couru un bruit qu'il y avoit une troupe de brigans composée de 6.000 hommes qui ravagent et brûlent tout. Et on disoit qu'ils étoient proche de Bram et qui alloit arriver, tellement qu'on a sonné les cloches et tout le monde s'est ramassé. Beaucoup de femmes sont sorties de Bram avec leurs enfants pour s'aller cacher dans les vignes et fossés. Et dessuite tous les hommes ont été assemblés armés de haches de fauls tranchantes, de fourches fer et autres armes. Quand tout a été assemblé et party pour arrêter ces brigans, il n'y a eu personne. Et tous les endroits circonvoisins ont fait la même chose et depuis on fait garde dans tous les endroits toute la nuit; à Bram, il y a 20 hommes de garde chaque nuit (6).

Nous avons bien fait d'affermir les magasins du Canal (7), je crois que cette année, il n'auroit rien gagné à cause que personne n'ozera pas acheter sy on n'y met pas ordre.

Je crains un peu de difficulté pour la levée des censives à cause du bruit qui cour. Dessuite qu'on aura dépiqué, nous allons comencer d'en faire la levée.

Cette année, je ne laisseray ny (corr. du) bled à Ste Gème et St Rome (8) je le feray tout remettre dans les magasins de Bram.

Et suis, etc...

VIII. — A BRAM, LE 25 AOUT 1789.

A Monsieur Coquard, à Paris.

J'ay reçu avec beaucoup de plaisir votre lettre du 15 Aoust; il ne m'avoit jamais plus tant tardé de savoir de vos nouvelles qu'à présent à cause du bruit qu'on disoit qu'il y avoit à Paris. Voyant sur les nouvelles qu'il périssoit beaucoup de monde et craignant toujours qu'il y eut quelqu'un de la maison qui seroit du nombre, mais grâce à Dieu, je vois par votre lettre que vous êtes tous bien portants....

La récolte paroissoit bien grainée et avoir belle apparence, mais elle ne produira pas comme on croyoit. Tous les particuliers sont trompés, au Dixme il y en a eu 133 setiers moins que l'année dernière. On auroit bien vendu une partie du bled avant la fermeture du Canal, mais il est impossible d'en vendre un setier; toute la populace est révoltée, on arrête les barques,

les charrettes, les négocians n'ozent pas sortir de leurs maisons de peur d'être assassinés. Tout le comerce est suspendu, il faut espérer qu'on donnera des ordres pour la liberté du comerce.

IX. — A BRAM, CE 7 SEPTEMBRE 1789.

Madame la Marquise à Paris.

Nous avons fini d'enfermer votré récolte en bled, le 4 de ce mois. Il y en a eu en tout quatorze cents quarante trois setiers deux quartiers, sçavoir :

à Bonrepos, Risbonne, et le Magazin.....	750 s. 3. q.
Froment	42
St Rome	351 2
Ste Gême	281 3
Inférieur en tout	17 2

En tout..... 1.443 s. 2 q.

Et de là il faut déduire la moisson. A la foire du Villa, le 1er de ce mois, le bled a valu 17 l. 10 s., 18 l. et 18 l. 10 s. le setier; vos moissonneurs l'ont vendu 18 l. Les marchands à ladite foire ont fait acheter par dessous main n'ozant pas acheter en public, craignant la populace, car ils sont toujours entetés à ne pas laisser sortir de bled.

Je suis allé à la Cité de Carcassonne chez M. Laffon, le 5 de ce mois. J'ai vu que toute la populace étoit révoltée et s'étoit emparée des clefs des portes de la Cité. Les consuls de la Cité ayant demandé de secours à la ville, partie du Régiment qui est à Carcassonne y est monté avec la garde bourgeoise; quand ils y ont été arrivés, on a trouvé toutes les portes fermées. Le colonel du régiment n'a pas voulu les faire enfoncer de peur d'être massacré, étant trop peu de monde pour résister à cette populace, heureusement les consuls de la Cité ont eu le temps de se cacher, sans quoy on les auroit tués; M. Laffon a peur ainsy que tous les autres chanoines.

Il faudra choisir un moment favorable pour faire la vente de tout votre bled pour éviter ce qui pourroit arriver dans le cours de l'année, car nous avons un mauvais commencement. Il faut espérer qu'on y mettra ordre.

X. — A BRAM, CE 30 DECEMBRE 1789.

Madame la Marquise de Lordat, à Montauban.

Coquard doit vous avoir fait part de ce que je luy ay écrit à l'égard de la Communauté. On veut vous disputer les fossés (9) du tour du village et autres objets. C'est Raynier (10) qui mène tout. Il y en a eu quelqu'un de son party; les consuls et beau-

coup d'autres ont été opposants à son mémoire et on dit qu'il falloit vous écrire honnêtement et ne pas agir imprudemment vis à vis de Madame qui ne le méritoit pas, mais en attendant, j'ay fait ébrancher les saules du tour du village et remplacer ceux qui y manquoit. Les consuls d'Alzonne m'ont remis une letre pour vous faire passer au sujet des biens nobles de St-Rome qu'on doit estimer.

.....

XI. — A BRAM, CE 28 FEVRIER 1790.

Madame la Marquise de Lordat, à Montauban.

J'ay remis aujourd'huy la déclaration de vos biens et droits nobles de Bram à MM. les officiers municipaux. Ils ont paru un peu offusqués sur certains articles de ladite déclaration, comme sur les caves, sur le four et sur les censives qui regardoient autrefois la Communauté (11). Il y a quelques jours qu'ils se proposent de vous écrire à ce sujet et pour d'autres choses. Je crois qu'ils l'ont fait aujourd'huy. Je ne sçay pas la teneur de leur letre. Il y a apparence que vous la recevrez par ce même courrier et vous verrès leurs demandes.....

J'ay fait aussy la déclaration des censives à Villesisle.....

Le 24 de ce mois, le mayre est venu avec une grande populace me demander sy Madame avoit beaucoup de millet à vendre. Je leur ay répondu pour les contenter que Madame en avoit environ 200 setiers et qu'elle m'avoit ordonné de ne le vendre qu'à Bram et ils ont été satisfaits.

.....

XII. — A BRAM, CE 17 MARS 1790.

A Madame la Marquise de Lordat, à Montauban.

Je n'ay pas manqué de remettre dimanche dernier votre letre que M. Laffon m'a remise, aux officiers municipaux de Bram. Ils ont été très contents de votre réponse, mais Raynier étant absent lors de la lecture de la letre, et à son arrivée on la luy a communiquée; il a été fort piqué de ce que vous n'aves pas répondu à luy même, mais ils luy ont répondu que quelle raison qu'il eut, on ne pouvoit point s'écarter des propositions de Madame et qu'on ne veut pas s'en écarter. Ne sachant que dire, il a dit que vous aves méprisé la Communauté en ne metant que deux feuilles de papier à votre letre, mais il n'a été soutenu de personne que de Gally. Raynier est party lundy pour Toulouse. On doute qu'il soit allé consulter parce qu'il a emporté votre letre. Raynier menace le mauzolee (12) que vous faites faire au cimetièrre. Nous saurons à son retour ce qu'il dira, je vous previen dray dessuite de tous ces faits.

.....

XIII. — A BRAM, CE 29 MARS 1790.

Madame la Marquise de Lordat, à Montauban.

J'ay reçu seulement hier votre lettre du 19 courant par laquelle vous me marquès qu'on doit s'attendre à tout de la part de Raynier. Vous ne vous trompés pas. Peut-être que vous serés fachée que je n'ay pas exécuté vos ordres de dire à Raynier ce que vous me marquès, mais après avoir moy-même consulté votre lettre, je suis été d'avis de la tenir cachée pour ne pas augmenter davantage la chiquane de Raynier et de Gally (13) qui luy tient compagnie, vu le temps critique où nous sommes. Il vaut mieux prendre les gens par douceur que par menaces parce que les méchans sont plus à craindre que les bons, car voilà M. de Bellegarde, pour avoir fait metre trois ou quatre heures un homme en prison qui le méritoit, on luy a brûlé son pailler; à M. le Marquis de Puivert-Alzonne, on l'a bien reçu à son arrivée, la Municipalité a été lui faire son compliment et le lendemain on luy a ôté ses armes de la place et de l'église, et enfin on luy a mis son banc au fond de l'église. Et à Bram, il seroit déjà fait sy on avait voulu écouter Raynier. Voilà pourquoi il faut agir avec douceur. J'ay fait voir à la Communauté l'article de votre lettre qui la regarde, mais non celui de Raynier.

Hier 28, Raynier a assemblé le Conseil pour délibérer certaine affaire et pour délibérer de vous faire acte à démolir le mausolée. La délibération a été portée à la maison de ville toute prête et en ayant fait lecture au Conseil, les officiers municipaux et les notables qui ne sont pas au fait des affaires et n'ayant point de malice ont a signé à condition qu'il ne sera rien fait qu'après qu'ils l'auront consultée, l'ayant bien expliqué dans la délibération saans cela on alloit faire acte aujourd'huy.

Mais quand j'ay appris tout le résultat de l'assemblée, je n'ay pas manqué d'aller faire le tour en secret de ceux qui sont pour vous et aujourd'huy ils se repentoit sy fort d'avoir signé qu'on va se rassembler ce soir pour détruire cette délibération soit que le mayre le veuille ou non, parce que je leur ay représenté qu'ils mangeoit leur bien en écoutant Raynier et qu'on se comportait mal vis à vis de vous sans sçavoir ce qu'ils font. Je vous écriray demain pour vous donner avis de ce qui sera décidé. J'espère que Raynier ne viendra pas à bout de son dessein.

Vous me dites qu'on pourroit donner deux Louis aux pauvres. Ce qui est impossible de pouvoir distribuer, vu la grande misère qui règne dans Bram, mais pour calmer tout le monde, je vend le millet aux pauvres de Bram seulement 12 l. le setier. Et on épargne 40 sous par setier; et avant que vous ayez donné de cette façon a valeur de 100 l. aux pauvres, il faut vendre 50 * millet; et avant que 50 * millet soit vendus à petites mesures aux pauvres, nous serons bien en avant, et alors votre aumône est petite et la réputation en est grande, parce que tout le monde dit que vous faites une grande charité aux pauvres en leur donnant le millet au prix le vendant aux étrangers

14 l. Je continueray de cette façon sy vous le jugès à propos. C'est le seul moyen que j'ay trouvé pour calmer la populace.

.....

XIV. — A BRAM, CE 30 MARS 1790.

Madame la Marquise de Lordat, à Montauban.

Sur la délibération prise le 28 de ce mois concernant votre mauzolée, comme je vous avez marqué par la lettre d'hier; ce qui avoit été signé de tout le Conseil par surprise et par menace que leur avoit faites Raynier et Gally, les officiers municipaux ont été dessuite faire consulter ladite délibération, vous trouverès cy joint le memoire qu'on leur a fait pour faire signifier au mayre, qui est devenu inutile, étant venus à bout de leur dessein sans ledit mémoire.

Les officiers municipaux ainsi que les notables, d'après les représentations que je leur fis et même sans cela mortifiés d'avoir signé sans attention et même par surprise cette délibération, ont rassemblé le Conseil sans ordre du mayre qui, l'ayant appris à son arrivée a dit que personne ne pouvait convoquer l'assemblée que luy et vouloit verbaliser contre eux. Illy a eu beaucoup de trein; tout le conseil a dit qu'ils se moquent de luy et de son verbal et qu'on vouloit dessuite biffer cette délibération pour qu'elle ne parut plus à nulle part; ce qu'on a fait dessuite malgré luy. Raynier voyant tout le Conseil contre luy s'est rendu par force à ce qu'ils ont voulu. Et Gally qui a voulu dire quelque sottise à quelqu'un de l'assemblée, on l'a menacé que s'il parloit davantage on le jetteroit en bas de la fenêtre. A présent Madame vous pouvez être tranquille là dessus. Dans la première lettre, je vous diray le détail de ceux qui ont soutenu à détruire cette délibération. A présent tout le monde est tranquille.

J'ay l'honneur, etc.

XV. — A BRAM, CE 2 AVRIL 1790.

A Madame la Marquise de Lordat, à Montauban.

Vous pouvez être tranquille pour le mauzolée, toute la Communauté est portée pour vous excepté ceux que je vous ay marqués; je vous avez marqué que je vous donneray le détail de ceux qui ont soutenu à détruire cette délibération et qui se sont distingués pour cet effet au-dessus des autres; en voici les noms : Castel, charron; Boyer de la Place, Gazel, Ortala tous quatre municipaux; Boyer, tailleur; Lacroix, charron et le mary de la nourrice de Mlle Phinette, notables, qui ont fait beaucoup du trein ainsy que Lanes, procureur de la Commune Bastouil, marchal; Bastouil, votre encien fermier du Prunet, et Majou. Et Raynier et Gally, voyant le grand bruit qui s'étoit soulevé

contre eux, ont un peu soutenu, mais quand ils ont entendu que la populace qui étoit devant la Maison de Ville soutenoit le Conseil et se voyant menacés de ceux de dedans et de dehors se sont rendus à ce qu'on a voulu sans dire mot. Raynier qui avoit verbalisé contre le Conseil, on lui a fait biffer son verbal par luy-même, et après l'avoir biffé, on luy a fait approuvé la biffure. J'espère qu'à presant nous serons tranquilles pour le mauzolée.

.....

XVI — A BRAM, CE 28 AVRIL 1790.

Madame la marquise de Lordat, à Montauban.

La communeauté des Cammazes ayant demandé vos titres pour justifier de certains droits que vous preniés. Comme je vous avés dit, M. Laffont est venu à Bram et il n'a trouvé dans les archives (14) qu'une transaction qui étoit utile pour leurs demandes, j'ay été dessuite aux Cammazes. Laquelle transaction j'ay presentée au mayre et aux officiers municipaux et je leur ey dit que vous serés bien fâchée d'avoir la moindre difficulté avec la communeauté et que vous ne demandés que ce qui est juste. Ils ont répondu qu'ils étaient dans les mêmes sentiments et que quand vous auriés quelque difficulté ensemble on la fairoit vuidier par des avocats.

La communeauté de Bram est toujours tranquille, mais le mayre est toujours le même à votre égard.

.....

Comme vous sçavés que les communeautés sont obligées de mettre à la taille toutes les censives et rentes nobles. Il se trouve que la table du cadastre de Bram fixe le bled pour la rente de votre moulin rural qui est sur le chemin de Prouille (15) à trois livres le setier. M. Laffont soutient que les trois autres moulins doivent être taxés au même prix de trois livres le setier, ainsy que les censives et la rente du four. J'ay été consulter le Père Laspalles qui est de son avis, mais M. le curé de Villesiclé dit le contraire ainsy que beaucoup d'autres, disant que sy on fixe le bled à trois l. le setier pour les impositions, ce sera un prix fait pour le remboursement des censives, ce qu'il faudroit éviter. Je vous envoie cy-joint un petit mémoire que M. Laffont m'avoit fait passer, que vous examinerez vous-même ou que vous fairés consulter. C'est un article de conséquence. Sy je me dois conformer à son mémoire, vous aurés la bonté de me le renvoyer. La communeauté a nommé quatre commissaires pour enregistrer tous les biens nobles, qui sont M. Cau, Rey, Boyer et Gaujet. M. Cau craint que le mémoire de M. Laffont pour le prix du bled ne passera pas ou qu'il pourra porter préjudice au remboursement des censives.

.....

XVII. — A BRAM, CE 13 JUIIN 1790.

A M. Coquard, chez M^{me} la Marquise de Lordat,
aux eaux à Bagnières,

Sy j'ai tant tardé de vous écrire c'est que j'ay voulu voir ce qu'on diroit quand on monteroit les armes (16) au mauzolée. On a fini de les monter avant hier. Le mauzolée est presque fini, il n'y a que quelque peu de sculpteure à faire; personne ne dit rien, tout est fort tranquille. Nous avons choisi le moment pour monter les armes que Raynier fut à Carcassonne à l'assemblée du département; il a été continué d'être nommé électeur dans la 2^e assemblée qui a été faite au Villa qui s'est passée tranquillement.....

M. Gally est mort le 8 de ce mois des champignons qu'il avoit mangés.
.....

XVIII. — A BRAM, CE 18 AOUT 1790.

A Madame la Marquise de Lordat,
aux eaux de Bagnières.
.....

J'ai vendu, d'accord avec M. Laffon, 200 s. bled de Ste Gême à 16 l. le setier pour payer les impositions quand on les demandera, mais on ne l'a pas encore retiré. Je ne sçay pas comme sa yra; la révolution faite par les gens de Carcassonne et des environs pour empêcher le passage des barques a fait que tous les négocians ont été obligés de débarquer tout le bled à Castelnaudary et à Bram de sorte qu'il n'en est pas party un grain; tout le comerce est suspendu.....

Tout le monde est toujours fort tranquille à Bram, on ne dit rien, on ne parle plus du mauzolée. Le décret qui est arrivé et qui deffend de toucher aux monuments a fait calmer ceux qui pouvoit avoir quelque mauvaise idée à ce sujet.
.....

XIX. — A BRAM, CE 2 OCTOBRE 1790.

A M. Coquard, maître d'hôtel chez M^{me} la Marquise de
Lordat, aux eaux à Bagnières.
.....

Vous verriès par la lettre que M. Laffon a écrite à Madame la révolution de la populace contre les bourgeois à Castelnaudary. Il y en a eu deux de cette populace de tués et beaucoup de blessés, mais à présant s'est un peu arrangé. Nous avons beaucoup de révolution dans le pays. Il y a de soldats à tous les

villages qui sont sur la ligne du Canal. Il y a à Bram 40 grenadiers du régiment de Bresse qui sont logés au haut du pressoir et au bas des écuries. C'est un avantage pour garder les magasins de Madame. Ces grenadiers avec ceux qui sont à Villesèque partent aujourd'huy pour Saissac parce que la populace a percé le grand bassin de Lampy qui donne l'eau au Canal et il doit arriver aujourd'huy à Bram la compagnie de chasseurs du régiment de Bourgogne. Je crois que Madame ne sera pas fâchée qu'ils soient logés où ils sont parce que en se gardant, ils gardent le château et les magasins.

Vous dirès à Madame que nous faisons la levée des censives, mais bien lentement et avec beaucoup de peine, n'ozant presque rien dire; cependant peu à peu et avec la douceur quelqu'un paye tous les jours. Il y en a beaucoup qui reffusent la censive à Prouille; Alzonne on la reffuse à M. de Puivert.

.....

XX. — A BRAM, CE 27 OCTOBRE 1790.

*A Monsieur Coquard, chez M^{me} la Marquise de Lordat,
aux eaux à Bagnières.*

.....

J'ai reçu par M. Laffon la letre de change sur M. Batailler qui me doit payer dimanche prochain. Il vouloit me donner un assignat et je n'ay pas voulu; je veux de l'argent comptant.....

Vous devès avoir vu par la lettre de M. Laffon la mauvaise conduite du mayre envers Madame pour fairer entrer les chasseurs du régiment de Bourgogne dans le château. Ce qui nous a bien atristés. Ils sont entrés de force d'ordre du mayre qui avoit entêté le commandant des soldats pour les y faire entrer; et malgré toutes les démarches que nous avons faites pour les faire sortir dessuite, il nous a été impossible. M. Bourgeois, Commandant général des troupes du département s'est rendu à Bram sur le raport que je lui ey fait avec les consuls qui sont venus deux fois dessuite avec moy à Carcassonne. Ce Monsieur est un ancien amy de M. le Marquis, mais il a dit que vu que les soldats étoit entrés, il étoit inutile de les faire sortir et que cela causeroit quelque révolution. Il leur a recommandé de se comporter honnêtement. Il a envoyé chercher Raynier, mayre, il l'a mené comme un nègre. Il luy a dit qu'il en avoit fait assès en faisant entrer les soldats au château pour se faire connaître dans tout le département et que si on ne le connoissoit pas, il le feroit connaître luy-même. Tous les consuls sont bien montés contre le mayre et beaucoup de monde. Raynier se fait connaître peu à peu, on reconoit la sotize qu'on a faite de le nommer mayre.

Vous devès avoir appris la révolution de Pamiers près Mirepoix. Il y a eu beaucoup de trein. A presant c'est un peu arrangé. On y a envoyé de soldats du régiment de Languedoc.

.....

XXI. — A BRAM, CE 17 DECEMBRE 1790.

Madame la Marquise de Lordat, à Bayonne.

J'ai reçu en son temps votre lettre du 29 Octobre dernier à laquelle j'aurois plutôt répondu, mais je ne savés pas sy vous étîés à Bagnières ou à Bayonne, M. Laffon m'a écrit il y a trois jours, que vous étîés arrivée à Bayonne. Vous me marquès d'agir avec douceur pour la rentrée des censives, je fais toujours mon possible pour ne pas monter les gens. Je n'ay pourtant levé cette année que 60 s. bled des censives; les plus gros son les plus indifférents à payer, à force de demander, on me promet toujours de payer. Jusqu'à présent tout le monde est fort tranquille. Car à Madame de St Pierre, à Belbèze, on luy a fait exhiber les titres au sénéchal de Limoux et de 107 setiers de censive qu'elle avoit, on l'a réduite à 67 s. Voilà ce qui fait que je n'oze pas mener grand bruit, car le mayre de Bram avoit déjà mis en tête aux gens de vous faire exhiber les titres, mais je leur dis toujours qu'ils seront à temps de le faire et qu'ils peuvent payer pour cette année. Et que vous ne voulez rien que ce qui est juste et qu'ils n'auront jamais aucun différent avec vous. Voilà ce qui calme tout le monde.

.....

Le détachement de Bourgogne est parti depuis 15 jours et il est arrivé, le même jour, à Bram, un détachement de Médoc qui ne sont plus dans le château dont nous en sommes bien aises. J'ay fait tout mon possible et j'ay fait beaucoup de voyages à Carcassonne chez M. Bourgeois pour empêcher d'y faire entrer le détachement de Médoc, car sy on y eut resté longtemps, on auroit fait beaucoup de dégât aux planchers et escaliers, mais aussy j'ay été bien soutenu par Boyer de la Place, Boyer, tailleur, Majou et Lanes, procureur de la commune. Les dits Boyer et Majou ont été nommés officiers municipaux à la St-Martin dernier, et qui ne sont pas du tout d'accord avec le mayre; car dans l'intervalle du départ de Bourgogne et de l'arrivée de Médoc, lesdits Boyer, Majou et Lanes ont pris eux-même la peine, avec quelqu'un qu'ils avoit loué de sortir tous les équipages du château. Il y a eu un peu de trein à l'arrivée de Médoc qui vouloit entrer au château, mais les dits officiers leur ont dit que quelques ordres qu'ils portent, ils n'entreroient jamais et qu'ils n'avoient qu'à prendre le logement qu'ils leur donnent qui étoit aussy bon que le château. Ils sont actuellement logés chez M. Gally. Les nouveaux officiers municipaux ont bien travaillé à votre égard (17).

.....

L. ALIBERT.

NOTES

(1) — Prunet, ferme dans la Cmne d'Arzens, au contact de celle de Montréal. Elle avait été acquise par Paul-Jacques de Lordat, sieur du Prunet, vers la fin du XVI^e siècle, avec quelques autres domaines dans le

territoire de Montréal (ferme de Sarraïl appelée alors de la Malepère). C'est le premier établissement des de Lordat dans notre région. L'achat de la seigneurie de Bram eut lieu, un peu plus tard, en 1598.

On sait que la famille de Lordat est originaire du village de ce nom dans le canton des Cabannes (Ariège). C'est une des plus anciennes du pays de Foix.

(2) — Un dénombrement de la population de Bram en l'an 8 (1800), que nous possédons, indique l'existence de 1.067 habitants, en y comprenant les « défenseurs de la Patrie », au nombre de 154 soldats.

(3) — Laffon, comme on le verra plus loin, était chanoine du chapitre cathédral de Carcassonne. Il était l'homme de confiance et le conseiller de la marquise de Lordat. Guillaume Laffon est mentionné parmi les membres du chapitre en 1790, lors de sa suppression (Mahul, Cartulaire. T. V, p. 604).

(4) — Il s'agit ici du setier de Carcassonne qui valait 85 l. 61, celui de Bram ne correspondait qu'à 80 l. 48. Le setier se divisait en 4 quartiers, la quatrième en 4 pugnères et la pugnère en 2 coups. Le demi-setier était appelé hénine.

(5) — Coquard était le maître d'hôtel de la marquise de Lordat. Son nom s'est perpétué jusqu'à notre époque comme surnom d'une autre famille de Bram.

Voici l'état de la domesticité du château de Bram, d'après le reçu des droits de capitation en 1782 :

Capitation de Messire de Lordat,	
baron de Bram, cy	240 l. 00 s. 0
Deux laquais	2 l. 16 s. 0
Un valet de chambre	3 l. 00 s. 0
Une femme de chambre	3 l. 00 s. 0
Un cuisinier	3 l. 00 s. 0
Un valet	1 l. 08 s. 0
Un cocher	3 l. 00 s. 0
Un postillon	1 l. 08 s. 0
Un garde-chasse	1 l. 08 s. 0
Un jardinier	1 l. 08 s. 0
Une servante de cuisine	1 l. 05 s. 0
	261 l. 13 s. 0

(6) — Le souvenir de la « Grande Peur » a subsisté à Bram. J'ai souvent entendu des vieillards évoquer « l'annado de la Pou » que l'on associe en général avec le passage des « escourjaïres » (routiers du XIV^e et XV^e siècles) et des « poulhacres » (mercenaires polonais au service du duc de Montmorency au XVII^e siècle).

(7) — Les magasins du Canal, dont les bâtiments sont devenus une ferme près du port de Bram, servaient d'entrepôt aux marchandises. Cette année-là, ils furent affermés à Hugues Destrem, de Fanjeaux, bien connu à cause de son rôle politique ultérieur. Nous possédons le compte détaillé des blés entreposés pendant son fermage.

(8) — Les magasins dont il est question étaient situés à l'angle Nord-Est du parc du château de Bram, à l'intersection du chemin de Fanjeaux à la Leude avec la route romaine, entre cette route et la ligne du chemin de fer du Midi. C'est dans ces magasins qu'entre le 20 fructidor et le 24 brumaire de l'an VIII (1800) fut établie une chapelle pour le culte catholique, car l'église paroissiale était encore fermée. Le compte de recette et de dépense est en notre possession.

(9) — Les fossés et les murs de Bram bâtis vers le XV^e siècle, lors de l'agrandissement de la « force » primitive, appartenaient au seigneur et leur emplacement a été vendu aux propriétaires voisins par les de Lordat bien après la Révolution. Les fossés transformés en égoût sont désignés sous le nom de « **rèc de cabo** ».

(10) — Raynier, premier maire de Bram, était originaire de Belpech. Il s'était établi à Bram à la suite de son mariage. Il était avocat et un peu plus tard il devint notaire. Il a joué un rôle politique assez considérable pendant la Révolution. Dans un factum de procès, il s'enorgueillissait « d'être le descendant en ligne directe d'un capitoul de Toulouse qui exerçait cette honorable magistrature en 1340 ». Sa famille est encore représentée à Bram.

(11) — Les consuls de Bram avaient acquis, en 1360, une fraction de la seigneurie de Bram d'Arnaud de Verdale, évêque de Maguelone; ils en avaient cédé bénévolement une moitié au roi, acte d'adroite politique qui mettait leurs seigneurs en contact direct avec les officiers royaux. Ils avaient joui de l'autre moitié jusqu'au milieu du XVII^e siècle, époque où ils la vendirent à Jean de Lordat. Cela leur permettait de se dire « consuls et seigneurs de Bram ».

Une autre fraction de la seigneurie appartenait au couvent de Prouille. Dès 1211, Simon de Montfort lui avait donné le domaine de Sauzens; en 1214, un chevalier croisé, Alain de Roucy, lui concédait un terrain pour aire, maison et jardin; en 1320, Auþorge de Roquefort lui vendait la part de seigneurie qu'il tenait par héritage de Jourdain de Saissac. Le bas de la façade de la « maison noble de Prouille », avec sa porte ogivale, existe encore à l'entrée sud du vieux village.

(12) — Le mausolée du dernier seigneur de Bram était placé au centre du cimetière, aujourd'hui jardin public, sur l'ancienne voie romaine ou « **cami ferrat** ». Sauvé en 1790, il fut détruit un peu plus tard. On peut encore en voir les restes sous un hangar dans les dépendances du château de Bram.

(13) — François Gally était un négociant très aisé de Bram. Avec Raynier, ils étaient les représentants des idées nouvelles.

(14) — Les archives des de Lordat de Bram auraient été détruites pendant la Révolution. D'après un procès-verbal publié par l'abbé E. Baichère dans les Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne (T. VI, 2^e Série, p. 49 à 52), le 22 frimaire de l'an II, le citoyen Georges Bausit, commissaire du directoire du district de Castelnaudary, assisté des officiers municipaux de Bram, s'était transporté au château et avait « réduit en sendres » au cri répété de « Vive la République » et de « Périssent les tyrans », ces titres qui, pendant tant de siècles, nous avaient retenus dans l'esclavage », dit le document.

Un second procès-verbal du corps municipal de la Cité de Carcassonne signale un autre brûlement des titres de la famille de Lordat. Voici ce texte curieux qui fait partie du Cabinet Cros-Mayrevieille.

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la république française, une indivisible, et le dix Août quatre heures après-midi, Nous Jean-Marie Guilheu, Maire, Jean Crouzat, Jean Giret, François Rieux, Dominique Moulis, Alexis Baux, officiers Municipaux, Pierre Benajan, procureur de la Commune, Charles Aussenac, secrétaire greffier, et notables composant le Conseil Général de la Commune de Carcassonne Cité, En vertu du décret de la proclamation de la Municipalité et du Décret de la convention nationale du _____ dernier, Nous sommes rendus sur la place du ci-devant château de la Cité à présent appelée de la révolution,

au milieu de la garde nationale et de la compagnie des vétérans de la ditte Cité pour y célébrer la fédération, et après avoir prêté le Serment de Maintenir la Liberté, l'Égalité, la Sureté des personnes et des propriétés, la République une indivisible et la Constitution décrétée par l'assemblée conventionnelle, le citoyen Maire a donné l'acolade fraternelle aux Commandans de la garde nationale, des Invalides, au Juge de paix, assesseurs, etc., tous les fédérés se sont mutuellement embrassés aux cris de vive la Liberté, l'Égalité, la République une indivisible, etc...; après quoi nous nous sommes rendus dans le même ordre sur le préau de la ditte Cité, lieu indiqué par la Municipalité pour y renouveler la ditte fraternisation et y procéder au brulement des titres de noblesse et de féodalité appartenant aux Citoyens Lordat de Bram et Sapte de la Cité, dont les premiers avaient été trouvés cachés chés le citoyen Pierre Saurel de la Cité et déposés au Secrétariat de la Municipalité depuis longtems, les dits titres relatifs à la ci devant noblesse de la ditte famille Lordat, et droits féodaux de la cidevant Seigneurie de Bram, Villesicla, Buzarens, etc... Et les autres remis hier au Secrétariat de la Municipalité par le citoyen Louis-Joseph Sapte, relatifs à la Seigneurie de Millegrand ayant appartenu au ci devant Prevot dudit lieu, et au fief de St-Sernin dans le terroir de Conques, conformément et pour obéir au décret de la Convention nationale du Juillet dernier, et après avoir brûlé les sus dits titres de noblesse, hommages, Reconnaissances et autres titres féodaux, tous les citoyens ont fraternisé ensemble aux cris de vive la Liberté et l'Égalité, etc..., et dans la farandole autour du feu, après quoi nous nous sommes rendus, toujours dans le même ordre, au bout du pont de la Trivale où la même cérémonie a été répétée devant l'arbre de la liberté, ainsi que devant celui de la Barbecanne, et toujours au bruit de l'artillerie et de la mousqueterie, et la fédération finie Nous nous sommes retirés à la Maison Commune où nous avons dressé le présent Verbal pour demeurer déposé aux archives de la Municipalité et y servir ce que de raison le jour et an sus dits.

Suivent les signatures.

Une troisième version, que je tiens de mon grand père, nous apprend que ces archives furent enfermées par J. Roudelle dans un demi-muid et cachées chez un certain Canut, aubergiste à Bram. Elles furent rendues à leurs légitimes propriétaires après la tourmente.

Il est probable que l'on abandonna à la destruction un certain nombre de documents d'intérêt médiocre et que la partie la plus intéressante fut mise en lieu sûr. Cette partie est en possession de la famille de Lordat. Elle a été utilisée par le chanoine Andrieu dans son ouvrage : « Bram sous l'ancien régime », Carcassonne, Bonnafous, 1910 (voir aux pp. 93, 97, 98, 109, 111). Les coutumes de Bram en 1508, déposées à la Bibliothèque de Carcassonne et publiées par le même Andrieu, proviennent du même fond. Ajoutons encore que nous possédons le bordereau d'expédition de plusieurs documents relatifs aux droits de péage des seigneurs de Bram sur le canal du Midi prélevés dans les archives du château sous la Restauration. Il est donc plus que probable que les exécuteurs se contentèrent de ce qu'on voulut bien leur laisser et ne cherchèrent pas au delà. Le commissaire Bausit avait été d'ailleurs en relations d'affaires suivies avec la famille de Lordat et avec Jean Roudelle, nous en avons la preuve écrite.

Pour ce qui est des documents brûlés à la Cité, il est très probable que le chanoine G. Laffon le. avait transportés chez lui en vue de les étudier pour établir les droits des de Lordat en prévision d'un rachat probable. Nous savons par ailleurs, que ce personnage s'en était occupé. Le procès-verbal est assez explicite au sujet de la nature de ces documents.

(15) — Le moulin en question occupait la motte artificielle sur laquelle on a placé une croix dite « La Croix de la Mission ». Nous en avons une expertise de l'année 1807.

(16) — Les armoiries des de Lordat sont d'or à la croix de gueules avec la devise « pro fide ». Celles qui figurent sur la façade du château, détruites en 1793, ont été rétablies depuis.

(17) — Le 10 mai 1791, Jean Roudelle remit aux officiers municipaux de Bram un compte de logement de troupes s'élevant à la somme de 216 livres : 40 hommes du régiment de Bresse, du 25 septembre au 1er octobre 1790; 40 hommes du régiment de Bourgogne, du 1er octobre au 2 décembre 1790; 40 hommes du régiment de Médoc, du 2 au 7 décembre 1790. Après cette date, les troupes eurent un autre logement.

APPENDICE

Les lettres qui précèdent peuvent donner une idée de l'état d'esprit des ruraux au début du mouvement révolutionnaire. On a l'impression qu'ils ont été surtout sensibles à la perspective d'échapper à une fiscalité, qu'ils jugeaient trop lourde et à des droits féodaux, dont ils contestaient la légitimité. D'autre part, ils ont été dominés par la crainte, plus ou moins justifiée, de mourir de faim, s'ils laissaient sortir les denrées de leur région. L'importance des événements les laisse assez indifférents, surtout lorsqu'ils n'y sont pas directement mêlés et que leurs intérêts n'en sont pas apparemment affectés.

Il ne nous semble pas inutile de montrer les impressions d'un provincial, au cours d'un voyage dans la capitale, en publiant une lettre de M. Marragon, maire de Carcassonne en 1790. Elle est adressée aux officiers municipaux de Carcassonne.

LETTRE DE M. MARRAGON, Maire de CARCASSONNE,
en date du 15 Octobre 1790, faisant connaître ses impressions sur Paris
Messieurs et chers Collègues,

Je suis arrivé le 9 dans cette Capitale, et mon voyage, auquel je me flatte que vous voulez bien prendre quelque intérêt, a été très heureux et accompagné du plus beau tems du monde. Je ne perds pas un instans depuis mon arrivée, pour mes affaires personnelles; quand à celles que vous m'avez recommandé la veille de mon départ et qui intéressent notre ville. on m'a observé, et je sens très bien que le moindre titre de votre part qui m'autorisat à me présenter à l'Assemblée Nationale, pour veiller et travailler au succès des affaires que vous m'avez recommandé et de celles que vous pourriez me confier pendant mon séjour ici, seroit d'un grand poids et me feroit la plus grande facilité pour entrer aux différens Comités et y être entendu. Je le regarde surtout comme très important pour l'objet du Canal, qu'une première décision a renvoyé à l'avis du Département. Une simple délibération du Corps Municipal en quatre lignes. que vous pouvés prendre sur le champ et me faire passer de suite, suffit pour me donner cette autorisation : et comme elle me donnera ici le titre de Député extraordinaire, et qu'on pourroit imaginer qu'il pourroit en résulter une charge pour notre Ville, je déclare d'avance et formellement. que je renonce à toute prétention et à toute réclamation à cet égard; et mes sentimens vous sont trop connus, pour ne voir dans ma demande que le seul motif du Bien et des intérêts de ma patrie.

Je ne vous donnerai point des nouvelles, elles vous arrivent plus promptement par les papiers publics, mais je puis vous faire part de mes remarques; j'aperçois dans Paris un patriotisme éclairé et soutenu, qui m'étonne et m'enchanté, j'ai vu cette fameuse Assemblée Nationale, je l'ai observée

de sang froid et avec toute l'attention dont je suis capable; j'ai vu avec admiration qu'à travers des débats vifs, quelquefois tumultueux, le gros de l'Assemblée marche d'un pas ferme et assuré vers le but qu'elle s'est toujours proposé. Je ne crois pas à la Contre Révolution, elle est impossible.

Je n'ai pas trouvé Paris aussi déchu qu'on l'avoit dit, et que je l'avois imaginé; il y a un peu moins de voitures, mais il y a encore beaucoup de monde dans les Campagnes; tous les artisans à qui j'ai parlé conviennent du retour de leur travail, quelques Emigrans reviennent, et les Etrangers reparoissent : le nombre des Spectacles augmente et l'on voit partout une grande affluence. Le Palais Royal aussi brillant qu'il l'ait jamais été, plus de motions, par une suite de l'ordre admirable qui règne dans cette Capitale. On fait aujourd'hui au Palais, l'opération faite le 30 Septembre dans les Provinces envers les Parlemens, tout est dans une tranquillité parfaite.

Ce qui est déchu, par exemple, c'est le Club des Jacobins, par la désertion des Lafayette, Barnave, et autres de cette troupe, qui ont formé le Club de 1789, aujourd'hui le premier Club de la Capitale.

J'ai l'honneur d'être avec des Sentimens pleins d'estime et de fraternité,

Messieurs et chers Collègues,

Votre très humble et bien obéissant serviteur.

Signé : MARRAGON, Maire de Carcassonne.

Paris, 15 Octobre 1790.

Croyés, Messieurs, que le titre que je vous demande, en hatant les affaires de notre ville, et par suite les affaires personnelles, devancera mon retour, qui est l'objet de mes désirs.

(Cabinet Cros-Mayrevieille).



Fig. 3 - Costumes de Paysans audois en 1789

— 1789 ! Longtemps opprimé, enfin libéré, le paysan audois tremble tandis que sonnent de mystérieux tocsins.

LA GRANDE PEUR

Pendant les deux dernières semaines de juillet 1789 et pendant la première semaine d'août, une peur générale s'est propagée de ville en ville et de village en village sur presque toute l'étendue du royaume, en affectant successivement et avec une intensité variable la plupart des provinces. C'est ce que l'on appelle la Grande Peur (1). Si les causes de cette peur sont nombreuses et complexes, le processus de la contagion s'explique facilement par la seule constatation de l'état d'esprit général.

Pour entrevoir toute l'étendue d'un phénomène social, d'un phénomène de mentalité collective d'une pareille importance, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la situation politique et économique de la France au milieu de l'année 1789.

A la fin de juin, le Roi, décidé à intimider l'Assemblée, accepte l'idée de faire un grand déploiement de forces militaires

(1) Bibliographie de la question. Il existe d'innombrables quantités de documents sur la Grande Peur. Mais, comme il arrive souvent pour les événements révolutionnaires ou pour les événements contemporains de la Révolution, on ne dispose que d'une très faible partie d'entre eux.

Citons d'abord les études de Lefebvre, qui a publié quelques documents dans les *Annales Historiques de la Révolution Française*, X (1933) p. 167-175, XI (1934) p. 152-167. Comme ouvrage d'ensemble, le plus récent et sans contredit le meilleur est celui de Lefebvre, *La Grande Peur de 1789*, Colin, 1932. Parmi les études antérieures, Forestié, *La Grande Peur*, 1911, Arthur Young, *Voyages en France* (édition Sée, 1931).

Les études de détail foisonnent. En ce qui concerne le Languedoc, citons : Comte de Foulon, *Notice des principaux événements qui se sont passés à Beaucaire depuis l'assemblée des Notables en 1788, 1836*; Chabaut, *La foire de Beaucaire de 1789 à 1796* (*Annales hist. de la Rév.*, t. 4, 1929); Rouvières, *Histoire de la Révolution dans le département du Gard*, t. 1er, 1887; Falgairolle, *Vauvert pendant la Révolution*, 1897; Granier, *Lunel pendant la Rév.*, 1905; Duval-Jouve, *Montpellier pendant la Rév.*, t. 1er, 1879; Joucaille, *Béziers pendant la Rév.* (*Bull. Soc. de Béziers*, 2^e série, t. 16, 1893-1894); Toreilles, *Histoire du Clergé dans le département des Pyrénées Orientales pendant la Révolution*, 1890; Perpignan pendant la Révolution, 1897; Vidal, *Histoire de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, t. 1er, 1886; Armagnac, *Les premières journées de la Révolution à Caudiès* (*Revue d'hist. et d'arch. du Roussillon*, t. 1er, 1900); Pasquier, *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Rév.*, 1917; *La panique à Villemur* (*Revue des Pyrénées*, t. 10, 1836); *La panique de Seysses*, (*ibid.* t. 26, 1914); Garrigues, *La terreur panique à Montastruc la Conseillère* (*Revue des Pyrénées*, t. 25, 1913); Décap, *La grande peur à Muret* (*Revue de Comminges*, t. 21, 1906).

D'une manière générale, l'analyse des documents relatifs à la Grande Peur est particulièrement délicate, et le maniement de ceux-ci est aussi difficile que leur interprétation.

« destinées à en imposer, non à frapper » (Mounier) (1). Six régiments se rassemblent à Versailles le 26 juin. Le 1^{er} juillet, craignant des troubles à Paris, on en appelle dix autres, la plupart suisses ou allemands, en tout près de 20.000 hommes. Paris s'agite. L'Assemblée proteste, on se perd en conjectures sur les intentions du Roi. Des propos tenus dans l'entourage des Princes, colportés et amplifiés, surexcitent les esprits. Des libelles circulent. On y accuse la Cour « de vouloir détourner les subsistances et livrer la capitale aux horreurs de la famine, de songer à proscrire les députés du Tiers et à faire égorger les patriotes ». Ainsi naît l'idée d'un « complot aristocratique » ; elle prend corps lorsque, le 12, Paris apprend le renvoi de Necker. Au Palais Royal, Camille Desmoulins appelle le peuple aux armes. Dans la nuit du 12 au 13, les hordes de vagabonds qui infestent l'Île de France pénètrent dans Paris sans que personne puisse les en empêcher. Ils se mêlent à la foule, pillent les boutiques des armuriers. Le 14, l'émeute gronde. Dans la matinée, on pille les Invalides; puis on marche vers la Bastille qui est prise à la nuit. Informé du succès des émeutiers, Louis XVI cède en apparence au vœu du peuple qui demande le départ des régiments étrangers massés à Versailles. Mais les princes n'acceptent pas de concessions et commencent à quitter le royaume. Leur départ, connu aussitôt, attise les passions. L'autorité s'émiette et, en fonction de sa diminution, s'accroît le sentiment du « complot aristocratique ». Dès que la province est informée de l'insurrection parisienne, de l'émigration d'une partie de la haute noblesse, la colère gronde, la peur arrive; « on pense que le noble va faire appel au Roi, aux puissances étrangères et aux brigands, c'est-à-dire aux vagabonds et aux mendiants que le chômage et la disette ont multipliés » (2).

Au vrai, ceux-ci pullulent. La misère est affreuse. Les cahiers de beaucoup de sénéchaussées et de bailliages protestent contre la mendicité, plaie des campagnes. Les quémandeurs courent les routes, pénétrant dans les maisons. Les migrations ouvrières en accroissent le nombre, entretenu par le mécontentement et l'esprit d'aventure. Les Causses et la Montagne Noire déversent des flots d'immigrants en Bas-Languedoc, la Flandre en Artois, la Lorraine dans le Valois, le bocage dans les basses plaines normandes. En 1789, ces « errants » s'attroupent parfois et s'adonnent au brigandage. Au moment de l'enlèvement des récoltes, ils terrorisent les populations qui s'arment pour se défendre. L'inquiétude est générale. Elle se nourrit de légendes très anciennes opportunément ranimées, qui, dans le Midi, remontent peut-être à la guerre de Cent Ans.

Les émeutes ne sont pas rares. En mars et en avril 1789, à la fin de juin et au début de juillet, dans le nord et dans l'est, dans le centre, le peuple pille des entrepôts de blé. Il arrive

(1) Cité par Villat, *La Révolution et l'Empire*, t. I. Les Assemblées révolutionnaires, p. 30.

(2) G. Lefebvre, *Foules révolutionnaires* (*Annales Hist. de la Rév. Franç.* 1934; p. 17 et 18). Cité par Villat, *La Révolution et l'Empire*, T. I. Les assemblées révolutionnaires, p. 39.

que les paysans aident la plèbe urbaine et lui prêtent main-forte. Il arrive aussi que, comme à Agde, le 17 juillet, « des insurgés se détachent par pelotons et aillent troubler les travaux des campagnes » (1). Les répressions, violentes au début, s'atténuent peu à peu. Brigands et émeutiers ont le champ libre.

Les nobles, les détenteurs de l'autorité et les négociants supportent les conséquences de la misère générale. On en tue beaucoup, que l'on accuse d'avoir voulu affamer le peuple, comme Bertier, intendant de Paris, et son beau-père Foulon, massacrés le 22 juillet. On recherche les accapareurs. L'armature administrative et judiciaire, dont le personnel est traqué en bien des endroits, se disloque.

Çà et là des révoltes agraires éclatent, souvent provoquées par des incidents dont il est malaisé de découvrir l'origine. Le paysan a le sentiment que l'aristocratie n'acceptera pas sans résistance de perdre ses droits menacés et qu'elle se livrera pour les défendre aux plus folles entreprises. Ici, on croit que les nobles ont pris les brigands à leur service; là que les princes feront pénétrer en France la soldatesque étrangère. En Franche-Comté, en haute-Alsace, dans le bocage normand, dans le Mâconnais sévissent des jacqueries : les paysans refusent d'acquiescer les redevances, se soulèvent pour en exiger l'abolition, brûlent les archives et même les châteaux. Puisque le Roi, le 17 juillet, a approuvé l'insurrection parisienne et qu'il s'est réconcilié avec les députés, il a de ce fait désavoué les conjurés, les aristocrates. « C'est donc répondre à son désir que de ruiner leur autorité »; d'où le sentiment qu'en se révoltant on exécute les ordres du Roi, que les nobles et les prêtres dissimulent au peuple.

La répression, plus ou moins énergique, suit les révoltes; elle contribue à terroriser les populations, à accroître l'impression de l'insécurité. C'est le moment de la moisson et l'on craint, dans les plaines couvertes d'épis, que des brigands et de mauvais garçons, pour affamer le peuple, ne viennent couper le blé pendant la nuit, alors qu'il n'est pas complètement mûr. On désigne des hommes pour garder les champs. Le moindre bruit suspect, la moindre rumeur, le moindre nuage de poussière soulevé par le passage d'un troupeau suscitent les plus vives alarmes. Certaines prennent même un tour tragique, car les paysans se sont armés.

L'atmosphère propice à la peur collective, à la Grande Peur, est créé.

Cependant, que l'on ne se méprenne pas. La Grande Peur n'est pas un événement soudain; elle caractérise simplement l'état aigu de la crise dont les symptômes sont apparus à la veille des premiers événements révolutionnaires. En général, elle ne se manifeste qu'après les jacqueries de juillet. Lefebvre distingue cinq courants de peur « dont l'un peut-être, celui du Clermontois, doit être dédoublé » (2). D'abord, c'est le courant

(1) Lefebvre. La Grande Peur. p. 32.

(2) Lefebvre. La Grande Peur, p. 168.

de Franche-Comté, puis celui des Mauges et du Poitou qui suit de près l'alarme des Nantais soulevés dès la nouvelle du renvoi de Necker, connue le 20 juillet. La peur du Clermontois a pour cause « l'inquiétude qu'on ressent touchant la moisson et un conflit de braconniers et de gardes dont le rassemblement tumultueux aperçu de loin épouvante les habitants d'Estrées St-Denis » (1). Un peu plus loin, dans le Soissonnais, on sait par une lettre du Duc de Gesvres au duc de La Rochefoucauld-Liancourt que la peur « n'a d'autre origine que quelques propos tenus, à ce que l'on assure, par cinq ou six étrangers pris de vin que l'on a vus couchés auprès des blés qu'ils menaçaient, dit-on, de couper parce qu'un fermier leur avait refusé ce qu'ils demandaient » (2). Quant à la panique de Ruffec, en Charente, d'où est venue la peur qui a agité le Midi, elle se rapporte à la crainte des errants, provoquée « par l'apparition de quatre ou cinq hommes, vêtus en religieux de la Merci et se disant quêteurs pour la rédemption des captifs. Ils s'étaient présentés dans différentes maisons qui ne les avaient pas toutes également bien accueillis. Mécontents de la modicité de leur recette, ils avaient quitté la ville en menaçant d'y revenir bientôt en grand nombre, mais on ne les avait pas revus; on savait seulement qu'ils s'étaient retirés dans une forêt voisine. Ce petit événement rapporté au loin avec exagération avait causé la frayeur ». (3). Quelques mois auparavant, l'alarme n'aurait pas dépassé les limites de la paroisse; mais, avec l'insécurité grandissante de la fin du mois de juillet, la contagion est rapide. La paroisse apeurée appelle à son secours une autre paroisse où personne ne met en doute que le motif de la peur ne soit exact. Ainsi se manifeste, à l'encontre des ennemis du Tiers Etat, « la solidarité nationale, cette fédération qui s'esquisse déjà entre les villes et les bourgs ».

Quel est le mode de propagation ordinaire de la panique ? A peu près partout la tradition orale. Un fugitif, un courrier, un voyageur, un domestique envoyé pour s'informer rencontrent des paysans et racontent ce qu'ils croient avoir vu, ou répètent ce qu'ils ont entendu dire en le déformant plus ou moins selon le degré de leur émotion ou de leur affolement. Il arrive que des personnes possédant quelque crédit propagent la peur parce qu'elles croient de leur devoir d'avertir leurs amis des dangers qu'ils sont appelés à courir. Lettres et billets circulent, divulguant la relation d'événements douteux. Quelquefois, c'est la maréchassée en travail d'enquête qui répand elle-même de faux bruits. Il arrive quand même que l'on rencontre des hommes clairvoyants : dans un village gascon, le curé demande à ses paroissiens « si les ennemis sont venus en ballon » et fait cesser le tocsin; mais une telle attitude n'est pas toujours exemp-

(1) Lefebvre. La Grande Peur, p. 169.

(2) Lettre du Duc de Gesvres au Duc de la Rochefoucauld-Liancourt, citée par Lefebvre, p. 169.

(3) Lefebvre. La Grande Peur, p. 172.

te de dangers : en bien des endroits, des incrédules ont été rossés et mis en prison comme « ennemis du peuple ».

Cependant, la peur ne s'est pas propagée partout et sa propagation n'a pas été aussi rapide qu'on l'a dit. Si nous consultons la carte dressée par Lefebvre, nous voyons que la Bretagne et le Cotentin, la région située au nord-est de la basse vallée de la Seine, les pays qui se trouvent à l'est d'une ligne tirée de Sedan à Chaumont, une partie du Loiret et du Loir et Cher actuels, la moitié occidentale de nos départements de la Charente Inférieure, de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées, la plus grande partie des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, l'Hérault presque intégralement n'ont pas connu la Grande Peur. De Ruffec, d'où est issue la peur du Midi, on compte que la panique a parcouru cinq cents kilomètres en neuf jours pleins.

Distinguons rapidement les courants de la propagation.

Quatre courants principaux partent de Ruffec, l'un vers Surgères à l'ouest, l'autre vers Civray au nord, un troisième vers Confolens à l'est, un quatrième vers Angoulême au sud. Ce dernier se subdivise en plusieurs courants secondaires : par Ste-Foy, la Réole et Agen, le premier de ceux-ci atteint Auch. Pau et Lourdes; le second, par Bergerac, Lalinde et Fumel, aboutit à Moissac; le troisième, par Périgueux, Gourdon et Cahors, arrive à Castres. Mais, entre Albi et Gaillac, se situe un relais; de là part un nouveau courant qui donne naissance à deux branches parallèles : l'une descend la vallée de la Save, l'autre la vallée de la Garonne. De Toulouse, les rumeurs sont lancées dans la vallée de l'Ariège. Issue de Ruffec le 28 juillet, l'alarme est donnée à Toulouse le 1^{er} août; elle se renouvelle le 3; en même temps qu'elle touche Capens et Carbone, au sud de Muret, elle parvient en Ariège à Saverdun. Pamiers est alerté le 4, Bélesta les 5 et 6 août, ainsi que Chalabre. La peur atteint Quillan et, sans remonter ni descendre la vallée de l'Aude, elle envahit les hautes-Corbières où, après avoir agité Bugarach, elle trouble Caudiès, dans le Fenouillet pour se perdre dans la montagne au nord de Prades. Lefebvre croit qu'en ce qui concerne nos régions, elle n'alla pas plus loin.

M. Louis Alibert a pu retrouver un document précieux qui semble infirmer cette thèse. Ce document concerne l'apparition de la peur à Bram, aux portes de Carcassonne, et il est certainement un témoignage sûr de ce que fut la Grande Peur dans l'Aude. Le 16 août 1789, le régisseur de Madame la marquise de Lordat écrit de Bram à sa patronne, à Paris :

« Après une mauvaise année que nous venons d'essuyer, on ne savait que dire de la présente, voyant toute la populace révoltée, tout le commerce suspendu; personne n'ose acheter seulement un setier bled de peur d'être assassiné par la populace; aucun négociant n'ose sortir de la maison.

« Le 3 de ce mois, nous avons eu dans tout ce pays une alarme générale; il a couru bruit qu'il y avoit une troupe de

« brigans composée de 6000 hommes qui saccagent et qui brû-
« lent tout, et on disait qu'ils étoient proche de Bram et qu'ils
« alloient arriver, tellement qu'on a sonné les cloches et que
« tout le monde s'est ramassé; beaucoup de femmes sont sor-
« ties de Bram avec leurs enfants pour s'aller cacher dans les
« vignes et les fossés et dessuite tous les hommes ont été assem-
« blés, armés de haches, de fauls tranchantes, de fourches-fer
« et autres armes. Quant tout a été assemblé et party pour arrê-
« ter ces brigans il n'y a eu personne et tous les endroits
« circonvoisins ont fait la même chose, et depuis on fait garde
« dans tous les endroits toute la nuit. A Bram, il y a vingt
« hommes de garde chaque nuit...

« Je crains un peu de difficulté pour la levée des censives à
« cause du bruit qui court. Dessuite qu'on aura dépiqué, nous
« allons commencer d'en faire la levée.

« Cette année, je ne laisseray ni bled à St-Gèvre et à St-Rome;
« je le feray tout remettre dans les magasins de Bram.

« Et suis... » (1).

D'autre part, une lettre de Jean-Baptiste Cabannes à l'abbé Gouttes, député à l'Assemblée Constituante, écrite vers 1790 et retrouvée par M. Blaquières dans les archives de la Mairie d'Argelliers semble corroborer les affirmations du régisseur Roudelle. Elle nous apporterait en tout cas la preuve que la peur, dans la partie centrale de l'Aude, n'a pas dépassé la région comprise entre Bram et Carcassonne, c'est à dire géographiquement parlant, la porte d'Aquitaine.

« ...Vous ne me dites rien de ce qui se passe à Paris, écrit Cabannes au député; et moy, je vais vous dire ce qui se passe dans nos cantons; les gens se montent beaucoup; on ne veut pas que le bled parte des villages; on a brûlé le pont-rouge du Canal; on a miné un aqueduc; on a tombé une partie du bassin de St-Ferréol; *on dit qu'il y avoit trois mille hommes dans la Montagne Noire.* Monsieur Azéma fils qui est en députation à Carcassonne a écrit cela à son père. Votre assemblée est si longue que nous craignons que les gens ne se révoltent et qu'on n'en vienne à des guerres civiles; on a envoyé huit cents soldats à Castelnaudary; personne n'a voulu les loger; ils ont été à Trèbes : ils ont été logés dans le couvent des Capucins. Toutes ces nouvelles sont fort alarmantes pour nous. Le bled ne circule pas; nous sommes bien malheureux. L'autre fois, étant devant ma porte que je prenois le fray, j'entendis une foule de gens dont il y avoit parmi eux des notables qui disoient qu'ils ne souffriroient plus; que quand cest hiver ils auroient besoin de bled, ils viendroient chez nous ou dans les greniers bien rem-

(1) Extrait de copie de lettres de Jean Roudelle, de Bram, régisseur des domaines de la marquise de Lordat (18 mai 1788 au 1er février 1791). Madame de Lordat demeurait à Paris, au Luxembourg. Elle était dame de compagnie de la comtesse d'Artois. Née de Caumont-Laforce, elle était la sœur de la comtesse de Balbi, qui devint la favorite de Louis XVIII pendant l'émigration.

plis prendre les sacs sans argent, et à la moindre résistance, ils nous turoient. Voilà à quoi nous sommes exposés » (1).

Les trois mille hommes que l'on dit être dans la Montagne Noire, et dont parle Jean-Baptiste Cabannes, ne correspondraient-ils pas aux « errants » dont Bram redoutait l'approche ? On ne peut pas l'affirmer, puisque la lettre adressée au député Gouttes est postérieure de plusieurs mois à la Grande Peur. On peut seulement conclure que des rumeurs alarmantes persistèrent après le mois d'août 1789 et que la préoccupation dominante était la crainte d'une disette des grains.

Bref il s'agit à Bram, comme dans la plupart des cas, d'une légende née à des kilomètres de là, d'une scène de pillage quelconque, colportée de bouche en bouche, démesurément grossie ou travestie à mesure qu'elle s'éloigne du centre de rayonnement. Il n'est pas douteux, nous l'avons vu, qu'à l'origine le bruit lancé n'ait eu quelque fondement. Mais, tel qu'on le propage, il est d'autant mieux déformé qu'il tombe presque toujours dans des milieux déjà surexcités ou apeurés à la nouvelle des événements de Paris, connus dans le Midi à la fin du mois de juillet (2). Lefebvre ne signale pas le courant de peur qui vint de Toulouse en Lauragais. Il est vrai que la dispersion des documents et l'ignorance où l'on est encore de l'existence de la plupart d'entre eux ne permettent pas de dire d'une façon certaine que telle ou telle province, tel ou tel bourg n'ont pas été effleurés par la Grande Peur. Quoi qu'il en soit, on peut cependant affirmer que jamais, en Bas-Languedoc, la peur d'août 1789 n'a amené les perturbations sociales intenses qu'elle a provoquées dans d'autres régions.

Voilà donc, très brièvement résumée, la genèse d'un des phénomènes de mentalité collective les plus marquants des temps modernes. La Grande Peur, gigantesque « fausse nouvelle » au dire de son meilleur historien, est à la base de la révolution fédérative et municipale; elle a accéléré la constitution des comités permanents, premières ébauches des municipalités, des milices bourgeoises, premières esquisses des gardes nationales. Elle a permis aux paysans, en se groupant, de prendre conscience de leur force. Elle a donné une amplitude nouvelle à l'attaque qui était en train de ruiner le régime seigneurial. La réaction qui l'a suivie a favorisé les manifestations de l'unité nationale. Au point de vue politique comme au point de vue social, ses conséquences ont été très grandes. Et ce n'est pas exagérer que de dire qu'en préparant la nuit du 4 août, la Grande Peur a exercé une influence profonde sur le cours de la Révolution.

R. DESCADÉILLAS.

(1) Dans cette lettre comme dans celle du régisseur Roudelle, nous avons respecté les termes employés et reproduit l'orthographe.

(2) Il existe à Lespinassière, sur le bord de l'ancienne route, une chapelle dédiée à St Martin, actuellement abandonnée. Notre délégué, M. Maffre, a entendu dire par sa grand'mère, qui le tenait de sa propre mère, que, en 1789, la cloche de cette chapelle sonnait toute seule.

Jammeto. — Cette comédie a enchanté pendant deux cents ans nos ancêtres... Aucune œuvre n'a été plus populaire chez nous... On la croyait perdue, nous avons été assez heureux pour en retrouver ces fragments, malheureusement trop brefs, que nous vous présentons.

JAMMETO

L'une des grandes préoccupations des hommes de la Révolution fut d'anéantir les dialectes provinciaux. On croyait, bien à tort d'ailleurs, que l'unité politique du nouveau régime ne pouvait subsister sans l'unité de langue. Le « fédéralisme des idiomes », comme on disait alors, était mis dans le même sac que le fédéralisme politique.

D'un autre côté, le peu de diffusion de la langue officielle dans les classes populaires de cette époque nuisait à la connaissance de la législation nouvelle. A plusieurs reprises, la Constituante et la Convention décidèrent que les décrets seraient traduits en dialectes vulgaires. Tout cela n'allait pas sans de grandes complications et de sérieuses dépenses.

Dès l'année 1790, le fameux abbé Grégoire, curé d'Emberménil et député à l'Assemblée Nationale, conçut le projet d'en finir avec les idiomes provinciaux. Dans le but de se documenter, il organisa une vaste enquête sur les patois. Une lettre-circulaire, suivie d'un long questionnaire en quarante-trois points, fut envoyée dans tous les coins du pays. Grégoire recueillit un grand nombre de réponses qu'il réunit en un gros volume sous le titre « Recueil sur les patois ».

A. Gazier a publié ces matériaux dans la Revue des Langues Romanes (T. V, avril 1874, p. 418).

Pour notre département, ce fut le club des « Amis de la Constitution » de Carcassonne, qui se chargea d'éclairer Grégoire sur l'état du parler local. Sa réponse très complète et sérieusement rédigée est particulièrement intéressante (p. 426-434). Elle est suivie d'un recueil de textes (listes de mots, proverbes, noëls, chansons). Cependant, le morceau de choix, une comédie en six actes *Jammeto*, manque et n'a pu être retrouvée. Voici en quels termes, elle est signalée :

« Il existe une comédie écrite dans le jargon du pays, qui date peut-être d'aussi loin que l'ouvrage précédent (la poésie sur le grand puits de la Cité dans Besse. Histoire des Comtes de Carcassonne. Béziers, 1645); elle a pour titre « Jammeto ». Cette pièce fut représentée, il y a soixante ans, dans un de nos faubourgs; l'affluence des spectateurs était, dit-on, prodigieuse. Son succès fut tel, que plusieurs qui y assistaient en ont retenu des tirades entières. Il est à croire qu'elle ne serait pas si goûtée de nos jours, même du peuple, dont le goût s'est bien épuré. C'est une pièce informe, irrégulière, presque en-

tièrement dénuée d'art; on y trouve pourtant un nœud et un dénouement. Les caractères en sont assez bien frappés et soutenus; mais ce qui doit rendre l'ouvrage intéressant, c'est la peinture naïve et fidèle des mœurs champêtres, le tableau des amours innocents de Jammeto et de Ramoun. Le 2^e acte surtout a une scène dans le genre pastoral qui est encore goûtée de ceux qui ont quelque regret à la bonhomie de nos aïeux; la délicatesse du sentiment n'en est pas tout à fait bannie. Tout le reste de la pièce n'est qu'un détail assez ennuyeux des abus criants de l'ancienne justice, de la friponnerie de ses suppôts et de la sottise des plaideurs. Le style en est lâche, diffus et quelquefois obscur; les termes grossiers surtout y sont assez communs. Il ne laisse pourtant pas de plaire par sa simplicité et par les anciens proverbes patois qui y sont heureusement amenés. Nous croyons que cet ouvrage est le seul qui puisse faire connaître l'idiome du pays, et par cela seul il n'est pas indifférent ».

Dans sa séance du 1^{er} avril 1845, la « Société des Arts et Sciences » de Carcassonne, sur la proposition de J.-P. Cros-Mayrevieille, chargea une commission composée de MM. Cros-Mayrevieille, Degrand et Abatut, de recueillir les productions en dialecte local en vue de leur publication. En avril 1847, cette commission fut complétée par l'adjonction du poète Daveau. Ce projet ne fut jamais réalisé. Cependant, il nous en reste un dossier de notes rassemblées par J.-P. Cros-Mayrevieille sur la langue et la littérature méridionales, qui ne manquent pas d'un certain intérêt et qui témoignent de la curiosité qu'éveillait alors notre ancienne littérature de langue d'Oc.

« Jammeto » ne manqua pas d'attirer l'attention de la commission. Deux notes quelque peu contradictoires de J.-P. Cros-Mayrevieille en sont la preuve. L'une d'elles rapporte que Guiraud Cros, curé de Gramasie, lui avait dit avoir recueilli « Jammeto » de la bouche d'une femme appelée la « Gaillardo ». Cette femme l'avait apprise de sa mère qui la récitait avec un frère jacobin qui en était l'auteur.

L'autre mentionne un entretien avec M. Degrand : un chanoine de la Cité a fait une comédie appelée « Jambeto » en vers patois. Les personnages sont des cultivateurs (métayers). Un certain Grosset, demeurant à la Trivalle, avait un exemplaire manuscrit de cette spirituelle pièce de vers. Elle est fort ancienne et antérieure à l'abbé Samary.

Le texte recueilli par Guiraud Cros et conservé par J.-P. Cros-Mayrevieille, comprend environ 250 vers. Il semble bien correspondre à la scène pastorale du 2^e acte signalée par les Amis de la Constitution pour avoir eu un gros succès.

Beaucoup plus tard, vers 1876, Gaston Jourdanne retrouva environ 80 vers de la même scène, en plusieurs fragments, dans la bouche d'une vieille meunière de Preixan, la femme Biscaye, morte presque centenaire. Ce texte a été publié dans la Revue des Langues Romanes (avril 1891, p. 287 et s.)

Ces deux textes transmis par audition ont fatalement subi de nombreuses altérations. Celui du manuscrit Cros-Mayrevieille est sans contredit le plus complet et le meilleur, tandis que celui

de G. J. est tellement différent qu'on a l'impression qu'on est en présence d'un remaniement postérieur à la version originale. A peine trouve-t-on quelques vers communs.

Les divers témoignages qui précèdent et l'archaïsme très marqué de la langue ne permettent pas de placer la composition de « Jammeto » plus tard que la fin du XVII^e siècle. L'hypothèse qu'elle aurait été écrite pour illustrer la réponse à l'enquête de l'abbé Grégoire est absolument insoutenable.

La tradition, assez incertaine, l'attribue à un homme d'Eglise, père Jacobin ou chanoine de la Cité. Elle paraît assez acceptable jusqu'à preuve du contraire. Certains détails de phonétique tendraient à faire croire que l'auteur était originaire du pays de Foix ou du pays de Sault, mais, peut-être, faut-il attribuer ces faits à la personne qui a transmis ce fragment.

Nous reproduisons le manuscrit Cros-Mayrevieille intégralement, en respectant scrupuleusement la prononciation. En revanche, nous avons modifié la graphie, parfaitement illogique, et appliquée celle de notre revue pour les textes occitans. Les quelques corrections que nous avons jugées indispensables ont été toujours indiquées.

Nous donnons en appendice le texte de G. Jourdanne, d'après la Revue des Langues Romanes.

Nous ne désespérons pas cependant qu'une heureuse trouvaille ne permette, un jour ou l'autre, la publication intégrale de « Jammeto ». Nous sommes persuadés que nos compatriotes la jugeront avec plus d'indulgence que les « Amis de la Constitution » et qu'ils sauront y trouver le plus vif intérêt.

L. ALIBERT.

JAMMETO

LA MAIRE

Ieu te fau vese ja boun tros
que ieu nou voli que ço que tu vos.
Le sang, Jammeto, n'es pas d'aigo
e, dins ta jouventut primaigo
5 jusquos aro presentomen,
t'èi dounat tout countentomen,
se vos la vertat dire,
dins le dessin de countrodire
la passiu qu'as dins toun cap;
10 saió te perdre, Diu ha sap.
Per tu ieu soun trop bouno maire,

(3) **Jammeto**, forme vulgaire de **Jacmeta**, féminin de **Jacme**, Jacques. On trouve aussi **Jambeto**. Comparer les noms de famille **Jagmet**, **Jaume**, **Jammes**, **Jambes**. En italien **Giacomo**.

cependant cal oubeï a toun paire
aquei mout te disi en passan.

JAMMETO

L'endialo trop en la pressan
15 souven, garatz, per les dits coulo.

LA MAIRE

Oh ! ma filho, tu n'es pas la soulo
qu'enduros la countradicciu;
iè garo, aquò 's uno afflicciu
qu'es dins toutos las amours coumunos
20 e las que ne bevoun quasquos-unos
an ço que voloun a la fi.

JAMMETO

Cependant me daishi coufi
dins l'oustal aro que soun d'atge.
Aquò 's me faire un grand doumatge
25 e nou me pot que demesi.

LA MAIRE

Si ès al croc, n'es que pos causi
un bourat que te posco plaire.

JAMMETO

Ramoun soul me pot satisfaire.

LA MAIRE

Toun paire devendriò enratjat
30 si sabiò qu'aquei goujat

(13) **Mout**, mot. Cette forme est phonétiquement correcte; du latin **motus** avec **o** long. La forme habituelle **mot** est un gallicisme.

(14) **Endialo**, anguille. Le latin **anguilla** a donné successivement : **anguila**, **anguiala**, **andialo**. Certains parlers occitans ont atteint la forme **anjalo**.

(18) **Iè garo**, eh. gare. Cette interjection se dit localement è **garo**. **Iè** est ariégeois.

(22) **Coufi**, se consumer.

(25) **Demesi**, se réduire par ébullition, se dessécher, s'étioler. Du latin **dimidire**.

(27) **Bourat**, bouvier, métayer. Du latin **Bovem — arium — atum** : **boairat** (**bouoirat** en rouergat), **bourat**.

ni pauc ni prou te fèc l'aletò;
t'en avertissi amens, Jammeto.

JAMMETO

Ma maire per vous parlà roun,
toujours voulountarè Ramoun;
35 aquò 's le soul que, pr' aquesto armo,
en mai me barato me charmo;
le bourat que sus moun cor
es ma fourtuno e moun tresor.
Le miral qu'es dins ma pensado
40 vetz claromen ço que i agrado.
Enfin per ma (*cor. ba*) dire en un mout
en perden el, (*ba*) perdi tout.

LA MAIRE

Ieu vouldrò que fousques contento,
mès nou veses pas, malo tento,
45 le paire de toun bèl Ramoun
amé 'l nostre ome coussi soun,
despèi le temps que plairejoun ?

JAMMETO

E ieu, me semblo que fadejoun.
Aquò n'es pas un sutjèt
50 per i fa prene soun coungèt.
Nostro amistat n'es que trop franco;
cependant sus aquesto banco
per qu'i fa tan bel soulelhà.

(31) **Fèc l'aletò**, il fretilla de l'aile, courtisa. En catalan : **fer l'aleta**, même sens. Goudelin a écrit :

**Fasam l'aletò
a ma janti droulletò.**

Fèc, aujourd'hui : **faguèc**, fit.

(35) **Pr'aquesto armo**, par cette âme, par mon âme. Expression courante au XVII^e siècle. **Armo**, âme, a été généralement remplacé par le gallicisme **amo**, cependant la première forme persiste un peu partout (Cantal, pays de Foix, pays de Sault, etc).

(36) **Barato**. Le verbe **baratà** signifie trafiquer, négocier et par suite hâbler, bavarder.

(44) **Malo tento**, mauvaise tentation, sorte de juron.

(47) **Plairejà**, plaider. Ce mot est une altération de **plaidejà** du latin **placitum** — **izare**.

(48) **Fadejoun**, folâtrer, badiner.

(52) **Banco**, banc.

ba [u] per perdre pas temps fialà
55 qu'atal qu'aurèi de fial de cose.

LA MAIRE

Aquò m'agrado, ieu bau mouze
quasques crabos a l'agal.
Mai que t'atengos al trabal,
ieu t'en virarè quasquos-unos,
60 quand toun paire te farà afroun.
Cependant digo-me a Ramoun,
si, per talastre, te ven veire,
qu'aprehande coumo un trouneire,
toun paire sarà aishi present,
65 que qualqu 'esquèl aigès escousent.
Jammeto, amens que t'en souvengo.

JAMMETO

Plagués al cèl que vengo !
moun amic sanso vanitat,
saben belèu dins l'amistat;
70 vendrà belèu atal ba cresi.

LA MAIRE

Saió pas el aquel que vesi
en aval d'uno cougo d'èl ?

JAMMETO

Es pas el, es le pastourèl;
le recouneishi a la capeto
75 que ven ença.

(55) **Qu'aurèi**, j'aurai. L'emploi de l'énonciatif **que**, courant en gascon, est un nouvel indice d'influence ariégeoise.

Fial de cose, fil à coudre. L'emploi de **de** pour **à** est tout a fait correct en langue d'Oc.

(56) **Mouze**, traire. Du latin **mulgere**.

(57) **Agal**, probablement lieu dit, quartier. Ce mot désigne des endroits humides. Du latin **aqualis**.

(62) **Per tal astre**, par hasard. **Astre**, astre et par suite destin, fortune.

(65) **Esquèl**, disposition d'esprit, humeur. Ancien provençal: **escuelh**, narbonnais: **esquèl** (Birat), Mont. **esquiol**. Etymologie incertaine.

(72) **D'uno cougo d'èl**, du coin de l'œil.

(74) **Capeto**, sorte de manteau sans manches et à capuchon en usage dans l'Ariège.

FRANCÉS

Dius garde, Jammeto !

JAMMETO

E mai a tu, brave Francés;
que fa Ramoun, digos ount es ?

FRANCÉS

Se porto pla, se recoumando,
tout exprès aishi me mando
80 un presen per un atendan
d'agulhos e mai de ruban
que jasiè pourtèc de la fièro.

JAMMETO

La courtesio saió be entièro
s'agess' ajut le bounur
85 qu' el ne fousquesse estat le pourtur.

FRANCÉS

Sarió vengut après la junto
mès l'umou de soun paire prounto
l'a 'mvouiat marga le bigós,
que se le vesiótz gaire-be escós
90 e d'autro part l'èrnho le manjo.

JAMMETO

Agaratz aquò 's uno causo estranjo,
be li deu èsse pla escousent
d'avé un paire ta mal plasant
que res nou posco passà l'osco.

(76) **Dius garde** ou **gard**, Dieu vous garde. Formule de salutation ancienne. En catalan moderne **Deu us guard**. **Gard** est la forme archaïque de la 3^e pers. du pres. du subj.; de même **Dius m'ajut**, **Diu me dan**.

(82) **Jasiè**, hier soir. Autre forme ariègeoise.

(83) **Courtesio**, courtoisie, gentillesse. Dans le manuscrit, **courtesial**.

(86) **Junto**, temps pendant lequel les bœufs sont sous le joug. traite de labour. Part. passé du verbe **junhe**, atteler les bœufs.

(88) **Margà le bigós**, mettre un manche à un hoyau à deux ou trois cornes. Notre manuscrit donne : **l'a 'mbouiat lançà un bigós**; le texte de G. Jourdanne donne : **i a coumandat de margà le bigós**. Nous rectifions d'après cette dernière version.

(89) **Escós** (mus. **escox**), 3^e personne du sing. du prés. de l'ind. du verbe **escoire**, démanger, cuire.

(94) **Passà l'osco**, passer la coche, aller trop avant, en prendre trop à son aise. Etymologie douteuse.

FRANCÉS

95 Per el vendrà ta lèu que posco,
d'aquò vou 'n asseguri ieu.

JAMMETO

Es segur de soun intencieu.

FRANCÉS

Milhou que vous si sabiòtz l'intrigo;
que voulètz aro que li digo ?

JAMMETO

100 Jès, tant de prèssò qu'as Francés !

FRANCÉS

Se sabiòtz tout le bestial es
amb un soul mastic a la prado
que belèu le loup a la 'strado.
Nou podi pas demourà mai.

JAMMETO

105 Me li diràs douc si te plai
que i a bouno pauso que soun soulo,
que proufite del tems que coulo,
autromen se farà grand tort;
sustout recoumando-li fort

110 Adiu !

FRANCÉS

Adissiàtz.

JAMMETO

Ten l'afà secrèt per l'amour de Diu.

FRANCÉS

N'ajatz pas cap d'aprehensiu.

RAMOUN

Diu gard, Francés, n'auriós pas vist Jammeto ?

FRANCÉS

115 L'avètz aval touto souleto
que vous atend despèi loungtemps.

(102) **Mastic**, mâtin, chien de berger. Plus correctement : **masti**, **maustí**, **moustí**; du latin **mansuetinus**, apprivoisé.

(103) **Strado** pour **estrado**, route. Du latin **via strata**. Le **loup a la strado**, probablement le loup est en route (pour aller attaquer le troupeau).

(106) **Bouno pauso**, longtemps. On disait aussi **bélo pauso**.

RAMOUN

Vivat ! Mous desirs soun countents
m'en vau devetz elo.
Diu gard de mal bravo dounzèlo.

JAMMETO

120 E mai a vous, brave Ramoun.

RAMOUN

Tant i a mas amours aishi soun
per vous satisfaire e vous creire.

JAMMETO

Es tout novèl qui vous pot veire;
d'ount venètz aro tan rabent ?

RAMOUN

125 Ba cal dire Ramoun d'oun ven ?
Dal tribal que tout bèi m'assuco
e d'autro part l'amour me chuco
que m'estouni coussi soun viu.

JAMMETO

130 Ba cal pas prene tant al viu
ne cal daishà mai ne cal prene.

RAMOUN

Iè garo, nou podi pas tene :
aquei' orro demanjasou
me fa naishe la tressusou
que déjà l'amour me sentitz l'agre.

JAMMETO

135 Oh ! per un amoureux n'etz pas pla magre
ni mai descroustelatz pas trop.

RAMOUN

De la que mangi cado cop
de pòu de qualche sancopi,
un bourat n'es jamai relopi
140. ni mai a pas la rampo al mour
per tant que sió farcit d'amour.

(124) **Rabent**, rapide, pressé. Du latin **rapere**.

(136) **Descroustelà**, perdre sa croûte, par suite dépérir.

(138) **Sancopi**, malaise, indisposition, syncope.

(139) **Relopi**, revêche, rétif. Vieux provençal, **reiropi**.

JAMMETO

Un amoureux atal m'agrado.

RAMOUN

Noun pas qu'agèri uno bourrado,
jasiè, de desabouromen.

145 per tu, Jammeto, soulomen.

JAMMETO

N'etz pas en « apretés » encaro.

RAMOUN

Iè garo en admiran ta caro
mangi e bevi moun sadoul.

JAMMETO

150 Nou saiótz ni gras ni boudoul,
se n'aviótz de milhouno viando.

RAMOUN

Aquò's la soulo pus friando
que de milo plasés nouvèls
apetisso milhou mous èls

JAMMETO

155 Viure dal plasé de la visto
aquò 's menà uno vido tristo,
sí nou s'i mèsclò quicon mai.

RAMOUN

160 Cependant teni moun cor gai
dins le martiri que souffrissi.
Oh ! « maintenant » que ieu transissi,
« joli » moundino dal capmàs,
te pren moun cor entre tas mas
dispauso-ne, fai-ne salsissos !

JAMMETO

Aquò soun d'ofros trop massissos
e de pretz per las rafusà;

(143) **Bourrado**, période très active de travail, période d'effort; moment, passade.

(144) **Desabouromen**, découragement, peine, dégoût.

(146) **Aprétés**, mot français. **N'etz pas en « apretés »**, vous n'en êtes pas aux apprêts.

(147) **Caro**, visage. Dans le parler local actuel le sens s'est restreint et ce mot ne signifie plus que mauvais visage.

(149) **Boudoul**, repu, qui a le ventre plein, rebondi.

- 165 ieu ne voudrio pas abusà
d'un presen d'uno talo sorto.

RAMOUN

- Té, de l'amour que me transporto
de la maniero que te par(t)
m'en anió delà la mar
170 te cercà de lait de galino;
iè garo, fagos pas la fino
perque me veses distrigat.

JAMMETO

Aro beh me balhatz le gat,
que couneshi qu'ètz un trufaire.

RAMOUN

- 175 Jammeto, tu me vos desplaire
en voulen negà la vertat :
de tu ieu me soun amourat
de cor e d'amo, Diu m'ajudo !

JAMMETO

- 180 E qui voulètz que vous refuse (*cor. refuse*)
de vese un galle ta pla fait.

RAMOUN

Mai-de-la-santo ! quun cop de trait
me donnos tu de sangladisso.
Ja couneshi que m'as en tisso,
que me regardos de travètz.

(163) **Massis**, massif; important. Du latin **massicius**.

(168) **Par** (mns. **part**), 3^e pers. du sing. du prés. de l'ind. du verbe **paré** ou **pari**. On le retrouve dans le proverbe suivant :

**Petit miu que tan vales,
vales mai que nou pares.**

(172) **Distrigat**, dans l'embarras. Du verbe *destrigà*, latin *stringere*.

(173) **Me balhatz le gat**, vous me donnez le chat (par les pattes), c'est-à-dire par l'endroit le plus difficile vous vous moquez de moi. Expression archaïque.

(174) **Trufaire**, moqueur.

(180) **Galle**, forme probable de **gal** ou **galet**, coq.

(181) **Mai-de-la-santo**, exclamation, altération probable de **maire santo**, sainte mère.

(182) **Sangladisso** pour **cengladisso**, **de cengladisso**, en cinglant.

(183) **Prene en tisso**, prendre en grippe.

JAMMETO

- 185 E ba prenètz tout al ruvètz;
atal souhetatz que ieu ba prengo.
Sapiàtz qu'en amour ma lengo
n'a jamai crentat bouci.
Sietatz-vous un pauc aishi
190 que charraren un pauc amasso.

RAMOUN

Sur toun plasé vau prene plaço.

JAMMETO

E que vous ven ?

RAMOUN

- Nous vesèn pas ta souven,
caldrà que sus l'amour que mostros,
195 quelque jour, fascan de las nostros.

JAMMETO

S'enten ambé touf' ounestetat.

RAMOUN

E be digos s'as d'amistat
per Ramoun aro que t'acosto ?

JAMMETO

- Nou vous soufrió pas de costo
200 si nou vous aimavi de boum cor.

RAMOUN

Ah ! beluguet de moun tresor.

LE PAIRE DE RAMOUN

Ramoun !

RAMOUN

Plai, moun paire,
adobi l'estevo a l'aire.

LE PAIRE DE RAMOUN

Ah ! be te faré, veni leu !

(201) **Beluguet**, objet brillant, de **belugo**, étincelle. Du latin **bisluca**.

(203) **Estevo**, manche de la charrue. Du latin **stiva**.
Araire, charrue. On dit aujourd'hui **alaire**. Du latin **aratrum**.

RAMOUN

- 205 Atenou ! n'es pas aquò un flèu :
sulcop que le plasé barato
que l'èrnhò d'un paire vous pato
pèi sanso rimo ni rasou.

JAMMETO

- 210 Cal endurà la picasou;
mentre qu'en atal satgétis,
demouraren encaro sus sétis,
encaro cal pas res crenà.

LE PAIRE DE JAMMETO

Jammeto, nou vos pas mountà ?

JAMMETO

Pla ! moun paire, acabi la fusado.

LA MAIRE

- 215 Toutis dous aurez la trumado
abans qu'aishò se passe atal.
Jammeto, marcho-me a l'oustal !
Ramoun, anatz-vou'n prene un pel d'aire
per vous gandi d'el.

RAMOUN

- 220 En vous remercian de vostre counsel;
per que devèn anà a baisos,
.....

- un autre cop pus a lesé
prendren milhou nostre plasé;
225 e metretant que me souvengo
amé ta permissiu ieu prengo
un poufet voulountariomen.

JAMMETO

Prenetz-ne dous e prountomen
que ja vesètz qu'avèn pas muso.

(205) **Atenou**, sorte de juron atténué, transformation probable de **ah tè noun pas de l'aule, pel cap noun pas de l'aule, cap de nou, cadde**. **Aule**, le mauvais, le diable.

(214) **Fusado**, quantité de filasse qui garnit le fuseau (**fus**).

(215) **Trumado**, nuage obscur, orage, bourrasque. De **trum**, sombre.

(219) **Gandi**, se garantir, se mettre à l'abri. Du germanique **wandjan**.

(221) **A baisos**, expression atténuée pour **a baiso-choul**, au diable. Réponse à une question indiscreète.

RAMOUN

- 230 Ah ! que moun apêtis s'aguso
sus ta bouqueto, mas amours,
nou [i a] pas sucre de pus dous !
Tournen baisà tous poutets (*cor. pots*) me tentoun.
Ah ! que tous poutets me countentoun
235 sustout quand soun faits a brago-tout-siau.

.....
.....
Auràs las teunos aro qu'èi agut las meunos.

JAMMETO

- 240 Qu'es aishò fa, cal endurà :
aquò ne soun qu'assegurà
nostros amours countrocarrados.

RAMOUN

- 245 Quand me plairà senleterrados
farèi ambé las claus das camps,
destetat soun despèi vint ans;
pourvu que tengo ma Jammeto
sarèi pus fier que Berreto.
Plagues al cèl que fousquès demà.

JAMMETO

- 250 S'enten de se pla aimà
e que res nous posque dejunhe,
mai qu'atal nostre amour countunhe
nou pot pas prene cap d'escrouish.

RAMOUN

Per tu soun coumo le roc de Fouish.

(235) **A brago-tout-siau**, expression adverbiale, en se divertissant sans bruit. **Bragà**, faire étalage, piaffer, prospérer, se donner du bon temps.

(238) Une lacune de deux vers rend ce passage incompréhensible.

(242) **Senleterrados**, mot de lecture incertaine. Tout le passage est obscur.

(246) **Pus fier que Berreto**, plus fier qu'Artaban. Cette expression toulousaine est déjà dans Goudelin.

(251) **Escrouish**, accident. Du verbe **escrouishi**, se briser, craquer.

(252) **Coumo le roc de Fouish**; la solidité du rocher de Foix est passée à l'état de proverbe.

JAMMETO

Ei ieu per beu soun trounc seguro.

RAMOUN

Adiu, cap d'obro de naturo.

JAMMETO

255 Adissiàtz des bourats la flour.

RAMOUN

Adiu, passo flouret d'amour.
luquet que tout a fait m'aluco.
Despèi l'artel jusquos la suco.
Per un briu se cal separà.

APPENDICE

Texte de G. JOURDANNE

(Revue des Langues Romanes Avril 1891, pp. 287-290)

I. — *Jammeto et sa maire*

— Jammeto, ieu l'abertissi

Per un boun tros,

Que tu ne fas que ço que bos,

E ne souffrissi.

(253) **Per beu**, expression adverbiale difficilement explicable. Mistral indique **beu** pour **Lucibeu**, **Lucibel**, diable; **beu**, danger, péril, du latin **bellum**. En Cévenol, **a la beu**, en danger.

Trounc seguro, aussi sûre qu'un tronc d'arbre. Comparez : **es aqui coumo un trounc**.

(254) Ce vers présente trois variantes dans le mns. : **cap d'obro**, **bel 'obro**, **aimablo**.

(256) **Passoflouret**, espigle, remuant, luron.

(257) **Luquet**, allumette simplement souffrée, telles qu'on les faisait autrefois.

(258) **Suco**, sinciput, sommet de la tête. Féminin de **suc**. D'après A. Dauzat, ce mot serait le même que le prélatin **tuc** transformé en **suc** sous l'influence germanique.

(259) **Briu**, moment, espace de temps. Le texte Jourdanne renferme un autre exemple de ce mot, aujourd'hui inusité dans notre région. Du latin **brevis**, court — **breu**, **brieu**, **briu**.

La passiu qu'as dins toun cap
Quito-lo, Dius t'en sara exat.
Dins ta joubentut primaigo,
On sap que le sang es pas d'aigo.
Ma filho, a la chut-chut, parlos a-n-un goujat,
Ço qu'es mal, que bos que te digo;
toun paire ne sara 'nrajat,
Se descourbits aquelo entrigo;
Se rencountros Ramoun,
Toun ange ou toun demoun,
Digos-i qu'as mens pou dal trou que de toun paire.
— O que nani, ma maire,
Que se Ramoun benio,
Moun cor se rejourio.
Per aquel gracios bisage,
Afrountario les trous, la grêllo e tout ourage.

.....

II. .. *Jammeto e un messenger*

— Bounjour, Francés.
— Bounjour, Jammeto.
— E Ramoun, ount n'es ?
— Ramoun enboio a sa pouleto
D'espillos e de ruban
Que vous pourtet hier de la fiero;
Es le rei das bounis efants.
— Oh ! que sario 'stado pus fiero,
E que sario gran moun bounur,
Se la coumissiu ero 'ntiero :
Qu'el ne fousquesse le pourtur !
— Ja benio, mes, après la junto,
Soun mestre, que toujours apunto
De besougn a tua le cos,
l'a coumandat de marga le bigos;
E, quand coumando, es pas per rire,
Le ba cal pas fa tourna dire.

.....

III. — *Rencountro de Jammeto e de Ramoun*

— Bounjour, Ramoun.
— Bounjour, Jammeto.
Coumo 'n ange d'amoun,
Sios toujours pouldideto.
— Flatur !... Digats-me quun boun ben
Aperaici bous meno ?
— L'amour que me ten
Ame sa cadeno.
— Aco rai, per un amoureux
Parissets pas trop malurous;
Besi que ne benets pas magre.

— Pardi ! bebi pas de binagre;
Mangi, pinti de bounis cops,
Per fuge les machantis cops,
E me tene la gaugno fresco,
Car, tout goujat que fa l'amour
Deu pas abe la rampo al mour,
Soun cor deu flamba coumo d'esco.

.....

IV. — *S'ausissoun de crits*

— Jammeto, ount n'es ?
— Soun a l'oumbril que fiali la fusado.
— Ramoun, ount n'es ?
— Planti 'n 'estebo de bouès
A moun alaire demargado.

.....

V. — *Les amoureux (es) se separoun*

— Mas amours per un soulet briu,
— Nou, qu'a l'oustal me fario batre.
— Te, daïssou-me, sus ta bouqueto,
Prene uno tindanto pouteto;
 Le sucre es dous,
 Mès les poutous,
Aco 's mai dous e sabourous.
— O, dous e dous farion pla quatre !
— Baisen e nous tournen baises.
— Nou, qu'a l'oustal me fario batre.
Adiu, Ramoun, m'en cal ana.

.....

VI. — *Jammeto e sa maire*

— D'ount sourtisses, tros de roudiero ?
— Beni dal pouts al founs de la ribiero;
Ai, ai, soun morto de lassiero !...
— Ba dises de sen ou de ralhariè ?
— Nani, mai qu'ei courrit pus bite qu'un lebriè.
Tenets, arregardats : cado pel fa sa gouto.
Abiots pòu que fasquesse banquarouto ?
— Soun pla ben aise de sabe
Qu'as caminat dreit dins le be...

.....

*La mairo demando a la filheto que fara quand trou-
bara Ramoun. La gato respoun finomen :*

Sarè rudò coumo 'n garrabié :
Le metrei joust le debrembiè.

A côté des fêtes nouvelles instaurées par Paris, les vieilles réjouissances populaires subsistent. Au milieu des éclats de rire, le peuple rédige encore de burlesques arrêtés de Carnaval — et tandis que les armées de la République parcourent l'Europe, des chansons composées à leur gloire pénètrent dans nos régions — d'autres y naissent spontanément.

Fêtes et Chants de la Révolution Française dans les Pays d'Aude

Dans le présent numéro, « Folklore » se propose de rechercher, en toute objectivité, quelle a pu être l'incidence d'un grand événement historique sur les mœurs, coutumes et traditions populaires d'une région de France.

Nul événement ne pouvait être mieux choisi que la Révolution Française, qui a donné l'impression d'une solution de continuité à laquelle il faut, sans doute, attribuer l'expression languedocienne que nous signale M. Mesplé, le distingué Secrétaire-Général des « *Toulousains de Toulouse* » : « *Aco dato del rei Sézet* », a-t-il entendu dire d'une époque considérée comme fabuleuse et révolue, et Mlle Gardel, nous rapporte qu'à Bize-Minervoïs, on entend encore dire de quelqu'un de tenue habituellement modeste, en toilette de cérémonie et soignée, surtout quant au linge : es més coumo un cy davant.

Nulle matière, d'autre part, ne pouvait paraître plus propice à une telle expérience que celle des chants et des fêtes.

« Le 18 Floréal an II, à la séance de la Convention, Robespierre (1) monta à la tribune et, au nom du Comité de salut public, lut son rapport sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales. Il y travaillait depuis un mois. « Un système de fêtes na-

(1) Robespierre est un des rares hommes de l'époque révolutionnaire ayant laissé un souvenir populaire, tout au moins dans certaines comparaisons : « *Saoul comme la bourrique à Robespierre !* » ou ce dernier a pris la place du diable. « *Maigre comme la bourrique à Robespierre !* ». En Lorraine, on dit d'un méchant : « *C'at un Robespierre !* » (Paul Sébillot. *Le Folklore de France*, Tome IV, page 381. Paris, Librairie Orientale et Américaine 1907. — *L'Histoire de France dans la Tradition Populaire : La Révolution Française*). — Notons que les légendes et les traditions populaires recueillies sur l'époque révolutionnaire l'ont été presque toutes en Vendée. — Dans le Carcassonnais, on dit d'un homme brutal et méchant : « *Sembla un Robespieré* ».

tionales bien entendu serait à la fois le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération. Ayez des fêtes générales et plus solennelles pour toute la République. Ayez des fêtes particulières et pour chaque lieu, qui soient des jours de repos, et qui remplacent ce que les circonstances ont détruit ».

Pour conclure, Robespierre lut un projet de décret déclarant par son article 1er, que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et, par les articles suivants, instituant une série de fêtes nationales, les unes à dates fixes, les autres célébrées chaque décadi.

« Il ne semble pas qu'il soit possible, ajoute M. Tiersot à qui nous empruntons les lignes ci-dessus (1) d'exagérer l'importance d'une proposition aussi hardie et il faut lire le vivant récit que fait cet auteur de l'ardeur et de l'intelligence avec lesquelles l'admirable équipe des David, Hubert, Marie-Joseph Chénier (2), Gossec, Chérubini, Boïëldieu, Lesueur, Méhul, Rouget-de-l'Isle, Pleyel, etc.... se mit à l'œuvre.

*

Bien entendu, des instructions extrêmement détaillées étaient envoyées aux Départements et transmises ensuite par ces derniers aux services intéressés : telle cette circulaire numéro 2519 du 4^{me} bureau de police administrative, civile et militaire de l'Administration Centrale du département de l'Aude aux Administrations Municipales et aux commissaires du Directoire exécutif de l'arrondissement, en date du 17 Brumaire an VII relative aux fêtes décadaires, aux temples dans lesquels elles devaient avoir lieu et à leur décoration.

Le Département de l'Aude se conforma scrupuleusement à ces instructions. Mahul a publié des extraits de la fête patriotique du 1er Juin 1790 (3). Joseph Poux a publié la relation de la fête de la souveraineté du peuple du 30 Ventôse an VI (4). La Gazette Lauraguaise a donné une relation de la fête patriotique de décadi Germinal an II de la Société Populaire de Castelnaudary, au cours de laquelle un cortège triomphal porta, au milieu des chants, les bustes de Marat et de Lepelletier au Temple de la Raison (5).

(1) Jules Tiersot, *Les Chants et les Fêtes de la Révolution Française*. Paris, Hachette, 1908, pages 128 et suivantes.

(2) A titre documentaire, voici en ce qui concerne Marie-Joseph Chénier, qui, bien que né à Constantinople, était d'origine audoise, quelle fut sa contribution à ces fêtes : Le Chant du 14 Juillet — Ode à Voltaire — Hymne à la Liberté — Hymne à la Raison — Hymne à l'Être suprême — Le Chant du Départ — Le Chant des Victoires — Hymne pour Hoche — Hymne au 9 Thermidor.

(3) Mahul, *Cartulaire*, tome VI, première partie pp. 151, 152.

(4) *Revue Méridionale* 1903; pp. 5 à 12.

(5) *La Gazette Lauraguaise* (Bulletin trimestriel régionaliste des Arts, Littérature et Sciences. Quai du Port à Castelnaudary (Aude) 2^{me} année Num. 6). — Cette publication donne en hors texte la reproduction du ser-

D'autre part, M. Blaquièrre, le distingué archiviste du Département de l'Aude, a bien voulu nous signaler l'existence dans les archives, à la série L (418 à 426) des relations de cérémonies publiques : fêtes de la Fédération, du 10 Août, de la Raison, de l'anniversaire de la mort du dernier tyran, de l'Agriculture, de la fondation de la République, des époux, des vieillards, des adolescents, des fêtes décadaires... pour tous les districts de 1790 à l'an VIII.

Fidèles à la règle que nous nous sommes imposée, les documents publiés en annexe sont inédits. Ils ne présentent pas un intérêt supérieur aux autres, mais leur publication permettra peut-être aux savants et chercheurs de disposer d'éléments nouveaux, les documents déjà publiés ou figurant dans les dépôts publics, étant toujours à leur disposition.

Ces fêtes faisaient l'objet de comptes-rendus à la Convention, à laquelle ils étaient présentés par les Députés de l'Aude; « Citoyens, écrivait le représentant du peuple Ramel, le 3 Germinal an II, j'ai reçu avec autant d'intérêt que de reconnaissance, les lettres que vous avez bien voulu m'écrire les 23 Pluviose et 7 Ventôse, j'ai montré à mes collègues j'ai communiqué aux Comités de salut public et d'instruction publique le procès-verbal de la fête civique que vous avez célébrée, en l'honneur de la prise de l'infâme Toulon, il vous a concilié partout des suffrages et obtenu des applaudissements... 19 conjurés subirent hyci la peine due à leur crime. Ils virent en expiant que la liberté est chère aux citoyens autant que les forfaits pareils à ceux qu'ils expient leur sont en horreur. Salut et fraternité ». Du même, en date du 5 Messidor, an II : « Tu me charges, citoyen, de présenter à la Convention Nationale l'adresse de la Commune de Carcassonne sur les fêtes décadaires, je l'ai fait avec zèle et exactitude, je t'en rends compte avec plaisir, je t'en envoie

ment du Jeu de Paume par Couder. Un astérisque désigne Martin Dauch, député de Castelnaudary à la Constituante, seul opposant. Martin Dauch, qui évita, avec peine, le poignard qu'on voulait lui plonger dans le sein, au milieu de l'Assemblée, était licencié ès-lois et avocat à la sénéchaussée de Castelnaudary. Cette dernière l'envoya siéger à la Constituante sur les bancs du Tiers Etat. Son mandat expiré, il se réfugia à Coblenz. Rayé de la liste des émigrés, il rentra à Castelnaudary. Emprisonné sous la Terreur, libéré au 9 Thermidor, il se consacra à l'exploitation de son domaine des « Pesquiès » à 4 kil. de Castelnaudary, et y mourut le 5 Juillet 1801, à l'âge de 60 ans.

Décrivant la fête de décadé Germinal an II, la Gazette Lauraguaise donne les détails suivants : Au sommet de la Montagne, une statue colossale de la Raison, tenant d'une main le flambeau et de l'autre le compas et l'équerre, annonçait le règne de la Vérité et de la Justice, garante du triomphe et de la félicité des Français. A tour de rôle, le citoyen Redon, désigné par l'Assemblée, le citoyen Ferlus, directeur de l'Institution Nationale de Sorèze, un agent des représentants du peuple, un officier de dragons et un membre de la société dénommé Lager, développèrent les avantages que la société et l'humanité en général devaient retirer du nouvel ordre de choses. Après quoi, la société étant rentrée dans le lieu de ses séances, demanda à la Municipalité de fermer les deux églises encore ouvertes.

la preuve avec empressement. Salut et fraternité ». (Cabinet Cros-Mayrevieille).

**

Tel était l'aspect pompeux et officiel des choses. La réalité était quelque peu différente, si l'on en juge par l'arrêté que dut prendre le représentant du peuple Chaudron-Rousseau, pour menacer des foudres de la loi ceux qui ne se conformeraient pas au nouveau calendrier des fêtes. (Voir planche N° 4). En telle manière que des chants et fêtes de cette époque, à l'exception de la fête du 14 Juillet, de la Marseillaise, du Chant du Départ, et de la délicieuse chanson de Fabre d'Eglantine : « *il pleut, il pleut bergère* », il semble qu'il soit resté bien peu dans les traditions populaires. Mais ce peu n'est pas négligeable (1).

Bien plus, que voyons-nous ? Les anciens usages survivent, témoin ce curieux document relatif aux fêtes de carnaval, qui nous a été communiqué par notre collaboratrice M^{me} Thiébaud.

Même chose à Castelnaudary, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Périès, député de Castelnaudary, membre du Conseil des Cinq Cents, adressée à son cousin le citoyen Driget, négociant, le 28 Ventôse an III; « Je vois avec plaisir Monsieur l'ambulant que vous avés été goûter les plaisirs du Carnaval Dans le sein de votre famille, plaisir que j'aurais bien voulu partager avec vous et que jembitione singulièrement et serait encore éloigné d'un an puisque le sort me rattache à cette galère, si je n'étais résolu Daler vous voir, et vous embrasser en prairial avec mon frère Antoine qui veut bien m'accompagner pour voir sa patrie et ses amis, qu'il n'a pas veux depuis trente ans ».

« C'est avec bien de satisfaction que japprens que l'on sest Beaucoup Diverti dans notre ville. Cela me prouve quelle est tranquille et exempte de faction et d'intrigue, et que l'administration Municipale y est aimée et respectée. Dieu veuille la maintenir dans cet état ».

« Je vous remercie des couplets que vous m'avés envoyés, je les ai portés chez mon frère Antoine, là je les ai donés à chanter à mes niées. Dieu scait comme elles ont chanté le patois. Vous eussiez Bien Ri de les entendre » (2)

**

Il est certain que des fêtes destinées à célébrer des événements comme les victoires des Armées de la République, durent à ces circonstances mêmes de soulever un grand enthousiasme populaire, mais il faut reconnaître que la pensée de Robespierre de doter la France d'un nouveau calendrier de fêtes ou plutôt comme le dit Tiersot, d'une « liturgie civique », échoua com-

(1) Faut-il signaler, dans un autre ordre d'idées, la suspicion à l'égard du papier-monnaie, à la suite de la dépréciation des assignats, suspicion assez commune qui a duré plus d'un demi-siècle.

(2) Cabinet Cros-Mayrevieille.

plètement. Et cependant, c'était une idée noble et généreuse que d'exalter les vertus civiques : l'amour de la patrie et de la famille, le respect de la mère et du vieillard. Et pour réaliser cette idée, on avait eu la bonne fortune de trouver une équipe enthousiaste d'hommes de génie, comme époque de l'histoire en connut rarement. Si on en recherche les causes, on les trouve, sans doute, dans la suite des événements politique : un 9 thermidor, un 18 brumaire, avec leurs conséquences. Mais l'échec fut dû, en grande part, à l'erreur profonde de psychologie des foules que d'autres surent habilement éviter. On ne crée pas du jour au lendemain une nouvelle mentalité, une nouvelle mystique populaire. C'est pourquoi les anciens usages, les traditions millénaires, nonobstant les foudres du représentant du peuple Chaudron Rousseau, n'attendaient qu'une occasion de reprendre leurs droits. Il eut fallu tenir compte de la permanence de ces usages et croyances et y adapter les idées nouvelles. Il n'est meilleure preuve de l'importance psychologique et scientifique des études folkloriques.



Par une curieuse coïncidence, notre déléguée de Dun et de Lavelanet (Ariège), Madame Tricoire, nous transmet une vieille chanson qu'elle tient de sa grand'mère et qui a trait à la campagne d'Italie. Cette communication offre d'autant plus d'intérêt qu'au dire de Sébillot, la littérature orale napoléonienne se réduit à un petit nombre de pièces. « Dans mes explorations en haute Bretagne, écrit-il, j'ai essayé à diverses reprises, de retrouver les chansons que j'avais entendues vers 1860 et qui étaient restées dans mon souvenir comme ayant une allure populaire. Vingt ans après, je n'ai pu en recueillir une seule. Je n'y ai pas non plus rencontré un seul conte, un seul récit où Napoléon fut simplement nommé. L'enquête ouverte par la Revue des Traditions Populaires en 1888 n'a pas été plus fructueuse. Le dépouillement des recueils de chansons populaires ne fournit qu'un nombre infime de pièces sur Napoléon et les siens et encore sont-elles souvent indiquées comme étant tombées en désuétude. C'est ainsi qu'en Nivernais on ne connaît presque plus les chants de l'époque napoléonienne. Tel est le cas de celle intitulée : « Buonaparte » et relative à la campagne d'Italie qui se chantait sous la République dans l'Aunis et le Marais Poitevin ». (1).

Il semble que, plus heureuse, notre collaboratrice, Madame Tricoire, nous ait permis, à son insu, de combler ce vide par le document ci-dessous :

(1) Sébillot : Le Folk Lore de France Tome IV. Le peuple et l'histoire, pp. 393 et suivantes. La légende napoléonienne. Librairie Orientale et Américaine. Paris, 1907.

LA VILLE DE MENTON

Andantino = $\text{M}^{\text{al}} \text{f}$

The image shows three staves of musical notation in G major, 2/4 time. The melody is simple and folk-like. The lyrics are written below the notes. The first staff starts with 'La vil-le de Men-ton, vrai Dieu qu'elle est jo-li-e'. The second staff continues 'vil-le de Men-ton, vrai Dieu qu'elle est jo-li-e Elle est jo-'. The third staff concludes 'lie jo lie ad-ru-re-ment que les Français y en-trent de-dans'.

(notation musicale de Mme Danjou Professeur de musique à Lavelanet)

1

La ville de Menton,
Vrai Dieu ! qu'elle est jolie (bis)
Elle est jolie, jolie assurément
Que les Français y entrent dedans.

2

Buonaparte il y va
Avec son artillerie (bis)
A chaque coup de canon qu'a tiré
La bonne ville, elle a tremblé.

3

Les dames de Menton
Montent sur les murailles (bis)
O Buonaparte ! « Apésez » vos canons,
Nous vous ferons contribution.

4

Quelle contribution
Mesdames voulez-vous faire ? (bis)
Nous vous ferons chacune trois mille écus
Que vos canons ne tirent plus.

5

Chacune trois mille écus,
Mesdames, c'est peu de chose (bis)
Tous mes canons brûleront vos maisons
Et mes chasseurs vous pilleront.

6

Courage, Grenadiers,
La ville est « en » pillage (bis)
Il faut piller, il faut tout massacrer
Dedans Menton il faut entrer.

Et la littérature orale napoléonienne ne serait-elle pas plus riche que ne le pense Sébillot, quand on songe à ce passage de la chanson des conscrits de chez nous :

Quand nous serons en pleine mer,
Vis-à-vis des côtes de l'Angleterre,

allusion, vraisemblablement, au camp de Boulogne.

En somme, soyons persuadé que s'il n'a rien survécu du grandiose projet de Robespierre, on trouverait encore, peut-être, de curieuses survivances de l'époque révolutionnaire et post révolutionnaire, et qu'il nous aura suffi d'avoir éveillé la curiosité de nos délégués et correspondants occasionnels sur ce problème pour consacrer à la matière un nouveau numéro de Folk Lore, sans attendre l'occasion du 200^{me} anniversaire de la Révolution Française.

F. CROS-MAYREVIEILLE.

Annexe I

PATRIE - LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Relation de la fête de la Victoire célébrée dans la commune de Carcassonne, le 28 floréal an II de la République française une et indivisible.

Menin et Courtray au pouvoir de nos frères d'armes du Nord, le mont St Bernard escaladé et occupé par les défenseurs de la liberté; le redoutable fort de Saorgio pris d'assaut; Oueille nous ouvrant ses portes; l'armée des Pyrénées-Orientales longtemps malheureuse, se couvrant aujourd'hui de gloire et d'honneur, tout conspirait à pénétrer nos cœurs de la plus vive allégresse, et d'accord avec tous nos concitoyens, nous débâtes de la manifester dans une fête en l'honneur des victoires qui fut fixée au 28 floréal, elle était consacrée à la célébration de trop grands événements pour ne pas sortir de la ligne des fêtes ordinaires un peuple libre toujours livré à l'antousiasme de la liberté, ne doit point s'en tenir aux fêtes périodiques, il en est d'autres qui doivent naître avec les événements et conserver ce caractère d'irrégularité qui convient si bien aux mouvemants de l'âme; le 27 au soir, une décharge d'artillerie a annoncé au peuple que le jour du lendemain étoit fixé pour la célébration de ses succès et de son bonheur : au point du jour, trois coups de canon ont arraché les citoyens au sommeil pour ouvrir leur âme au plaisir et à la joie; le soleil, dès son lever, s'est montré jaloux d'embelir par ses rayons une cérémonie aussi auguste; le représentant du peuple Chaudron Rousseau avait pris avec la Commune l'engagement d'y assister, le canon a annoncé son arrivée et le commence-

mant de la fête; les autorités constituées précédées par une musique guerrière, et entourées du peuple se sont rendues chez le représentant qu'elles ont conduit sur le Boulevard où devait passer le cortège qui a défilé devant lui dans l'ordre suivant :

Les pièces d'artillerie, les caissons avec leurs canonniers.

Un corps de cavalerie avec trompettes.

Un détachement d'infanterie précédé par le corps des tambours.

La Musique champêtre suivie d'un groupe de citoyens de la campagne, portant des instruments de labourage et du jardinage avec ses inscriptions :

Nos travaux sont utiles

Nos mœurs sont simples

On trouve chez nous le Bonheur.

Trois charrues d'agriculture ornées de feuillage et attelées de bœufs conduits par deux enfants et un laboureur à cheveux blancs.

Deux femmes d'une haute taille, portant dans leurs mains des gerbes d'épis, des feuilles de pampre, et autre production du printemps.

Les citoyens employés aux ateliers militaires portant des inscriptions qui désignaient les travaux de chaque atelier.

L'atelier de Salpêtre portant le Salpêtre sur un brancard décoré au feuillage, entrelassé avec des rubans tricolor, et une inscription :

Nous trouvons dans la terre la foudre qui doit porter
la terreur et la mort dans les rangs ennemis.

L'atelier des voitures pour les défenseurs blessés ou malades.

L'atelier de l'habillement.

L'atelier des affûts de canons et caissons.

L'atelier des botes et souliers.

Atelier des Boureliers.

Ateliers des Selliers.

Ateliers des bayonètes et armuriers.

Ateliers des Charrons.

Ateliers des Arçons.

Ateliers des Forgerons.

Compagnie d'enfants portant ces inscriptions :

Respect à la vieillesse

Règne de la justice et de la vertu

Instruction publique

Honneur à la piété filiale

Aux défenseurs de la patrie.

Aux Sociétés populaires

A la convention nationale.

Groupe de femmes allaitant leurs nourrissons.

Le char des blessés, au dessus de leurs têtes des couronnes civiques. Un faisceaux d'armes et de drapeaux tricolores.



PATRIE LIBERTÉ ÉGALITÉ

Au nom de la République Française,
une & indivisible.

LE Premier Floréal de l'an 2^e
de la République Française une & indivisible

Le représentant du peuple en séance à Carcassonne
Instruit que Les fabricans, Marchands,
artisans et chefs d'ateliers manouvriers,
et cultivateurs suspendent leurs travaux
et ferment leurs boutiques les jours qui
ne sont pas decade.

Orrette qu'il Regardera comme suspects
et traitera comme telles toutes les
Personnes qui les jours qui ne sont
pas decade suspendront leurs travaux
ordinares et fermeront leurs Boutiques

Orrette que le present arrette sera
à esuite publié dans les deux municipalités
de Carcassonne.

Chaudron Roussau

Fig. 4 - Arrêté du représentant Chaudron-Roussau interdisant au peuple de fermer les boutiques aux jours ci-devant fériés

Au devant du char cette inscription :
Notre sang a coulé pour la liberté
Icy nous oublions nos blessures.

Les officiers de Santé.

La compagnie des Vétérans nationaux.

Groupe des vainqueurs portant ces inscriptions :

Reprise du Boulou, Reprise de Céret. Reprise de Villelongue, Reprise de Montesquiou, vainqueur D'urgel, vainqueur de Menin, vainqueur de Courtray, vainqueur du Mont St-Bernard, vainqueur de Saorgio, vainqueur d'Ouille, Fraternité aux genois, Honneur aux armées républicaines, Honneur à la montagne. Honneur à la marine française, Ruine du tyran sarde, Fuite des Espagnols.

L'état major de la Place.

Musique militaire.

Un char dans le genre antique décoré en peinture représentant des faisceaux d'armes et des batailles en bas-relief, trainé par quatre chevaux blancs caparaçonnés richement et conduits par le mord.

Sur le char, la Victoire tenant d'une main une couronne de laurier et de l'autre un bouclier sur lequel on lisait cette inscription :

J'ai fixé mon séjour chez les français.

à ses côtés la Liberté avec cette inscription :

Jé suis l'idole des Français, la Raison, la Prudence, la Justice, au dessous la Bonnefoy, la Vertu, et le printemps, avec cette inscription :

J'ai ramené les fleurs et la Victoire.

Sur le devant une Renommée tenant d'une main une guirlande de chêne, et de l'autre la Tempête, deux petits génies se reposant sur un autel, avec cette inscription :

Le Despote espagnol palit d'effroy.

A la suite du char les compagnes de la Victoire costumées en femmes romaines, le front ceint du laurier civique; au milieu d'elles une urne ou brûloit de parfums, la Déclaration des Droits, cette inscription : à l'être suprême.

A la suite deux cents jeunes citoyennes portant des cerceaux garnis en fleurs, et en feuillages sous lesquels des jeunes enfants se formaient en groupe.

Les chanteurs et chanteuses des hymnes.

Les Bustes des martyrs de la liberté, Marat et Lepeletier.

La Société Populaire de la Cité et de la commune, précédée par la Déclaration des Droits, l'œil de la surveillance et le bonnet de la liberté.

Tel est l'ordre dans lequel a défilé le cortège au milieu des applaudissements les plus vifs au milieu des cris unanimes de

Vive la République ! Vive la Montagne ! Honneur à la représentation nationale ! Honneur au Comité du Salut public !

Chacun des groupes a reçu à son passage la félicitation du Représentant du peuple, et autorités constituées qui ont pris leur place à la suite du cortège qui a été fermé par un corps d'infanterie et un détachement considérable de cavalerie.

Après être rentré par le jardin du Département, le cortège s'est rendu à la place de la liberté, où il s'est rangé dans le plus grand ordre, le peuple l'y attendait. Là s'est offert le coup d'œil le plus imposant, la joie publique s'est manifestée par les cris, les applaudissements, la farandole, les chants autour de l'arbre de la Liberté; de là on est sorti par la porte de l'Union et on a suivi les boulevards d'où l'on s'est rendu au temple, où l'illumination prolongeait agréablement le jour.

Les vieillards occupant des places distinguées attendaient le cortège; ils ont député quatre d'entreux vers la Victoire qui fut placée sur la montagne avec sa suite.

Les compagnes de la Victoire aux pieds de la montagne, sur les côtés, les jeunes citoyennes portant des cerceaux.

Les blessés vis-à-vis les vieillards.

Les ateliers formant deux hayes dans le temple.

Le Représentant du peuple sur un siège élevé avec ses agens environnés des autorités constituées, et les membres des deux Sociétés populaires.

Les portes du temple ont été ouvertes, les citoyens sont entrés en foule, une simphonie guerrière, a ouvert la Séance et a élevé les âmes à la hauteur de nos succès, et des glorieuses destinées de la République, on a annoncé la prière à l'éternel, le peuple s'est levé spontanément et s'est découvert, un cœur à l'Être Suprême a suivi cette prière sublime, un orateur a entretenu l'assemblée des succès de nos armées, des exploits brillans de nos braves défenseurs, des prises faites sur l'ennemy, du nombre des prisonniers; on a applaudi avec antousiasme à la lecture des actions héroïques.

Un citoyen a chanté un hymne patriotique, le peuple en a répété le refrain.

Un enfant de dix ans a récité si bien le précepte de la Raison qu'il a paru qu'ils étaient aussi bien gravés dans son jeune cœur que dans sa mémoire.

La Victoire a été invitée de descendre pour recevoir du Représentant du peuple l'accólade fraternelle.

On a applaudi vivement à ces témoignages, entre la Victoire et la Convention nationale, et pendant cette scène intéressante qui a si bien scu nous mener à la victoire, les musiciens chantaient un hymne à la liberté.

Le maire a été l'interprète des sentiments de tous les citoyens auprès de Chaudron Rousseau qui s'est empressé de témoigner au peuple sa reconnaissance, et à le féliciter sur le patriotisme ardent de la commune, et sur la solennité qu'elle a donné à la

fête des victoires; un grand cœur a terminé la séance, et nous avons été tous nous livrer au plaisir de la danse au son des instruments.

C'est ainsi, Représentants, que s'est passée cette journée heureuse pendant le cours de laquelle, tous les citoyens ont manifesté vivement leur amour pour la liberté, leur attachement à la convention nationale, et se sont livrés aux élans de la joie la plus vive, mais toujours plein de la raison qui doit présider aux fêtes d'un peuple libre, ils n'ont pas eu à se reprocher un seul acte qui ait pu l'offenser.

Signé :

B. GERMAIN, off. mun.
D^{que} GELIS, off. mun.
Emile DUPRÉ, substitut.

BONNAFFOUS, off. mun.
CAZANAVE, off. mun.
DESGRAND, Agent nat.

(Cabinet Cros-Mayrevieille).

Annexe II

Arrêté du Corps Municipal de Carcassonne en date du 24 Thermidor An 3, concernant la fête du 10 août

L'Agent National de la Commune a dit qu'il s'était élevé des difficultés à la Convention sur la manière dont la fête du 10 août et 9 thermidor devaient être célébrées parce qu'il y avait eu un projet de réunir ces deux fêtes pour annoncer à tous les Français que la Convention poursuivrait avec le même courage les partisans du terrorisme et de la Royauté.

Que le 15 Thermidor, la Convention a rendu un décret portant à l'article 5... que l'anniversaire du 10 août sera célébré dans toutes les Communes de la République et aux années avec toute la pompe et la solennité que les localités comportent.

Que ce décret n'a été connu que ce matin, à l'arrivée du Buletin et qu'il s'empresse en conséquence de requérir la municipalité, de déterminer le jour de la célébration de la fête mémorable du 10 août à laquelle il est convenable de donner toute la pompe et la solennité qui dépendront d'elle.

Le Corps Municipal faisant droit sur les réquisitions de l'agent national de la Commune.

Arrête :

Article premier. — L'anniversaire du 10 août sera célébré dans cette commune le 28 du courant.

Art. 2. — Cette fête sera annoncée à six heures du matin au bruit des trompettes et des tambours.

Art. 3. — Les citoyens sont invités de se rendre à la maison Commune à neuf heures du matin.

Art. 4. — Les artistes Musiciens et les amateurs sont particulièrement invités à concourir à la solennité de la fête et à donner dans cette circonstance des preuves du patriotisme qui les a toujours animés.

Art. 5. — La Municipalité, accompagnée de la force armée se rendra à la place de la Liberté en chantant des hymnes patriotiques; elle rentrera ensuite dans la maison Commune où il sera prononcé un discours analogue à la fête.

La Municipalité reprendra ensuite ses travaux.

Signé :

BOURLAT, Officier Municipal,
MARABAIL, Off. Mun.
SALES, Off. Mun.
FAGES, Off. Mun.
J. FABRE, Agent National,
ROUSTIC, Secrétaire adjoint.

Je certifie avoir lu, publié, la présente à Carcassonne, le 24 Thermidor An 3 de la République.

Signé : RECOULE.

(Cabinet Cros-Mayrevieille).

Annexe III

Arrêté du 28 Ventose An VII de la République relatif à la Fête de la Souveraineté du Peuple à Carcassonne

PROCLAMATION

L'Administration Municipale de Carcassonne à ses Concitoyens,

Vu la loi du 13 Pluviose an VI, qui ordonne la célébration annuelle de la fête de la souveraineté du peuple, l'arrêté du Directoire exécutif du 23 Pluviose dernier, qui fixe le mode de la célébration, ensemble le Programme présenté par la Commission d'Instruction Publique.

Considérant que cette fête est importante, et par son objet et par l'époque à laquelle elle se rapporte,

Considérant qu'il est essentiel que les Citoyens se pénètrent du sentiment de leur dignité et de l'étendue des devoirs que leur impose l'exercice prochain du plus auguste de leurs droits.

Considérant que si dans les autres fêtes le tumulte de la joie, l'ivresse du cœur et de l'esprit se font remarquer, dans celle-ci, au contraire, doit dominer le recueillement inséparable de la méditation qu'inspirent ces grands objets et leur résultat;

Où le Commissaire du Directoire Exécutif,

Arrête :

1° La fête de la souveraineté du peuple sera célébrée dans ce canton le 30 Ventose courant.

2° Elle sera annoncée la veille par des salves d'artillerie qui seront répétées avant et pendant la Cérémonie.

3° Les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires publics, toutes les troupes tant à pied qu'à cheval, les professeurs de l'Ecole centrale, les Instituteurs des écoles primaires et leurs élèves sont invités à se rendre le 30 Ventose à 9 heures du matin dans la maison commune, pour assister à la célébration, les fonctionnaires avec leur costume complet, les troupes en grand uniforme et les autres citoyens avec un ruban tricolore au bras gauche.

4° Tous les instituteurs et institutrices particulières, s'y rendront avec leurs élèves.

5° Les citoyens et citoyennes, les musiciens, artistes et amateurs sont également invités d'y assister.

6° Des groupes représentant la Vieillesse, l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, les Arts et les Sciences orneront la cérémonie.

Fait à la Maison Commune de Carcassonne, le 28 Ventose an 7^{me} de la République française une et indivisible.

Collationné.

Crocq, Secrétaire en Chef.

Je soussigné certifie voir lu et publiée la proclamation cy-dessus dans l'arrondissement du canton de Carcassonne le 28 Ventose de l'an VII de la République une et indivisible.

Signé : PECH, sergent de police.

(Cabinet Cros-Mayrevieille).

Annexe IV

Programme de la Fête du premier Vendémiaire An Onze

Le Maire de la Ville de Carcassonne,

Vu la loi du 3 Nivose an 8, relative aux fêtes nationales,

Arrête :

Article premier. — La fête de la fondation de la République sera célébrée dans cette commune le premier vendémiaire avec toute la pompe et la majesté possible, ce jour sera généralement chômé. Les boutiques et les ateliers publics seront fermés.

Art. 2. — Cette fête sera annoncée le dernier jour complémentaire, à sept heures du soir, par une salve d'artillerie.

Art. 3. — Cette salve sera répétée le 1^{er} Vendémiaire à six heures du matin. A ce signal, tous les citoyens seront tenus de faire balayer, arroser et soigneusement nettoyer le devant de leur habitation.

Art. 4. — Le Général Commandant militaire de ce Département a prévenu le maire que la garnison et deux compagnies de la colonne mobile de cette ville, prendront les armes et seront rendus à onze heures du matin sur la place d'armes en face des cazernes et que les troupes feront sur cette place l'exercice à feu et exécuteront différentes évolutions militaires.

Art. 5. — Une nouvelle salve d'artillerie marquera l'instant où ses exercices seront terminés et celui de la réunion dans l'hôtel de la mairie de l'autorité locale, de deux Compagnies de la colonne mobile et des douze jeunes époux qui doivent, ce jour-là, être unis en mariage et dotés par ordre du gouvernement.

Art. 6. — Après la célébration du mariage, les époux accompagnés de la mairie, de la garde nationale et précédés de la musique se rendront au palais de la préfecture pour témoigner au Préfet leur reconnaissance pour les généreux bienfaits dont le gouvernement a ordonné la dispensation en leur faveur. De retour à la mairie, le cortège se dissipera.

Art. 7. — A quatre heures du soir, l'infanterie de la garnison tirera à la cible et la cavalerie s'exercera à des jeux de prix tels que celui d'enlever au galop la tête d'une volaille ou de partager une pomme.

Art. 8. — Après ces différens divertissemens, les bals champêtres commenceront dans des cabinets de verdure érigés sur les promenades au Sud de la ville.

Art. 9. — A la chute du jour une nouvelle salve d'artillerie, marquera l'instant de l'illumination de tous les établissemens publics, des cabinets de verdure et des édifices habités par des fonctionnaires.

Art. 10. — Le Commissaire de police est invité à prendre toutes les mesures qu'il croira convenables au maintien de la décence, du bon ordre et de la tranquillité Publique.

Fait et arrêté à l'hôtel de la mairie de Carcassonne, le 4^e jour complémentaire an 10 de la République française.

Collationné.

THORONLAMEC.

(Cabinet Cros-Mayrevieille).

Annexe V

L'acte d'accusation du jugement de Carnaval est malheureusement incomplet. Il fait état de ce que la femme de ce dernier a fait irruption dans le corps de garde d'Auzat et lui aurait fait subir de mauvais traitements... « Lauroit saisi par les deux

oreilles et jetté avec violence contre les murailles du Corps de Garde; que le choq qu'éprouvèrent de ce coup les murailles, les fit crevasser et en furent même ensanglantées. Que sans l'assistance et la compassion des dits joueurs que le nommé Cravatat (1) éclairaient avant cette scène scandaleuse. C'en était fait de ce dernier; car il aurait infailliblement péri victime de la scélératesse de son épouse. — Que le dit Crabatat ayant été conduit chez lui par ces mêmes individus y aurait été encore plus maltraité, car sa femme s'armant aussitôt d'un bâton, le lui rompit sur le dos; et prenant en même temps ce qu'on appelle en terme vulgaire *Laurinal* le lui renversa sur le visage, sans doute dans l'intention de l'étouffer à l'aide de Lurine et Merdo qui y était de dans. — Que le dit Crabatat n'échapa à toutes ses atrocités qu'en contrefaisant le mort, ajoutant que ses excès l'avaient mis à deux doigts de sa perte, puis qu'il en a resté deux décades dangereusement malade, et comme il importe à la Société que de pareils délits soient réprimés et qu'il est de l'intérêt des maris de faire respecter leurs droits, il nous a déclaré qu'il nous rend plainte des faits ci-dessus, dont il offre de faire à l'instant la preuve par témoins et a signé. — Sur quoi nous, président du Tribunal Criminel prenant en grande considération la plainte du dit Mauri, lui avons permis de faire à l'instant la preuve par témoins. Sont en conséquence comparus, François Daudine dit la *Campano*, Jean Jaques Seris dit *Berdeling*, Bertrand Mazet dit *Le Babillard*, Augustin Gespert dit *Dagobert* et Joseph Gautier Vétéran, tous domiciliés en la présente Commune, témoins administrés par le plaignant, lesquels après serment par eux prêté de dire et déposer autant per la *Bertat que per la Menssourgeo* ont déclaré ce qui suit.

SCAVOIR

François Daudine dit La Campano nous a déclaré que se trouvant le Premier de ce mois au Corps de Garde de cette Commune et faisant nombre parmi les joueurs de quatrete (2)

(1) **Cravatat** : Sans doute parce que Carnaval est représenté avec une grande cravate.

(2) **Quatrete** : jeu de carte. Etait le fameux Briscan à quatre dont les règles étaient très simples. On le jouait aux veillées, dans les familles, il y a encore un demi-siècle.

Les hommes, qui l'appelaient Quatrete, y jouaient au café, bruyamment, avec force coups de poings sur la table et autres attitudes querelleuses. — Assez souvent, les quatre associés décidaient, après les vendanges, de constituer une cagnotte en vue de l'achat de la « pioto de Nadal », en jouant à la quatrete, à tour de rôle, au domicile de chacun d'eux. Les modestes enjeux totalisés permettaient aux quatre partenaires de fêter la Noël autour de la même table.

La « Quatrete » était connue dans l'Est. Un lyonnais sexagénaire se souvient de l'avoir pratiquée dans son jeune temps.

(Renseignements fournis par Mademoiselle Gardel, déléguée du Groupe Audois d'Etudes Folkloriques, à Bize-Minervois).

il aurait cru voir entrer une furie et non une femme qui se seroit d'abord précipité sur le dit Crabatat, l'aurait pris au cheveux et renversé aussitôt contre terre, que lui dit la Campano setant un peu remis du trouble ou l'avait d'abord jeté l'arrivée inattendu d'un pareil diable il l'aurait reconnu pour être la femme du dit Crabatat aux termes grossiers qui sortoient de sa bouche et surtout au mot de *Cardairot* que lui dit *La Campano* faisant tous ses efforts pour dégager le dit Crabatat des mains de sa femme furie il n'était parvenu qu'à force de bras de le sauver du trépas. Plus n'a dit lecture à lui faite de sa déposition a dit vouloir y persister et vouloir taxe que nous lui avons faite de trois francs et a signé.

Jean Jaques Seris dit Berdeling a déposé que dans la nuit du premier Pluviose courant il se trouva au Corps de Garde établi dans la Commune d'Auzat que s'y trouvant occupé à jouer avec d'autres individus il y fut joint par le nommé Crabatat qu'un instant après l'arrivée de celui se présenta à eux la nommée Elizabeth Cazes son épouse toute hors d'alignement et en fureur que s'adressant à son Marit elle le traita de *pesouillious* et de *Cardairot* que passant des injures aux voies de fait elle se lança sur son dit Marit et l'ayant pris aux cheveux elle le traîna sur le plancher après l'avoir frotté par terre, que l'ayant ensuite relevé et saisi aux oreilles elle poussa sa tête contre le mur du dit Corps de Garde, que ses coups furent frappés si rudement et avec tant de violence que la tête du dit Crabatat fut ensanglantée de même que les dites murailles ajoutant que la commotion fut si forte que les mêmes murailles furent ébranlées et crevassées. Plus n'a dit et a signé après avoir déclaré ne vouloir taxe.

Bertrand Mazel dit Le Comberssant Babillard a déclaré qu'ayant entendu du tapage dans le Corps de Garde établi dans la présente commune il s'avança pour reconnaître ce qui se passoit; qu'après être arrivée au premier étage il auroit vu une femme ou plutôt une mégère trainant par les cheveux un homme presque mourant, que setant avancé de plus près il reconnut que cetoit Elizabeth Cazes assomant Crabatat son Marit, qu'aussitôt il fit ses efforts pour arrêter la fureur de cette femme et ayant pris le dit Crabatat sur ses épaules il le porta dans son domicile où ils ne furent pas plutôt arrivés que la dite Cazes s'empara d'un *grosso Triquo* et en frappa si rudement la personne de son dit Marit que le baton se rompit; que fâché d'avoir été si mal secondé par la *ditto triquo* et croyant assouvir sa rage elle se saisit à l'instant de Laurinal rempli descrement quelle renversa sur la tête de son pauvre Marit, plus na dit; lecture à lui faite de sa déposition a déclaré vouloir y persister, ne savoir signer et ne vouloir taxe.

Augustin Gespert dit *Dagobert*, Maréchal, a déclaré que le Premier du courant étant de service au corps de Garde d'Auzat et se trouvant spectateur d'une partie de quatorze qui s'y faisoit il aurait vu entrer subitement une femme ayant les cheveux épars et le regard farouche, s'adressa au nommé Crabatat préposé dans le moment à tenir la chandelle servant à éclairer

les dits joueurs, et le traita de *Misérablot*, de *Couqui* et de *Baurien*, que non satisfaite de lui avoir prodigué de si agréables épithètes, le prit par les cheveux et lui fit si fortement donner la tête contre la muraille qui en furent ébranlées au point qu'il craignit que le dit Corps de Garde ne croulat; qu'il reconnut que cette femme étoit Elizabeth Cazes, épouse du dit Crabatat, que desuite lui déposant ayant contribué à calmer un moment la fureur de cette ditte femme, il a compagna le dit *Crabatat* ches lui, que la Elizabeth Cazes sempara d'un gros baton et en frappa à coups redoublés la personne de son dit Marit, que ces coups furent distribués sur ses épaules avec la même violence que lui déposant employe pour allonger et battre le fer. Plus n'a dit lecture à lui faite a persisté dans sa déposition, a signé et a déclaré ne vouloir taxe.

Joseph Gautier, invalide, a déposé qu'étant Chef de Poste le Premier Pluviose courant, et faisant une partie de quatre au dit Corps de Garde, il aurait vu entrer une femme qui sest aussitôt élançé sur le nommé Crabatat, lauroit pris par les cheveux et renversé à terre, que lui déposant ne comprenant point le patois du pays il ne pouvoit exprimer les invectives que cette femme setoit permise contre le dit Crabatat; mais quil fut encore plus sur pris de lacharnement de cette femme a maltraiter l'individu sus nommé, ajoutant qu'accoutumé à voir des batailles rangées et divisées, il navait jamais vu des scènes aussi sanglantes que douloureuses. Plus na dit, lecture a lui faite de sa déposition a déclaré y persister et vouloir taxe que nous avons fixée à trois francs et a signé.

Nous, Président du Tribunal Criminel du Dépt de l'Ariège, Mandons et Ordonnons à tous huissiers et gendarmes de Carnaval d'arrêter, appréhender au Corps et conduire en prison de ce Département la nommée Elizabeth Caze femme *Crabatat*, accusée d'avoir maltraité et attanté à la vie de son Marit, le Premier Pluviose courant, dans le Corps de Garde Dauzat et lui avoir jetté Laurinal sur la tête. Mandons au Gardien de la ditte maison Darret de recevoir la ditte Elizabeth Cazes conformement aux dispositions des lois. Fait à Auzat le vingt-sept Pluviose an Neuf Rép.

Vu par nous, juges composant le Tribunal Criminel de Car-
naval la plaignée le 26 courant par Nicolas Maury.

Vu les dépositions des Cinq témoins.

(le reste du texte manque).

(Document communiqué par notre collaboratrice Madame L. Thiébaud).



*La Révolution a voulu changer le nom de certaines communes ?
Qu'en subsiste-t-il ?*

Les noms révolutionnaires des communes de l'Aude et de l'Hérault

Les substitutions de mots ont joué sous la Révolution un rôle plus grand que l'on ne croit et... sous des appellations nouvelles on persisté des choses très anciennes. Les *impôts* étaient simplement devenus les *contributions*, les *assemblées provinciales*, les *conseils généraux* et les *saints* du martyrologe catholique avaient été remplacés par les *martyrs de la liberté*, Marat, Le Peletier, Chalier.

C'est ainsi qu'un grand nombre de communes, pas toutes, avaient jugé bon de remplacer leur nom ancien par un nouveau plus conforme aux tendances du moment. Aucune réglementation officielle ne présidait d'ailleurs à ces débaptisations et la plus large fantaisie semble avoir été la règle du nouvel état-civil des paroisses et des hameaux. Si d'aucuns demandaient à ce sujet la sanction de l'Assemblée Nationale, c'était surtout une marque de déférence à son égard. Il s'agissait de faire disparaître des noms devenus odieux tels que : *château*, *roi*, *monastère*, *chanoines*, etc... C'est ainsi que Châteaudun était devenu Dun sur Loir; Villeneuve le Roi, Villeneuve sur Yonne; Saint-Pierre le Moutiers, Brutus le Magnanime; Nogent l'Abbesse, Mont-Nogent, etc. D'autres, suivant la *légende dorée* de la Révolution, avaient accolé le nom des héros du régime à leur ancien patronyme et s'appelaient désormais Le Havre-Marat, Fort-Lepeletier (Aigues-mortes), Chalier (Saint-Germain-Laval), etc.

Beaucoup avaient suivi la tendance politique et c'est la collection des Montagne sur Aisne (Sainte-Menehould), Mont-Unité (Saint-Gaudens), Mont-Libre (Saint-Gobain), Mont-Heureux (Saint-Martin-l'Heureux), Mont-frimaire (Saint-Pol de Léon), Condat-Montagne (Saint-Claude) etc.

Quelques-uns avaient adopté les noms des grandes abstractions révolutionnaires : Liberté-Verdun (Château-Verdun), Libre-Bois (Saint-Jean aux Bois), Libremont (Remiremont), Fraternité (Buzançais), Unité-sur-Isère (Bourg de Péage), Union la Montagne (Saint-Nom la Bretèche), etc...

Sur les bords de la Méditerranée on était revenu aux dénominations rappelant l'antique origine de la colonie phocéenne et nous retrouvons : Marathon (Saint-Maximin), Héraclée (Saint-Tropez), Athénopole (Grimaud). Et ainsi de suite avec des retours fantaisistes qu'il est quelquefois difficile d'expliquer.

Le plus généralement les villages ou villes portant un nom

de saint devenaient plus simplement : Renan (Saint-Renan), Dié (Saint-Dié sur Loire), etc.

Pour l'Aude nous ne connaissons que peu de ces changements; il en existe d'autres sans doute :

La Bastide d'Anjou, était devenu.	La Bastide de Fresquel.
Fleury	Pérignan.
Le Mas Saintes Puelles.....	Le Mas l'Union.
Rieux-Mérinville	Rieux-Minervoies.
Sainte-Vallière	Mont-Floréal.
Saint-Paulet	La Réunion.
Villeneuve les Chanoines.....	Villeneuve-Minervoies.
Voisins	Pézens.

Seules les communes de Rieux et de Pézens ont conservé leur nom de la Révolution.

Pour l'Hérault nous sommes un peu plus riches :

Aiguesvives le Roi était devenu....	Aiguesvives la République.
Bosc d'Avoiras (Le).....	Ruvernous.
Candillargues	Come de la Palus.
Château de Londres.....	Mas de Londres.
Gornîès	Renfort.
Mauguio	Mont-Salaison.
Nézignan l'Evêque	Nézignan le libre.
Roquebrun	Roc libre.
Saint-Alban	Ruberlac.
Saint-André de Sangonis.....	Beaulieu.
Saint-Bausile de Putois.....	Bel-Hérault.
Sainte-Brigitte	La Source.
Saint-Chinian	Vernodure.
Saint-Etienne d'Albagnan.....	Terrebasse.
Saint-Etienne de Gourgas.....	Montbraize.
Saint-Félix de l'Héras	L'Héras.
Saint-Félix de Lodez	Lodez.
Saint-Frichoux	Combe de Cergues.
Saint-Gervais	Mont-Taillis.
Saint-Guilhem le désert.....	Verdus le désert.
Saint-Guiraud	Bellevue, Bel-air, Guiraud.
Saint-Jean de Buèges.....	La Sentinelle, Rochemidy Roche au midi.
Saint-Jean de Fos.....	Fort-l'Hérault.
Saint-Jean de la Blaquièrre.....	La Blaquièrre.
Saint-Julien	Doumergousse.
Saint-Martin	Doussarolles.
Saint-Maurice	Fontenille de Vis.
Saint-Michel du Puech d'Aubaignes	Le Puech.
Saint-Pargoire	Pargoire l'Hérault.
Saint-Paul du Mont-Camel.....	Paul le Montagnard.
Saint-Pons	Thomières Pont-Thomières.
Saint-Pons de Mauchiens.....	Mont-Ventose.
Saint-Privat	Maro.
Saint-Saturnin	Lucian.
Saint-Vincent d'Olargues.....	Collines et Rochers. Vincent de Collines et Rochers.

Le Mas de Londres et Le Puech ont seuls conservé leur nom révolutionnaire.

« Ne déchirez pas ce magnifique morceau de drap tissé par le temps » a dit Mirabeau, et, chose piquante, l'opposait à la division de la France en départements fut un député de l'Aude, Ramel-Nogaret. Mais, cette division était-elle purement artificielle ?

L'Influence de la tradition dans la formation du département de l'Aude

Il est des domaines dans lesquels la tradition constitue une force redoutable aux novateurs. Les circonscriptions territoriales sont de ce nombre.

Elles représentent, il est vrai, une somme d'observations géographiques justement fondées, que l'on aurait tort d'ignorer.

A côté de cela sont des usages, la survivance d'un état de choses disparu. Bien des intérêts sont en jeu, dont le ressort n'est pas toujours évident.

Qu'allait faire le Comité de Constitution, chargé, en 1789, de diviser, en quelques mois, la France entière sur des bases toutes nouvelles ? Il avait pour mission de faire du neuf. Les anciennes circonscriptions avaient prouvé surabondamment leurs défauts. Allait-on en dessiner de nouvelles en s'inspirant uniquement de la raison ? Des divisions géométriques furent en effet proposées.

Dans son rapport à l'Assemblée nationale, le Comité expose qu'il a « d'abord engagé les Provinces à convenir entre elles des limites respectives qui devaient les séparer, ensuite à proposer les divisions qu'elles croiraient les plus utiles et les plus convenables à leur commerce, à leur agriculture, à leurs manufactures, à leurs localités et jamais il ne s'est permis de faire un changement à des dispositions convenues entre les parties intéressées, à moins qu'il n'y ait eu obligation démontrée de le faire ou des réclamations formelles ou des contraventions aux décrets de l'Assemblée nationale (1). Il a considéré que moins les usages et les relations actuelles éprouveraient de change-

(1) Rapport sommaire de la nouvelle division du royaume, fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité de Constitution, par M. Bureaux de Pusy à la séance du vendredi 8 janvier 1790. Paris, Baudouin, 1790; p. 3 (inséré dans les Procès-verbaux de l'assemblée nationale, tome XI).

ments, plus il y aurait de motifs à la confiance, plus il y aurait de facilité à faire goûter le nouveau régime., que, par conséquent, les anciennes limites des Provinces devaient être respectées toutes les fois qu'il n'y aurait pas utilité réelle ou nécessité évidente de les détruire. (2).

Le Languedoc, en effet, proposa lui-même les divisions qui furent adoptées. « Le Languedoc, diminué de quelques cessions qu'il a faites au pays de Foix et au Roussillon, du Velay, qui s'est réuni à l'Auvergne, augmenté du Comminges et de quelques portions de l'Armagnac et du Quercy, le Languedoc, dis-je (dit le rapporteur), est divisé en sept départements, la plupart un peu faibles, mais cette légère irrégularité est bien compensée par une disposition d'où résultent les convenances et l'accord de toute une grande province (3).

Il n'y a qu'à lire le procès-verbal de délimitation pour se rendre compte que l'on a conservé, autant que possible, des limites déjà existantes. Bien près des deux tiers des nouvelles frontières de l'Aude sont d'anciennes limites de diocèses. Le diocèse de Carcassonne a été conservé en entier. Celui de Narbonne n'a été amputé que de quelques paroisses du côté de Béziers. L'on a retranché le Fenouillèdes et le Capcir du diocèse d'Alet : c'est pour retrouver une ancienne frontière. On l'a suivie ici pour agrandir le département des Pyrénées-Orientales (4). Le Comité avait voulu former, de cette ancienne marche aux limites fixées par la nature et par l'histoire, un département, mais il reconnaît qu'il est juste et il l'a agrandi comme il a pu. Si l'on est étonné de voir la haute vallée de l'Aude appartenir à un autre département, il faut songer qu'il n'y a pas longtemps que les relations de cette région avec la basse vallée sont pratiques. En 1818 encore, la route royale d'Albi à Mont-Louis ne dépassait pas Quillan (5).

Le diocèse de Saint Papoul était conservé presque intact. Par contre celui de Mirepoix est démembre. C'est aussi cette limite qui a été la plus difficile à tracer. Le premier département de l'Aude, ou plutôt de Carcassonne, comme on a dit d'abord, comprenait les communautés aujourd'hui ariégeoises de Camon, Queilhe, Belloc, Montbel, Lèran, la Bastide, le Peyrat, la Couronne, Laignilhon Vilhac, Belesta, Fougax et Barrineuf.

Ainsi l'on a suivi autant que possible, et scrupuleusement, les limites consacrées par le temps.

Étaient-elles parfaites ? L'on peut dire : non. Pourquoi ne pas avoir réuni à l'Aude, département plus petit que l'Hérault,

(2) Op. cit., p. 5.

(3) Op. cit., p. 25.

(4) Op. cit., p. 24.

(5) Trouvé, Description du département de l'Aude. Paris, Didot, 1818, p. 316.

la région d'Olonzac, Siran, la Livinière, Hautpoul, qui est bien plus rapprochée de Carcassonne que de Montpellier ? Les demandes réitérées de ces communes sont restées vaines. Pourquoi avoir laissé Arfons et les Cammazes dans le Tarn ? La forêt de Ramondens, qui appartenait depuis des siècles au monastère de Prouille, reste partagée en deux. Après une longue hésitation (qui empêcha, pendant quelques années, de percevoir l'impôt), l'on se décida en faveur de l'ancienne limite diocésaine. Et la rigole du canal du Midi aurait été toute entière dans le même département, ce qui eut présenté des avantages considérables au point de vue administratif, si les Cammazes n'avaient pas été laissés dans le Tarn. Par contre, la région de Fitou avait toutes les raisons d'être rattachée à Perpignan, comme elle le demandait (6).

En conclusion, l'on voit que, pour dessiner une France nouvelle, l'on s'est montré extrêmement prudent, voire timoré. L'exemple de l'Aude n'est rien à côté de ceux du Vaucluse ou des Hautes-Pyrénées, qui ont des enclaves dans un département étranger ! Il est permis de penser que c'est précisément cette prudence, ce souci de ménager la tradition, qui a permis à une opération aussi gigantesque et aussi révolutionnaire de s'accomplir, on peut dire sans à-coup, et de supporter, à peu près telle qu'elle est née, le poids des siècles.

H. BLAQUIERE.



333

(6) Cf. Barante, *Essai sur le département de l'Aude*. Genève, Sestii. au XI, p. 6, et les archives de l'Aude, série L.

Marceau, Kléber, Egalité... Quelques familles audoises donnent encore à l'aîné de leurs enfants ces prénoms glorieux.

La Révolution française et les prénoms

Nous avons prié nos délégués et les membres de l'enseignement de bien vouloir relever dans les tables décennales de l'état civil les prénoms rappelant la Révolution de 1789. Les listes reçues à ce jour concernent 52 communes de diverses régions de l'Aude. Elles permettent dès à présent d'ébaucher une carte folklorique qu'on pourra compléter à mesure que nous parviendront les autres réponses. Il serait imprudent d'en tirer dès à présent des conclusions prématurées. Si les prénoms donnés pendant cette période de notre histoire témoignent indiscutablement de l'influence révolutionnaire, on ne peut en dire autant de ceux qui furent donnés au cours du 19^e et du 20^e siècle. — Ceux-ci ont certainement, dans de nombreux cas, perdu peu à peu leur signification originelle et ne doivent de survivre qu'à la tradition, à des événements particuliers ou à des circonstances locales.

Dans les listes publiées ci-dessous nous relevons 230 prénoms rappelant la période révolutionnaire et 21 prénoms rappelant le 1^{er} Empire.

Parmi les premiers on compte par ordre de fréquence : 92 Marceau, 39 Marianne, 28 Danton, 22 Kléber, 8 Mirabeau, 7 Liberté, 7 Juste et 2 Just, 6 Voltaire, 3 Marat, 2 Robespierre, 2 Hoche, 1 Marie-Antoinette, 1 Hébert, 1 Siéyès, 1 Camille, 1 Floréal, 1 Samson, 1 Paix, 1 Fraternité, 1 Marie-Victoire, 1 Victoire, 1 Wasington, 1 Egalité.

Sur les 22 autres il y a 20 Napoléon et 1 Victoire.

BIZE

Marceau, né à Belvèze, a quitté Bize, 50 ans environ.

Danton, né à Mailhac, 26 ans environ.

Kléber, né à Mailhac, 45 ans environ.

Danton, né à Mailhac, ? frère du précédent.

(Communiqué par Mme Gardel).

Robespierre, 5 février 1884, né à Labastide-Rouairoux, hab. Bize.

Kléber, 29 novembre 1891, né à Bize.

Marat, 26 janvier 1894, né à Bize.

Voltaire, 14 février 1900, né à Ouveillan, hab. Bize.

Liberté (espagnol) 14 février 1923, né à Carmaux, hab. Bize.

Floréal, (espagnol) 22 octobre 1928, né à Bize.

(Comm. par M. Pélofi, directeur Ecole).

BRAM

- Kléber** Tournier, 31 mars 1902.
Marceau Séguier, 13 octobre 1905.
Marceau Pujol, 23 janvier 1923.
Marceau Séguier, 6 avril 1934.

(Comm. par M. Guilhem, dir. d'Ec.)

CABRESPINE

- Pierre Napoléon** Brail, 8 messidor an 13.
Marianne Baleste, 21 thermidor an 13.
Marianne Rouanet, 1er janvier 1810.
Napoléon Louis Prosper Brail, 4 janvier 1835.
Kléber Hébraud, 9 février 1884.
Marceau Jammes, 11 avril 1885.
Marceau Viguié, 26 mai 1891.
Marceau Oulier, 13 février 1897.
Marceau Revel, 29 janvier 1896.
Marceau Hoche Kléber Gouze, 28 août 1905.

(Comm. par Mlle Sémat, dir. d'école.)

CANET D'AUDE

Rien jusqu'à la 3^{me} République.

A signaler en 1812 un garçon prénommé « **Victoire** » et un autre **Souverain** — un autre **Fleury-Satyre** — un autre **Socrate-Faust** — un autre **Sirius**.

- 2 **Marceau**, 1878-1897.
3 **Voltaire**, 1879-1881-1891.
4 **Danton**, 1883-1894-1901-1906.
1 **Marat**, 1887.
1 **Kléber**, 1889.
Plus rien après 1906.

(Comm. par M. Lafargue, dir. d'École.)

CAVANAC

(Néant)

CAZILHAC

(Néant)

CAUNES

- Marceau**, 31 décembre 1903
Marceau, 26 mars 1905.
Marceau, 7 août 1905.

(Comm. par le Docteur Doumerg.)

COUFFOULENS

(Néant)

COUIZA

- Napoléon** Captier, 30 mars 1806.
Napoléon Azais, 24 mars 1813.
Napoléon Gabelle, 28 juin 1833.
Napoléon Bouichou, 4 décembre 1833.

Napoléon Pagès, 13 avril 1848.
Napoléon Doutré, 1er décembre 1847.
Napoléon Vila, 12 février 1859.
Danton Siau, 3 février 1888.
Marceau Gavignaud, 19 décembre 1905.

(Comm. par M. Abadie, dir. d'Ecole).

CRUSCADES

Danton Falquet, 1884.
Kléber Bélard, 1900.

(Comm. par M. Garres Charles, inst.)

CUXAC-D'AUDE

Mirabeau Senaux, 12 juin 1889.
Kléber Marquié, 18 avril 1882.
Kléber Calavera, 12 novembre 1916.
Danton Prouzat, 18 juin 1875.
Danton Gris, 7 janvier 1905.
Danton Imbert, 14 juillet 1920.
Marceau Marquié, 7 décembre 1879.
Marceau Armengaud, 23 juin 1895.
Marceau Ferval, 1er novembre 1902.
Napoléon Périé, 3 juin 1841.
Napoléon Périé, 20 août 1849.
Napoléon Batgé, 29 décembre 1869.
Napoléon Largey, 15 février 1897.

(Comm. par le Docteur Georges Vernet).

DURBAN

Aucun renseignement jusqu'en 1905.

Marceau Authier, 6 mars 1896.
Marceau Bringuier, 14 juillet 1902.
Marceau Millajou, 15 novembre 1904.
Marceau Malet, 5 avril 1905.
Marceau Miquel, 25 décembre 1908.
Marceau Authier, 10 février 1916.
Marceau Vidal, 23 juin 1923.

(Comm. par M. Barrière, Dr d'Ecole, Durban).

ESPERAZA

Libertine, 1882.
Wasington, 1877.
Rochereau, 1878.
Samson, 1874.
Danton, 1882-1888-1890.
Kléber, 1890-1902-1903.
Napoléon, 1872-1886.
Marianne, 1 seule fois en un mot : 1805.

FERRALS-LES-CORBIERES

Just Bardou, 17 thermidor an II.
Just Cassagnol, 3 déc. 1812.
Napoléon Martin, 11 décembre 1848.
Voltaire Rose Louise, 1er février 1841.

Napoléon Roques, 24 décembre 1885.

Aramis Danton Marty, 2 avril 1882.

Marceau Escur, 2 août 1906.

Marceau Sire, 28 mars 1910.

Kléber Sabathe, 29 novembre 1911.

Voltaire Erar Roger, 27 septembre 1912.

Hébert Castan Gilbert, 28 janvier 1912.

Liberté Grau, 13 juillet 1918.

Marceau Bernard, 15 décembre 1933.

(Comm. par M. Pech, Dr d'Ecole).

FLEURY

De 1873 à 1913.

Marceau, 3.

Kléber, 1.

De 1922 à nos jours.

Kléber, 1.

FRAISSE DES CORBIERES

Marceau Faget, 21 mars 1880.

(Comm. par M. l'Institut.)

GRUISSAN

Marceau Carbonel, 21 juillet 1886.

Monsieur Carbonel signale ce cas personnel, mais, absent de Gruissan n'a pu consulter les registres de cette commune.

LABASTIDE EN VAL

Marianne Bédos, née le 17 décembre 1815.

— id. — 3 novembre 1819.

— id. — 1er avril 1822.

— id. — 21 mai 1824.

Marianne Bertrand, 4 avril 1828.

Marianne Bouscasse, 2 octobre 1828.

Marianne Bédos, 14 septembre 1855.

Marianne Gazel, décédée le 1er février 1875.

Marianne Ressler, décédée le 26 mai 1874.

Marceau Bédos, né le 11 février 1883.

(Comm. par M. Verdier, instit.)

LA NOUVELLE

Marceau Francès, 28 octobre 1879.

Kléber Bernadet, 17 mars 1888.

Marceau Cauneille, 29 mars 1892.

Kléber Jappal, 7 juin 1892.

Marceau Larroque, 1er juin 1899.

Marceau Mourrut, 15 juillet 1907.

Liberté Pierrette Mourrut, 15 septembre 1909.

Liberté Alice, 29 juin 1925.

(Comm. par le Direct. de l'Ec. publique).

LAURAGUEL

Marceau Fournier, 19 juin 1885.

(Comm. par M. Gibert).

LEUC

(Néant)

LEUCATE

(Néant)

MAILHAC

Antoine Marc Muguet, 7 floréal an III.

Jeanne Percille, 25 ventôse, an III.

Gabriel Jasmin, 18 brumaire an III.

André La Violette, 12 brumaire an III.

Anne Grenade, 21 brumaire an III.

Marceau Justin Joseph, 4 avril 1886.

Danton, 3 avril 1893.

Marceau, 17 décembre 1897.

Kléber, 13 juillet, 1898.

Danton, 5 mars 1911.

Marianne, 1 seul écrit en un seul mot.

MALRAS

Marie Antoinette Cavayé, 27 octobre 1879.

Slélys Camille Mirabeau Cavayé, 22 octobre 1882.

Robespierre Danton Cavayé, 14 juillet 1891.

(Comm. par M. Caylac, instit.)

MARCORIGNAN

Rien de 1803 à 1885.

Kléber Gayda, 22 mars 1885.

Marceau Gayda, 20 mars 1891.

Kléber Gélis, 7 juillet 1907.

Danton Mariou, 27 juin 1910.

Kléber Fargues, 1er décembre 1913.

Hoche Mariou, 23 août 1915.

(Comm. par M. Barel, Dr d'Ecole).

MIREPEISSET

De l'an I à 1939.

Marianne : 1796-1800-1811-1812-1817-1829-1836.

Napoléon : 1860.

Danton : 1881-1934.

Marceau : 1912.

MISSEGRE

Marceau Guilhem, 17 novembre 1890.

Nota : A fait changer son prénom par jugement du 3 mai 1928.

« ...porte comme prénom Marceau qui lui a été attribué par erreur lors de la déclaration de naissance alors que c'est Marcel qui avait été indiqué; que ce prénom Marceau inusité et qui n'en est pas un est de nature à lui porter préjudice dans l'exercice de la vie courante. Qu'il lui importe donc de le faire rectifier et remplacer.

Lauraguel, juin 1939).

(Communiqué par Monsieur U. O'bert).

MONTBRUN

Marceau, 1908.

Marceau, 1909.

Le terme citoyen va du 1er décembre 1793 au 31 décembre 1797.

MONTREAL

Marceau Moreau, 10 novembre 1906.

(Comm. par M. Moreau, Dr d'Ecole).

MONTIRAT

Danton, 23 mai 1909.

NEVIAN

Marianne Boudaud, an 10.

Marianne Fabre, 10 thermidor an 10.

Marianne Ribezautes, 25 nivose an 11.

Juste Rustan, 21 septembre 1809.

Juste Cros, 2 décembre 1809.

Juste Valette, 10 avril 1812.

Juste Bruguier, 29 novembre 1818.

Juste Laborie, 26 septembre 1820.

Marceau Garrigues, 10 mai 1888.

Paix et Libéré Blanch, 21 octobre 1910.

Juste Alberny, 14 septembre 1905.

Marianne Caelong, 14 août 1920.

Marianne Costes, 7 mars 1918.

(Comm. par M. Gout, inst. Néviau).

ORNAISONS

Danton Maynadier.

PARAZA

Rien de 1789 à 1882.

Danton, 1882.

Marat, 1885.

Marceau, 1890-1891-1899-1932.

Kléber, 1892.

Danton Mirabeau Marat pour le même enfant, 1906.

Mirabeau, 1914-1922.

Cas particulier : en 1876, un enfant est enregistré sous les prénoms de Berthom, Platel, Lebel.

(Le père de cet enfant, combattant en 1870-71, médaillé militaire, donna à son enfant, comme prénoms, les noms d'officiers sous les ordres desquels il avait servi.

(Comm. par l'Institut. de Paraza).

PEYRENS

Pascal Libéral, 1846.

(Comm. par Mme Guiraud, inst.)

PEZENS

Marianne Escudié, 25 avril 1793.

Marianne Guilharmenc, 27 septembre 1817.

Marianne Esquines, 22 décembre 1823.

Marianne Guiraud, 8 juillet 1846.

Marianne Ournac, 11 novembre 1868.

PRADELLES CABARDES

Marceau Pech, 4 octobre 1843.

Marceau Pech, 12 février 1854.

Marceau Iché, 31 octobre 1860.

Marceau Micoulaud, 14 juin 1861.

Marceau François, 3 avril 1867.

Marceau Icher, 12 juillet 1890.

Marceau Pau, 11 août 1893.

Marceau Vialatte, 9 février 1905.

- Marceau** Iché, 29 juin 1905.
Marceau Sémat, 13 décembre 1906.
Marceau Iché, 28 octobre 1912.

(Comm. par Mlle Lavaut, instit.)

PRADELLES EN VAL

- Marianne** Jalabert, 10 avril 1790.
Marianne Gibert, 9 février 1823.
Marianne Cambriels, 18 février 1826.
— id. — 25 novembre 1828.
— id. — 15 mars 1831.
Marianne Combes, 15 juillet 1831.
Marianne Cambriels, 15 mai 1836.
Marianne Fages, 15 août 1840.
Marceau Limouisy, 14 mars 1904.

(Comm. par Mme Landelle, institut.)

POUZOLS-MINERVOIS

- Réford Joseph, 2 frimaire an III.
Marceau, 8 janvier 1903.

QUILLAN (de 1860 à 1939)

- Marceau** Roquefort, 1909.
Marceau Anglade, 1909.

(Comm. par Mme Malapert, Dec d'Ecole).

LA REDORTE

- Marceau** Maltret, 8 décembre 1890.
Marceau Ricard, 31 mars 1896.
Marceau Boyer, 9 décembre 1899.
Marceau Carayol, 1906.
Danton, Denat, 20 mai 1906.

ROQUECOURBE MINERVOIS

- Marceau** Marty, 20 janv. 1911.
Marceau Camman, 18 nov. 1913.

(Comm. par Mme Cabirol, institut.)

ROQUEFORT DES CORBIERES

- Marceau** Noé, 1888.
Kléber Cathala, 1888.
Marceau Alexandre, 1895.
Marceau Cathala, 1923 (fils du précédent).

(Comm. par M. Louis Ferriou, institut.)

SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE

- Juste, en 1848 et 1852.
Marceau Carreau, 1884.
Liberté Teisseire, 1900.
Kléber Sanjuan, 1903.
Fraternité Teissère, 1904.
Marceau Lacombe, 1912.
Klébert Bounel, 1918.

(Comm. par M. Guéry, Dr Ecole)

ST JEAN DE BARROU

- Marceau**, 6 janvier 1885.
Marceau, 14 février 1922.

(Comm. par A. Dellong, dir. S. Jean de Barrou).

ST MARCEL

Kléber Sicard, 27 décembre 1900.
Marceau Tisseyre, 3 février 1901.
Marceau Vidal, 22 octobre 1901.
Marceau Berthomieu, 27 mars 1901.
Danton Coux, 30 juin 1907.
Marceau Delmas, 3 décembre 1908.
Marceau Callabat, 24 avril 1910.
Kléber Rouané, 16 janvier 1924.

(Comm. par Auriol Firmin, Dr d'Ecole).

ST NAZAIRE

Marie-Victoire, an 1 de la Rép. sur 11 naissances.
1 **Victoire**, an 10 de la Rép. sur 20 naissances.
Napoléon, 1811, sur 15 naissances.
1 **Victoire**, 1812, sur 21 naissances.

(Comm. par Mme Ponrouch-Petit.)

SALLELES D'AUDE

Danton, 1903
Kléber, 1891.
Marceau, 1881-1885-1889-1890-1903
Mirabeau, 1909.

(Comm. par M. Bousquet, Dr Ecole).

SERVIES EN VAL

Marceau Jean Félix, 15-3-1893.
Mirabeau Bounoure, 14-6-1899.

(Comm. par M. l'Instituteur).

SIGEAN

Marceau Alès, 3 janvier 1888.
Egalité Garcia, 17 février 1886.
Danton Mercier, 1er avril 1880.

(Comm. par MM. Alibert et Vals)

VIGNEVIEILLE

On ne trouve aucun prénom rappelant la Révolution française.
Dans les registres paroissiaux de Vignevieille, Termes et Lairière. M. l'abbé Astruc n'a trouvé que 2 prénoms féminins : **Marianne** (qui, dit-il, doivent être la contraction de Marie-Anne), le 20 prairial an VI et en 1807.

VILLEROUGE TERMENES

Napoléon Cassagnac, 20 mai 1852.
Danton Fontanel, 11 février 1883.

(Comm. par M. Marcy, instit.)

VILLEFORT

Mirabeau Cabanié, 27 janvier 1936.

Nous remercions vivement Monsieur l'Inspecteur d'Académie; Monsieur Biscaye, secrétaire de l'inspection académique; les instituteurs, les institutrices et les délégués qui ont bien voulu collaborer à cette enquête.

Conclusion

Il manque à ces pages une conclusion : Si les paysans ont conquis en 1789 la liberté et leur dignité d'hommes — ce qui n'est pas négligeable —, il semble bien qu'ils n'aient pas été les vrais bénéficiaires du changement qui s'opérait dans la nouvelle répartition des richesses. Tandis que la bourgeoisie achetait les terres des nobles et du clergé, les paysans, trop pauvres, ne faisaient dans la plupart des cas, que changer de maîtres. C'est ce qui ressort de l'examen des dossiers concernant la vente des biens nationaux dans l'Aude. Devant cette évolution, *le sentiment populaire s'est parfois traduit par des chansons satiriques, des surnoms donnés aux bourgeois terriens, bref, par toute une littérature orale qui est du Folklore. C'est ce Folklore qu'il eût fallu retrouver.* Pressés par le temps, nous n'y avons pas encore réussi, n'ayant reçu à ce sujet que des documents trop brefs et trop vagues pour être utilisés. Mais si nous soulignons ainsi ce qui manque à notre œuvre, c'est moins pour l'amer plaisir de nous critiquer, nous-mêmes, que pour engager nos délégués et même les lecteurs à nous donner la matière d'un nouveau fascicule. Car, c'est le propre de notre méthode de travail de faire de ces derniers des collaborateurs autant que des critiques bienveillants.

R. N.



ARRIVÉE de Leurs Majestés l'Empereur des Français et Roi d'Italie, et de l'Impératrice son auguste épouse, dans la ville de Toulouse, le 25 Juillet 1808, à neuf heures du matin.



La garde d'honneur toulousaine fut admise à l'honneur d'accompagner S. M., et elle occupa autour de sa voiture toutes les places réservées ordinairement pour les officiers du palais ou de la garde impériale.

Dès que la voiture de l'empereur fut reconnue à l'entrée de la ville, les acclamations de joie et les cris de vive l'empereur retentirent de toutes parts. La foule immense qui bordait la route, et qui couvrait les places et les rues aboutissant au palais impérial, répéta avec enthousiasme les mêmes acclamations, et les transports du peuple furent unanimes. Ces cris de bonheur accom-

pagèrent S. M. jusqu'à son palais, et dans aucune circonstance la ville de Toulouse n'offrit un hommage plus général et plus pur.

S. M. l'empereur ayant fait annoncer qu'elle recevrait à quatre heures de l'après-midi les différentes autorités, elles eurent l'honneur de lui être présentées à l'heure prescrite. Le monarque les accueillit avec bonté, et s'entretint avec elles de toutes les affaires dont la connaissance leur est respectivement attribuée.

Printed and Published by J. G. & J. S. B. at the
Printers, No. 11, St. Martin's Lane, London, W.
Copyright, 1875, by J. G. & J. S. B.
All rights reserved.
This book is published by the
Printers, No. 11, St. Martin's Lane, London, W.
Printed and Published by J. G. & J. S. B. at the
Printers, No. 11, St. Martin's Lane, London, W.



Printed and Published by J. G. & J. S. B. at the
Printers, No. 11, St. Martin's Lane, London, W.
Copyright, 1875, by J. G. & J. S. B.
All rights reserved.
This book is published by the
Printers, No. 11, St. Martin's Lane, London, W.
Printed and Published by J. G. & J. S. B. at the
Printers, No. 11, St. Martin's Lane, London, W.

Il a été tiré du présent feuillet
27 exemplaires, hors commerce, sur
papier de luxe, dont 25 exemplaires
numérotés de 1 à 25 et deux exem-
plaires dont l'un marqué A. et l'autre B.

